

Cindy Diacquenod et Aline Veyre (Éds.)

Cocréation de documents en langage Facile à lire et à comprendre (FALC)

Présentation de projets participatifs
conduits en Suisse romande



EDITION
SZH/CSPS

Cindy Diacquenod et Aline Veyre (Éds.)

Cocréation de documents en langage Facile à lire et à comprendre (FALC)

Présentation de projets participatifs conduits en Suisse romande

Cindy Diacquenod et Aline Veyre (Éds.)

Cocréation de documents en langage Facile à lire et à comprendre (FALC)

Présentation de projets participatifs
conduits en Suisse romande

© 2023

Edition SZH/CSPS

Stiftung Schweizer Zentrum für Heil- und Sonderpädagogik (SZH) Bern
Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) Berne
Fondazione Centro svizzero di pedagogia specializzata (CSPS) Berna
Fundaziun Center svizzer da pedagogia speciala (CSPS) Berna

Mise en page

Weber Verlag AG, Shana Hirschi

Couverture

CSPS

Relecture

Géraldine Ayer, Robin Morand et Elodie Siffert, CSPS

ISBN Print on demand : 978-3-905890-81-5

ISBN E-Book : 978-3-905890-80-8 (.pdf)

Les autrices et auteurs ont la seule responsabilité du contenu de leur texte.

Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence
Creative Commons 4.0 International (BY-NC-ND)



Edubook élabore tous ses produits exclusivement en Suisse
de manière entièrement neutre pour le climat sur du papier certifié FSC®.



Remerciements

Les éditrices remercient chaleureusement les contributrices et contributeurs d'avoir accepté avec enthousiasme de participer à cet ouvrage afin d'y présenter la démarche participative mise en place pour l'élaboration de livrables en FALC. Un immense merci pour la qualité des contributions ainsi que le temps consacré à la rédaction et à la révision de leur texte.

Nos sincères remerciements vont également aux collaboratrices et collaborateur scientifiques du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), et plus particulièrement à Melina Salamin et Robin Morand pour nous avoir accompagnées au début du projet d'écriture, ainsi qu'à Elodie Siffert, Géraldine Ayer et Robin Morand pour leur relecture complète ainsi que la mise en page finale du présent ouvrage. Finalement, nous remercions grandement la fondation *Heilpädagogisches Zentrum* (HPZ) ainsi que le Service Promotion Recherche de l'Université de Fribourg pour leur soutien financier pour la publication en *Open Access*.

Table des matières

Partie 1

Introduction

Cindy Diacquenod et Aline Veyre

Le Facile à lire et à comprendre et sa mise en œuvre en Suisse romande 15

Benjamin Nanchen, Chester Civelli et Zhan Liu

Modèle de développement d'une plateforme numérique collaborative pour le FALC
Prise en compte des pratiques des utilisatrices et utilisateurs professionnels 47

Partie 2

Exemples de projets FALC participatifs en Suisse romande

Jeremy Gafas et Catherine Charpié

Projet 1 – Parcours Facile à lire et à comprendre de l'exposition « Crime à la romaine » à l'ArchéoLab de Pully 67

Véronique Mooser, Sylvie Pipoz et Daniel Dall'Agnolo

Projet 2 – Pour des musées accessibles 79

Anne-Sophie Kupper

Projet 3 – Rendre accessible le programme culturel du TRIM! Une démarche participative 87

Caroline Jacot-Descombes

Projet 4 – Fiches d'information en Facile à lire et à comprendre pour l'éducation sexuelle
Un équilibre délicat entre précision de l'information, accessibilité et inclusivité 95

| | |
|--|-----|
| Marie Jammet-Reynal, Léa Marchal et Amélie Buri Projet 5 – Ma vie intime, affective et sexuelle Livre collaboratif de l’Institution de Lavigny | 103 |
| Silvia Bianchi et Laureen Pittet Projet 6 – La promotion de la santé en Facile à lire et à comprendre | 113 |
| Noémie Pastor Projet 7 – Présentation des ateliers de FARA en Facile à lire et à comprendre | 121 |
| Omar Odermatt Projet 8 – Ricochets : le média inclusif d’Eben-Hézer Lausanne | 129 |
| Anne-Laure Linder, Catherine Martinet, Megan Geyer et Rachel Sermier Dessemontet Projet 9 – Un projet de littérature enfantine accessible aux enfants ayant une déficience intellectuelle | 137 |
| Partie 3 Conclusion | |
| Cindy Diacquenod et Aline Veyre Synthèses et perspectives | 149 |

Préface

En ratifiant la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) (ONU, 2006), la Suisse s'est engagée à favoriser la pleine participation des personnes en situation de handicap dans la société. Plusieurs des articles de la CDPH, en particulier les articles 9 (Accessibilité), 21 (Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information) et 29 (Participation à la vie politique et à la vie publique), relèvent les mesures à prendre afin de faciliter la communication et d'assurer l'accès à l'information à toutes les personnes en situation de handicap. Le langage Facile à lire et à comprendre (FALC) constitue l'un des moyens possibles à mettre en œuvre pour y parvenir. Le FALC est une méthode participative et inclusive permettant de simplifier l'information grâce au respect d'un ensemble de règles (Inclusion Europe, 2009a) portant tant sur des aspects informatifs, structurels, linguistiques, que visuels.

La mise en œuvre de cette méthode repose sur la participation active des personnes avec une déficience intellectuelle (DI) afin de s'assurer que les informations créées ou adaptées soient faciles à lire et à comprendre (Inclusion Europe, 2009b). Les informations actuellement disponibles en FALC s'adressent généralement aux personnes en situation de handicap et plus spécifiquement aux personnes ayant une DI, mais peuvent aussi s'adresser à des publics plus larges et variés comme les personnes allophones ou ayant un trouble spécifique des apprentissages.

Depuis la ratification de la CDPH en 2014, le FALC s'est peu à peu développé en Suisse. Plusieurs projets sont actuellement menés pour proposer des informations en FALC. Deux principaux facteurs ont contribué à ce développement. Premièrement, l'évolution du cadre juridique a permis d'inscrire le FALC comme indispensable pour garantir aux personnes en situation de handicap le droit à une information accessible. Et deuxièmement, l'offre de prestations s'est élargie. Elle permet d'une part de sensibiliser à la méthode du FALC et d'autre part de rendre des textes accessibles en proposant, par exemple, des services de rédaction, de traduction ou de relecture.

L'application concrète de cette méthode soulève cependant un certain nombre de défis et de questions (Diacquenod & Santi, 2018), que ce soit pour le respect des règles du FALC, mais également pour répondre aux exigences du paradigme de participation. Face au nombre croissant de projets FALC menés, mais aussi face au manque parfois de diffusion ou de visibilité de ces ressources,

il est difficile d'avoir connaissance de toutes les informations actuellement disponibles en FALC en Suisse. L'ensemble de ces constats nous ont amenées à réaliser cet ouvrage collectif. Notre objectif était, d'une part, de visibiliser des projets réalisés en Suisse romande pour élaborer des documents en FALC et, d'autre part, de présenter les approches participatives mises en place pour créer ces livrables. L'ouvrage présente neuf projets. Tous ont été réalisés en Suisse romande. Ils ont permis le développement de documents en FALC, disponibles sous forme papier ou numérique. La démarche suivie a impliqué la participation active de personnes rencontrant des difficultés de lecture et/ou de compréhension. Nous espérons que les projets présentés et les démarches décrites pourront servir d'exemples pour de futurs projets, donneront des pistes pour faciliter l'élaboration de ressources en FALC et amélioreront l'implication des personnes concernées dans l'ensemble du processus.

La première partie de l'ouvrage présente la méthode FALC ainsi que la manière dont elle s'est développée en Suisse (notamment en Romandie) depuis la ratification de la CDPH à nos jours. Elle se termine par un article abordant les potentialités des solutions numériques pour faciliter la diffusion du FALC. Les résultats d'une étude menée, dans différents pays francophones auprès de spécialistes du FALC, sur les perspectives et limites de tels outils, sont également discutés.

La deuxième partie de l'ouvrage est consacrée à la présentation de neuf projets collaboratifs menés en Suisse romande ayant abouti à un livrable en FALC. Ces projets sont regroupés selon le domaine qu'ils concernent.

- Trois projets relèvent du domaine culturel : le parcours de l'exposition « Crime à la romaine » à l'ArchéoLab de Pully ([projet 1](#)) ; les guides d'exposition du Laténium à Hauterive et du musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds ([projet 2](#)) créés en collaboration avec la Fondation les Perce-Neige ; la programmation culturelle du centre culturel genevois Le Grütli au sein de son journal Le TRIM! ([projet 3](#)).
- Trois projets s'inscrivent dans le domaine de la santé et de la sexualité. Deux d'entre eux traitent du domaine de la sexualité : les fiches de SANTÉ SEXUELLE SUISSE sur le rôle des parents en matière d'éducation sexuelle et aux médias ([projet 4](#)) ; la charte illustrée de l'Institution de Lavigny en matière d'intimité, affectivité et sexualité ([projet 5](#)). Le troisième projet porte sur la promotion de la santé des personnes présentant une DI et plus spécifiquement de leur activité physique ([projet 6](#)), projet mené par deux étudiantes de la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL) en collaboration avec le Centre universitaire de médecine générale et santé publique de Lausanne (Unisanté) dans le cadre de leur travail de Bachelor.

- Un projet vise à renforcer l'autodétermination des personnes ayant une DI dans le choix de leur activité professionnelle ou occupationnelle : les fiches de présentation des ateliers de Fondation Atelier Résidences Adulte (FARA) (projet 7) réalisées par une étudiante dans le cadre de sa formation à l'Association Romande pour le Perfectionnement du Personnel d'Institutions pour Handicapés (ARPIH).
- Un autre projet concerne le domaine des médias, et plus spécifiquement une gazette multimédia permettant de partager l'actualité de la vie au sein d'une institution spécialisée du canton de Vaud, mais aussi l'actualité locale suisse et celle internationale : Ricochet, gazette multimédia d'Eben-Hézer Lausanne (projet 8).
- Le dernier projet s'inscrit dans le domaine de la littérature enfantine : quatre albums de littérature jeunesse créés par une équipe de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (projet 9).

L'ouvrage se conclut par une synthèse décrivant les différents types de démarches participatives mises en œuvre dans les différents projets. Finalement, des perspectives sont proposées pour faciliter l'élaboration de telles ressources et garantir l'implication des personnes concernées et, plus largement, pour implémenter davantage le FALC en Suisse.

Références

- Diacquenod, C., & Santi, F. (2018). La mise en œuvre du langage facile à lire et à comprendre (FALC) : enjeux, défis et perspectives. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 8(2), 29-35. <https://ojs.szh.ch/revue/article/view/48>
- Inclusion Europe. (2009a). *L'information pour tous. Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre* (traduit par l'Unapei). <https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>
- Inclusion Europe. (2009b). *N'écrivez pas pour nous sans nous ! Impliquer les personnes handicapées intellectuelles dans l'écriture de textes faciles à lire* (traduit par l'Unapei). <https://www.unapei.org/publication/necrivez-pas-pour-nous-sans-nous/>
- Organisation des Nations Unies [ONU]. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. ONU. <https://www.un.org/esa/socdev/enable/documents/tccconvf.pdf>

Partie 1

Introduction

Le Facile à lire et à comprendre et sa mise en œuvre en Suisse romande

La partie introductive du présent ouvrage commence par retracer l'origine du Facile à lire et à comprendre (FALC). Les éléments qui ont pu soutenir son développement au niveau international ainsi que les principes fondamentaux de sa méthode sont présentés. Un point spécifique traite de la démarche participative et de la manière dont il est recommandé de la mettre en œuvre. Les publics qui peuvent bénéficier d'informations en FALC sont ensuite exposés. Elle se poursuit par un état des lieux du FALC en Suisse romande, notamment en ce qui concerne les termes et logos utilisés, les différents textes (lois, postulats et motions) en faveur de son recours, l'offre existante en termes de prestataires et de formations, ainsi que les domaines mettant à disposition des informations en FALC, puis se termine par quelques exemples de publications disponibles.

1 Origine du FALC

Le langage FALC trouve son origine dans le *mouvement People First* (Personnes d'abord), mouvement initié en Suède en 1968, puis relayé aux États-Unis en 1974 avant de se généraliser au niveau international à partir des années 80. Ce mouvement applique le principe du « par et pour », dans le sens où il est conduit par des personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) et vise à défendre leurs droits et intérêts. Ainsi, dès la fin des années 60, des personnes présentant une DI se sont regroupées et ont réclamé un langage simple et clair afin de pouvoir décider par elles-mêmes, ou encore pour connaître et défendre leurs propres droits et intérêts (Lichtenauer et al., 2015).

Pendant, c'est seulement à la fin des années 90 que les premiers guides et directives pour créer des textes faciles à lire et à comprendre voient le jour. Au niveau international, le premier guide a paru en 1997, sous l'initiative de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (*International Federation of Library Association and Institutions [IFLA]*), et plus précisément de la Section de Bibliothèques au Service des Personnes Handicapées. Le document intitulé « Directives pour les documents faciles à lire » présente tout d'abord l'importance de proposer des informations

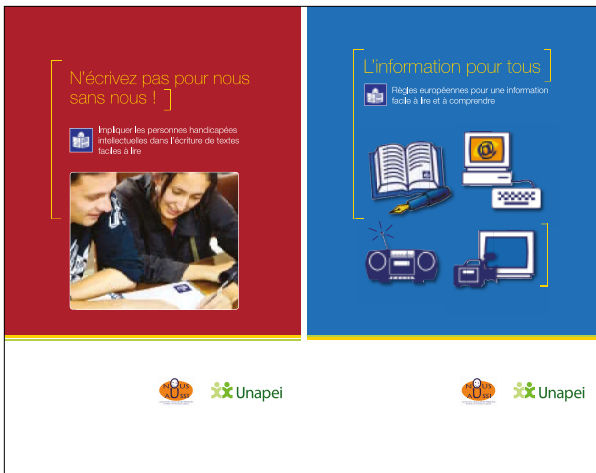
accessibles non seulement aux personnes en situation de handicap, mais également aux personnes « ayant un niveau de langage ou de lecture limités » (IFLA, 1999, p. 5). Des suggestions de documents à rendre accessibles sont ensuite proposées aux maisons d'édition, organisations et associations qui interviennent auprès de ces différents groupes cibles. Finalement, quelques directives et conseils généraux pour rendre un texte Facile à lire et à comprendre sont formulés. Révisé en 2010 (IFLA, 2010), [le guide est actuellement disponible en cinq langues \(anglais, arabe, espagnol, japonais et turc\)](#). Au niveau européen, l'organisation [Inclusion Europe](#) – qui est la porte-parole des personnes avec une déficience intellectuelle (DI) et de leurs familles à travers l'Europe – a proposé des directives pour créer des informations faciles à lire et à comprendre. Ces directives ont été rédigées par un groupe d'expertes et d'experts de plusieurs pays européens. Elles visent à répondre en priorité aux besoins des personnes avec une DI, mais peuvent être utiles pour rendre l'information accessible à d'autres groupes rencontrant des difficultés de lecture ou d'écriture. En 1998, Inclusion Europe (appelée à l'époque Ligue Internationale des Associations pour les Personnes Handicapées mentales [ILSMH]) a formulé les premières « Directives européennes pour la production d'information en langage clair à l'usage des personnes handicapées mentales ». Ces directives concernent spécifiquement les documents écrits et décrivent les étapes pour produire des textes en langage clair (que ce soit pour écrire un nouveau texte ou pour simplifier un texte existant). Celles-ci sont présentées au sein du [guide « Le Savoir-Simplifier »](#) (ILSMH Association Européenne, 1998), qui est traduit actuellement dans une dizaine de langues.

Entre 2007 et 2009, Inclusion Europe a coordonné le « [projet Pathways I – Pour la formation continue pour les personnes handicapées intellectuelles](#) ». Des organisations et associations de huit pays ont ainsi collaboré pour accroître l'accessibilité des programmes de formation et de matériel pédagogique destinés à des adultes présentant une DI. C'est au terme de ce projet qu'Inclusion Europe a révisé et complété les règles européennes pour une information Facile à lire et à comprendre et a créé le logo facile à lire (voir Figure 1). En plus du [guide « L'information pour tous »](#) (Inclusion Europe, 2009a) qui présente les recommandations pour réaliser des informations écrites, électroniques, vidéos et audios accessibles, l'association a également édité le [guide « N'écrivez pas pour nous sans nous ! »](#), qui indique comment impliquer les personnes avec une DI pour créer des informations accessibles (Inclusion Europe, 2009b). Ces guides (voir Figure 2) sont actuellement disponibles en [seize langues](#) sur le site Internet d'Inclusion Europe. La version française a été traduite par l'[Unapei](#), qui a pour mission de développer le FALC en France.

Figure 1 : Logo « Facile à lire et à comprendre » (FALC) d'Inclusion Europe (2019)



Figure 2 : Guides d'Inclusion Europe publiés en 2009 (2009a ; 2009b)



2 Cadre légal en faveur d'une information accessible

Le FALC s'inscrit dans le contexte plus large et général de l'accessibilité visant à faciliter l'inclusion, l'autonomie, l'autodétermination et la participation des personnes en situation de handicap à tous les aspects de la vie. Au niveau international, le droit à une information accessible est promu par l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'abord en 1993 à travers des « Règles pour l'égalisation des chances des handicapés », puis en 2006 au sein de la « Convention relative aux droits des personnes handicapées » (CDPH).

Plus précisément, la Règle 5 pour l'égalisation des chances des handicapés (ONU, 1993) reconnaît l'importance générale de rendre à la fois le milieu physique, mais également l'information et la communication accessibles aux personnes en situation de handicap pour permettre l'égalité des chances dans toutes les sphères de la vie sociale.

Son alinéa b (Accès à l'information et à la communication) stipule que les personnes en situation de handicap doivent recevoir des informations concernant leur diagnostic, leurs droits, ainsi que les services et programmes disponibles, et cela sous une forme accessible (ONU, 1993, al. b5). L'accès aux médias (télévision, radio et presse écrite) doit également leur être garanti (al. b9). L'alinéa b6 présente les techniques pour rendre l'information et la documentation écrites accessibles aux personnes malvoyantes (p. ex., publications en braille, livres audios ou imprimés en gros caractères), mais ne fournit aucune indication supplémentaire pour les autres types de handicaps. Il indique seulement que « les techniques voulues devraient être utilisées pour ouvrir aux personnes souffrant de troubles de l'audition ou de difficultés de compréhension l'accès à l'information parlée ». La Règle 10 (Culture) indique que les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer aux activités culturelles sur une base égalitaire et avoir accès notamment à la littérature, aux films, au théâtre et aux musées (al. 2 et 3). La CDPH (ONU, 2006), quant à elle, fait explicitement référence au « Facile à lire et à comprendre » ou à la « langue simplifiée » au sein de plusieurs de ses articles :

- L'article 9 (Accessibilité) exige que les États signataires identifient et éliminent les obstacles et barrières à l'accessibilité et garantissent aux personnes en situation de handicap, « sur la base de l'égalité avec les autres, l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication, y compris aux systèmes et technologies de l'information et de la communication, et aux autres équipements et services ouverts ou fournis au public » (al. 1). L'objectif est de leur permettre de vivre de manière indépendante et de participer pleinement à tous les domaines de la vie. L'alinéa 2, lettre d, précise de mettre en place « une signalisation en braille et sous des formes faciles à lire et à comprendre » au sein des bâtiments et autres installations ouverts publics.
- L'article 21 (Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information) stipule que les personnes en situation de handicap doivent recevoir des informations accessibles et adaptées aux différents types de handicaps (impression en braille, en gros caractères, langue des signes, synthèse vocale, langue simplifiée, etc.)¹. Plus concrètement, l'accès aux informations destinées au grand public (al. a), aux démarches officielles liées au handicap (al. b), aux organismes privés (et à leur site Internet) mettant des services à la disposition du public (al. c) ainsi qu'aux médias (presse écrite et en ligne) (al. d) doit être

¹ Les éléments listés entre parenthèses sont repris de la définition du terme « communication » présentée au sein de l'article 2 de la CDPH (Définitions).

garanti aux personnes en situation de handicap. Ces dernières doivent également pouvoir choisir quel moyen de communication elles souhaitent utiliser pour communiquer des informations et leurs idées.

- L'article 29 (Participation à la vie politique et à la vie publique) oblige les États parties à rendre leurs « procédures, équipements et matériels électoraux accessibles et faciles à comprendre et à utiliser » (al. a) afin de garantir la pleine et efficace participation des personnes en situation de handicap à la vie politique et à la vie publique.

La CDPH reconnaît également à l'article 30 (Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports) le droit des personnes en situation de handicap de participer à la vie culturelle et la nécessité de rendre accessibles les produits culturels, les émissions de télévision, les films, les pièces de théâtre et les autres activités culturelles pour garantir ce droit. Le FALC est donc à considérer comme un outil parmi d'autres pour réduire les barrières et rendre l'information accessible. À l'instar des outils utilisés par et pour les personnes malvoyantes ou aveugles (p. ex., le braille, l'audiodescription ou l'écriture en larges caractères), par et pour les personnes malentendantes ou sourdes (p. ex., la langue des signes ou le sous-titrage), le FALC permet de rendre l'information (plus) accessible aux personnes présentant une DI.

Les deux textes de l'ONU relatifs aux droits des personnes en situation de handicap ont été accompagnés quelque temps après leur adoption de la parution des directives internationales (IFLA, 1997 ; 2010) et des directives européennes (ILSHM Association Européenne, 1998 ; Inclusion Europe, 2009a) pour créer des informations faciles à lire et à comprendre. Il est donc permis de considérer que ces textes ont pu encourager les réflexions quant à la manière de rendre les informations écrites accessibles aux personnes ayant une DI et contribuer à la création du FALC. La CDPH, par son caractère contraignant et sa mention explicite au Facile à lire et à comprendre, a joué un rôle majeur dans le développement et la mise en œuvre du FALC, en particulier dans les pays ayant ratifié la convention. Ainsi, son développement résulte de plusieurs éléments : les revendications des groupes d'autoreprésentantes et d'autoreprésentants de personnes avec une DI pour une information accessible, les textes en faveur de la pleine et effective participation des personnes en situation de handicap et en particulier la CDPH, ainsi que la publication des guides présentant les recommandations pour rédiger des informations faciles à lire et à comprendre.

3 Méthode du FALC

Le FALC est une méthode permettant de simplifier l'information. C'est en 2009, avec la publication des règles européennes du FALC et l'élaboration de son logo, que la méthode a été officiellement créée par Inclusion Europe. Avant de la présenter de manière plus détaillée, il convient de préciser ce que le FALC n'est pas. Le FALC n'est pas une langue à part entière (contrairement à la langue des signes par exemple). De plus, il ne consiste pas à recourir à l'orthographe alternative (c'est-à-dire à l'orthographe phonologique). Le FALC respecte en effet les règles générales du français et la structure type d'une phrase (sujet – verbe – objet). En outre, une traduction en FALC n'est pas assimilable à une traduction d'une langue à une autre. En effet, lors d'une traduction FALC, il est permis de supprimer des informations (pour ne garder que l'essentiel), d'en rajouter certaines (p. ex., définition, explication, exemples) et de réorganiser la structure du document pour améliorer sa logique. La méthode repose sur deux principes généraux, à savoir : (1) l'application d'un ensemble de règles d'écriture et de mise en page (voir le guide « L'information pour tous » [Inclusion Europe, 2009a]) ; (2) l'implication des personnes avec une DI dans le processus (voir le guide « N'écrivez pas pour nous sans nous » [Inclusion Europe, 2009b]). Ces deux principes sont présentés plus en détail au sein des paragraphes suivants.

3.1 Règles d'écriture et de mise en page

Le groupe d'expertes et d'experts d'Inclusion Europe a ainsi formulé plus d'une cinquantaine de règles à appliquer pour rendre un document plus lisible (facile à lire) et plus intelligible (facile à comprendre). Bien que ces règles de simplification concernent principalement les informations écrites (imprimées et numériques), la plupart d'entre elles peuvent également s'appliquer à des informations orales. Depuis leur parution en 2009, certaines règles ont pu être précisées, complétées ou encore nuancées, notamment par l'équipe franco-québécoise de Ruel et al. (2018) dans le [guide « Communiquer pour tous »](#) et dans [la grille Excel de l'Unapei \(2020\)](#) adaptée de la *Check-list* initialement proposée par Inclusion Europe (2009a) pour vérifier les textes FALC. Ainsi, les règles présentées ci-dessous sont principalement extraites du guide d'Inclusion Europe (2009a) et sont parfois complétées par les apports de Ruel et al. (2018) et de l'Unapei (2020). Pour faciliter leur présentation, celles-ci sont regroupées selon les différents aspects d'un document, à savoir les aspects informatif, structurel, linguistique et visuel. Cette catégorisation est reprise de celle utilisée par Ruel et al. (2011, 2018). Un dernier paragraphe aborde brièvement les niveaux de simplification.

Aspect informatif

L'aspect informatif porte notamment sur le choix de l'information et la manière d'expliquer celle-ci, ainsi que sur l'ajout d'illustrations permettant de renforcer la compréhension du message par les destinataires. La démarche du FALC suppose de supprimer les informations vagues ou superflues pour ne sélectionner que celles essentielles et utiles pour le public cible. L'objectif du document et à qui celui-ci s'adresse doivent être clairement annoncés en préambule. Les informations présentées dans le texte doivent être claires et précises. Selon la longueur du document, il peut être utile de répéter les informations importantes. Les mots ou idées difficiles doivent être expliqués au moment où le terme est utilisé, notamment à l'aide d'exemples.

L'ajout d'illustrations (p. ex., photographies, infographies, dessins, pictogrammes) en complément du texte écrit vise à aider à la compréhension, à éclaircir un mot difficile ou une idée complexe et à faciliter la mémorisation. Les illustrations sont à envisager comme des soutiens visuels permettant de mieux comprendre les informations importantes ; elles ont donc une fonction informative ainsi qu'illustrative et non décorative. Les images doivent être claires, univoques, en lien avec l'information écrite correspondante et adaptées aux personnes concernées. Si possible, il faudrait éviter de mélanger différents styles d'images au sein du même document. La même image doit être reprise tout au long du document pour désigner la même idée. Inclusion Europe (2009a) suggère d'ajouter une ou deux images par paragraphe, mais n'indique pas s'il est préférable de les placer à gauche ou à droite du texte.

Aspect structurel

Les recommandations à ce niveau portent sur la manière d'organiser l'information pour aider les personnes à repérer plus facilement les points importants et à suivre la structure du document. Elles doivent être présentées d'une manière logique et facile à suivre, les informations principales doivent figurer en début de document et il est recommandé de regrouper les renseignements traitant d'un même sujet au sein de courts paragraphes, selon Ruel et al. (2018), quatre à cinq lignes (ou 150 à 250 mots). En ce qui concerne les titres et sous-titres, ceux-ci doivent être courts et précis. Ils devraient se limiter à maximum deux niveaux. La numérotation des pages, en particulier le format sémaphore (p. ex., page 2 sur 4), est conseillée pour aider les personnes à se repérer dans le document.

Aspect linguistique

Les recommandations au niveau linguistique concernent le choix des mots, la formulation des phrases, la ponctuation et les nombres. Il est important d'utiliser des mots simples, concrets et compris par le public cible. Il faut toutefois veiller à utiliser un langage adapté aux destinataires et notamment à leur âge afin de ne pas les infantiliser. Le même mot est à utiliser tout au long du document pour désigner la même chose. En ce sens, les informations en FALC se distinguent des informations en langage classique, car elles ne craignent pas la répétition et ne cherchent pas à utiliser des synonymes ou reformulations pour les éviter. Des mots difficiles peuvent être utilisés à condition de les expliquer et de les exemplifier en se basant sur la vie quotidienne. Il convient d'écrire sans jargon, sans métaphores, sans anglicismes, sans mots contractés de type texto, sans abréviations et sans acronymes. Si des acronymes sont utilisés, une explication doit être fournie lors de la première utilisation (p. ex., CDPH veut dire Convention des droits des personnes handicapées). Il faut veiller à l'utilisation des pronoms (p. ex., « il », « elle », « lui ») en s'assurant que la personne ou la chose évoquée par le pronom soit clairement identifiable. Finalement, le texte devrait s'adresser directement aux personnes à qui sont destinées les informations, en recourant par exemple au « vous ». La lectrice ou le lecteur se sent ainsi directement informé et sollicité (Ruel et al., 2018).

Les phrases doivent être courtes et contenir une seule idée. Ruel et al. (2018) donnent une précision quant à la longueur des phrases à privilégier, à savoir des phrases de sept à douze mots. Pour éviter de longues phrases dans lesquelles les mots ou idées s'enchaînent à la suite de virgules et de « et », il faut utiliser des listes à puces. Afin de garantir des phrases courtes, une ponctuation simple doit également être utilisée. Inclusion Europe (2009a) ne fournit pas d'indication spécifique quant à une ponctuation simple tandis que l'Unapei (2020) précise d'éviter les points-virgules et les parenthèses. Afin de transmettre les informations de la façon la plus concrète et explicite possible, il est important de formuler des phrases actives plutôt que passives, ainsi que des phrases affirmatives plutôt que négatives. Les temps de conjugaison privilégiés pour rendre l'information facile à comprendre sont le présent, le passé composé et le futur simple (Unapei, 2020).

Concernant les nombres, il est suggéré d'utiliser la forme numérique (p. ex., 1, 2, 3) et de remplacer les pourcentages et les grands nombres par des ordres de grandeur (p. ex., peu, la moitié, beaucoup, la plupart) (Ruel et al., 2018). Les dates quant à elles sont à écrire en entier (p. ex., mercredi 12 septembre 2018).

Aspect visuel

Les recommandations au niveau visuel portent sur la mise en page du document pour en améliorer sa lisibilité. Il est notamment suggéré d'utiliser une police d'écriture sans empattement (typographie en bâton, p. ex., Arial ou Tahoma) avec une taille suffisamment grande (équivalente au minimum à Arial 14) et un interligne de minimum 1,5 (Unapei, 2020). Excepté le gras, qui est utilisé pour mettre en évidence les informations importantes et pour les titres, les autres mises en forme particulières (p. ex., mots entiers en capitales, italique, souligné, ombré) sont à éviter. Inclusion Europe (2009a) déconseille d'écrire en couleur, en justifiant que cela peut poser des problèmes pour les personnes ayant de la difficulté à les différencier, ou lorsqu'il y a besoin de faire des photocopies en noir et blanc. Pour Ruel et al. (2018), la couleur peut être utilisée pour rendre le document attrayant. De plus, des encadrés de couleur permettent de mettre en évidence les points importants. Il faut toutefois utiliser les couleurs avec modération pour ne pas distraire l'attention des lectrices et lecteurs. En cas d'utilisation, il faut veiller à un contraste suffisant avec le fond, mais aussi entre chaque couleur (Unapei, 2020). Le texte doit être aligné à gauche, sans retrait et non justifié, car la justification crée des espaces inégaux entre les mots. Un retour à la ligne est prévu pour chaque nouvelle phrase. L'écriture en colonne est déconseillée. Les césures (coupures de mots sur deux lignes) ainsi que les notes de bas de page sont à proscrire, car elles interrompent le fil de la lecture. De plus, tous les caractères spéciaux (p. ex., « / », « & », « < », « § », « # ») sont à éviter, car ils rendent le texte peu lisible et leur signification n'est pas toujours connue. Une mise en page aérée (sans trop de texte sur une page, avec des marges larges et des espaces entre les paragraphes) est recommandée pour donner plus envie et faciliter la lecture. Finalement, le recours à des formats faciles à lire, faciles à suivre et faciles à photocopier, tels que le format A4 ou A5, rend le document plus simple à manipuler et à diffuser.

Niveaux de simplification

Les textes en FALC peuvent être traduits en trois niveaux de compréhension, qui vont du plus facile à un niveau de compréhension moyen (A1 : niveau le plus facile à comprendre ; A2 : niveau facile à comprendre et B2 : niveau de compréhension moyen). Ces niveaux se fondent sur le [cadre européen commun de référence pour les langues \(CECR\)](#). Cette approche a été mise en place par le réseau [Capito \(communication sans barrière\)](#) depuis 2014 notamment afin de ne plus étiqueter le FALC comme une langue spéciale ou spécifique pour les personnes ayant une DI, ce qui pouvait renforcer l'exclusion de ce groupe cible de

l'information générique (Fröhlich & Candussi, 2021). Il est aujourd'hui admis que les textes destinés aux personnes présentant une DI devraient se situer sur les deux premiers niveaux (A1 et A2) et que le niveau B1 peut être utilisé avec un public plus large (Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées [BFEH], 2023 ; Santi & Diacquenod, 2022). Proposant des traductions dans ces trois niveaux linguistiques, [le bureau Langage simplifié fournit un exemple de texte décliné en A1, A2 et B1](#) sur son site Internet.

3.2 Participation des personnes concernées

La participation des personnes ayant une DI est à la fois la finalité et le moyen du FALC. Les règles du FALC ont en effet pour objectif de rendre un texte plus accessible aux personnes concernées afin qu'elles puissent y avoir accès, tout en les rendant actives dans le processus d'écriture. Plus spécifiquement, l'ensemble des recommandations préconisent d'associer les personnes considérées comme étant le public cible et cela, dès le début du processus. De fait, la méthode du FALC poursuit le principe de Rodgers et Namaganda selon lequel « l'information pour les personnes présentant une déficience intellectuelle doit être produite par ou avec des personnes présentant une déficience intellectuelle » (2005, p. 56).

La participation des personnes présentant une DI est un défi qui se pose dans différents champs. Par exemple, en recherche, l'application de ce principe a conduit les chercheuses et chercheurs à questionner les méthodologies classiquement mobilisées pour obtenir et analyser le point de vue des personnes ayant une DI (Guerdan et al., 2009 ; Walmsley, 2001). Des parallèles peuvent être tissés entre ce champ et celui du FALC. En effet, depuis quelques années, de nombreux travaux se sont développés dans une perspective qualifiée d'inclusive. Défini par Walmsley et al. (2018), ce type de recherches permet aux personnes présentant une DI d'endosser un rôle particulier dans le processus de recherche. Nind et Vinha (2014) soulèvent que de nombreux bénéfices sont observés lorsque ce type de recherches sont conduites. Premièrement, cela permet de respecter le cadre légal fixé par la CDPH (ONU, 2006) et de correspondre aux exigences éthiques en vigueur dans le champ du handicap. Deuxièmement, une plus-value est observée quant aux résultats obtenus par rapport à des méthodologies dites « classiques ». Nind (2017) note, par ailleurs, que la production des connaissances ne relève pas uniquement du ressort des chercheuses et chercheurs, mais devrait s'inscrire dans une perspective plus large de co-construction. Des points d'attention sont toutefois mis en évidence par Bigby et Frawley (2010). Le protocole doit être adapté pour éviter une participation

« de surface » ou « alibi ». Des soutiens individualisés peuvent être nécessaires afin de permettre à la personne d'être actrice du processus participatif. Les chercheuses et chercheurs sont toutefois également garants de la qualité scientifique du travail mené qui ne doit pas être mise en péril par les adaptations réalisées (Guillemette & Boisvert, 2003 ; Petitpierre & Martini-Willemin, 2014 ; Walmsley & Johnson, 2003). Il est notamment recommandé de faire preuve de rigueur et de transparence concernant la méthode adoptée afin de garantir la validité du processus. Finalement, les chercheuses et chercheurs notent que dans certains cas, il n'est pas possible de s'engager dans une démarche participative. Il est alors important d'explicitier les raisons entravant sa mise en place.

Cette partie débute par une discussion mettant en évidence les différentes formes que peut prendre la participation dans la méthode du FALC. Ensuite, des recommandations, basées sur la littérature scientifique, sont formulées. Elles permettent de discuter de l'ensemble du processus allant de la prise de contact à la conduite de réunion, visant par exemple à la relecture d'un document FALC.

Formes de participation

Dans leur perspective de recherche inclusive, Walmsley et al. (2018) formulent l'idée que la participation peut s'évaluer sur un continuum. Dans une des extrémités se trouve une participation qualifiée de faible, par exemple jouer un rôle de promotrice ou promoteur de thématiques de recherche. À l'autre extrémité, la personne participe de manière davantage engagée, en étant employée comme cochercheuse.

Dans la méthode du FALC, la nature de la participation pourrait également être classée sur un continuum. Les personnes présentant une DI peuvent en effet participer de manière très diverse (Inclusion Europe, 2009b). On relève habituellement trois types de participation.

1. **Choix des textes à produire en FALC** : les personnes participent aux différentes étapes permettant d'identifier et de sélectionner les textes qui devraient être disponibles en FALC.
2. **Relecture** : les personnes relisent et évaluent des textes produits ou traduits en FALC.
3. **Processus de création ou de traduction** : les personnes participent activement à l'écriture du document ou à sa traduction. Elles formulent des conseils sur la manière de rendre le contenu plus simple à comprendre. Elles conseillent ou cherchent des illustrations à ajouter au document. Elles peuvent même réaliser des photographies. Elles donnent leurs avis sur la mise en page du document ou encore elles testent la compréhension du texte.

Précisons que la méthode du FALC exige que le public cible soit impliqué au minimum lors de la « lecture test » (Inclusion Europe, 2009b, p. 13), également appelée « relecture » ou « vérification de textes FALC » (deuxième type de participation). Cette étape permet de s'assurer que le langage utilisé et les images sélectionnées soient compris et adéquats. La vérification par une ou plusieurs personnes présentant une DI est d'ailleurs une des [conditions exigées par Inclusion Europe pour pouvoir apposer le logo FALC sur un document](#). Cette phase de test peut s'effectuer par des personnes seules ou en groupe. Il est suggéré d'ajouter le nom des personnes ayant fait cette vérification sur le document finalisé.

Plusieurs éléments peuvent guider le choix du type de participation. La personne, selon ses disponibilités, compétences et souhaits, peut préciser la manière dont elle souhaite s'impliquer. Le type de texte et la difficulté du sujet peuvent également être des éléments déterminants. En outre, d'autres contraintes, notamment temporelles et budgétaires, jouent fréquemment un rôle. Soulignons finalement qu'Inclusion Europe (2009b) suggère de faire vérifier le document par des personnes ayant des profils variés, à savoir :

- des personnes lectrices et des personnes non-lectrices (dans ce cas, le texte est lu par une tierce personne) ;
- des personnes ayant participé à l'écriture du document en FALC et des personnes n'ayant pas participé à cette étape ;
- des personnes habituées à faire des relectures et des personnes non expertes des relectures ;
- des personnes ayant des profils différents, en termes de capacités et d'expériences.

Recommandations permettant de faciliter le processus participatif

Plusieurs recommandations peuvent être formulées pour s'assurer que la participation des personnes avec une DI soit pleine et effective. Il convient de mener des réflexions sur l'ensemble du processus, allant de la prise de contact aux séances de travail, afin que des soutiens appropriés soient proposés au moment opportun. Le succès d'un bon travail collaboratif avec des personnes avec une DI repose donc principalement sur la qualité des adaptations réalisées. Ci-dessous, des recommandations sont proposées afin de répondre à trois questions clés : (1) comment favoriser une pleine et effective participation ? (2) comment définir le cadre de la collaboration ? et (3) comment mener des séances de traduction ou de relecture ?

Comment favoriser une pleine et effective participation ?

Communiquer un lieu et une date de rendez-vous, poser une question, demander d'expliquer son avis sont autant d'épisodes de communication qui peuvent ne pas être compris. Une personne pourrait, par exemple, ne pas se sentir légitime de signifier qu'elle n'est pas disponible pour une séance. Elle pourrait ne pas comprendre un terme ou une question, sans oser admettre son incompréhension devant les autres personnes. Finalement, elle pourrait craindre de partager son avis, de peur qu'il soit incorrect ou non partagé par les autres.

Si le FALC est fréquemment associé à la production de documents écrits, il n'en reste pas moins important d'utiliser les mêmes principes pour penser la communication orale afin que la personne puisse pleinement participer. Une réflexion approfondie doit être menée sur les modalités de communication orale et écrite mobilisées avec les personnes lors du processus participatif. De nombreuses adaptations peuvent être proposées notamment en ce qui concerne la planification et la conduite des réunions (pour une synthèse, se référer à Finlay & Lyons 2002 ; Guillemet & Boisvert, 2003 ; Tessari Veyre et al., 2016). Il est notamment recommandé d'ajuster la durée des réunions et de prévoir des pauses fréquentes. Il ressort de la revue de Beail et Williams (2014) que les entretiens menés auprès de personnes présentant une DI durent généralement une heure ou moins. Le vocabulaire mobilisé pour formuler les questions ou remarques doit être ajusté à la compréhension de la personne. Il convient d'éviter des termes spécifiques et complexes ou des acronymes. L'utilisation d'images ou de pictogrammes peut s'avérer utile pour favoriser la mémorisation et la compréhension. Le rythme doit être adapté afin que chaque personne puisse prendre le temps de réfléchir, de structurer et de verbaliser sa pensée. Des principes clés tels que la non-directivité, la considération positive et l'ouverture au dialogue sont également préconisés afin que la personne se sente à l'aise d'exprimer son avis. Rappelons, en effet, que les personnes présentant une DI sont susceptibles de manifester une certaine propension à l'acquiescement ou d'être sujettes aux biais de désirabilité sociale (Finlay & Lyons, 2002). Ainsi, elles pourraient donner la réponse la plus consensuelle possible afin de plaire à l'interlocutrice ou l'interlocuteur. Apporter un soin particulier aux aspects relationnels afin de favoriser l'établissement d'une relation de confiance permet de diminuer ces biais (Finlay & Lyons, 2002).

Dans certains cas, la participation de la personne avec une DI va se faire dans le cadre d'un groupe ou d'une séance impliquant plusieurs intervenantes et intervenants. La composition du groupe doit être réfléchie : le groupe regroupe-t-il uniquement de personnes présentant une DI ou comprend-il des

personnes avec des profils divers ? Dans le deuxième cas, une attention particulière doit être portée au fait que la personne avec une DI ait l'espace et la possibilité de communiquer son avis et ses opinions. Il n'y a pas de recommandation stricte concernant le nombre de personnes composant le groupe. Krueger et Casey (2015) préconisent de convoquer entre quatre et six personnes. Des groupes plus importants peuvent être envisagés, le choix est notamment guidé par les compétences des personnes impliquées, leur aisance à communiquer en groupe et par les contraintes environnementales, par exemple budgétaires. Kaehne et O'Connell (2010) précisent que la personne qui anime le groupe doit être bien préparée afin qu'elle puisse fonctionner comme facilitatrice en apportant des soutiens ciblés correspondant au profil de forces et faiblesses de chaque personne avec une DI. Il est également préférable que cette personne soit familiarisée à la problématique du handicap et aux caractéristiques de la DI. Le déroulement de la séance doit être clairement planifié et communiqué aux participantes et participants. Des informations comme la composition du groupe et le niveau de compréhension des personnes présentant une DI sont importantes à connaître à l'avance pour envisager des possibilités de soutien.

Comment définir le cadre de la collaboration ?

Cette deuxième étape est nécessaire pour que les personnes sollicitées puissent d'une part comprendre la démarche entreprise et d'autre part choisir d'y participer ou non. Une présentation claire et précise de la demande doit être réalisée afin que le choix de participer ou non puisse être éclairé. Il convient de préciser, par exemple, ce qui est attendu, la durée et le ou les lieux dans lesquels se déroulent l'activité, les droits (p. ex., l'activité est-elle rémunérée ?) et les devoirs (p. ex., la personne doit-elle participer obligatoirement à l'ensemble du processus ?). Petitpierre et al. (2013) concluent, dans un article traitant des enjeux des procédures de recueil de récolte de consentement auprès des personnes présentant une DI, que « lorsque la demande de participation est introduite de façon explicite et dans un format adapté, les personnes avec une DI utilisent la marge de décision qui leur est proposée » (p. 6). À titre d'exemple, un support écrit en FALC synthétisant la demande et ses contours pourrait être mis à disposition des éventuelles participantes et participants. Rappelons finalement que les personnes avec une DI sont encore peu fréquemment consultées au sujet des décisions qui les concernent. Des réflexions doivent être menées afin de mettre en place des procédures permettant de s'assurer que le consentement soit libre et éclairé.

Comment mener des séances de traduction ou de relecture ?

La brochure « *N'écrivez pas pour nous sans nous ! Impliquer les personnes handicapées intellectuelles dans l'écriture de textes faciles à lire* » (Inclusion Europe, 2009b) fournit des conseils pour réaliser les étapes de relecture (voir la section « Tester votre document », pp. 13-15). Différentes stratégies sont proposées par Inclusion Europe pour vérifier le texte. Par exemple, il est possible de demander aux personnes :

- de surligner les mots ou phrases du texte qui leur posent des difficultés de lecture ou de compréhension ;
- d'indiquer si elles ont besoin de plus d'informations pour comprendre le texte ;
- de faire des commentaires et suggestions concernant le contenu du texte et sa mise en page.

En outre, les questions fermées, auxquelles les personnes peuvent répondre par l'affirmative ou la négative (p. ex., « Est-ce que c'est facile à comprendre ? ») sont à proscrire au profit de questions ouvertes (p. ex., « De quoi parle ce document ? », « Qu'avez-vous compris ? », « Que n'avez-vous pas compris ? ») (Inclusion Europe, 2009b, p. 14). Le recours à un questionnement ouvert permet de vérifier la réelle compréhension des personnes et de limiter la survenue de certains biais (p. ex., tendance à l'acquiescement, désirabilité sociale) (Finlay & Lyons, 2002 ; Julien-Gauthier et al., 2014). Les propositions des personnes ainsi que leurs difficultés doivent être prises en compte pour remanier le document et le rendre davantage accessible. La version révisée du document devrait à nouveau être soumise aux personnes avant sa diffusion. L'étape de relecture suppose de prévoir les ressources temporelles (pour permettre aux personnes de participer pleinement et activement au travail de relecture tout en respectant leur temps de latence) et les ressources budgétaires nécessaires (pour pouvoir rémunérer les personnes pour le travail réalisé).

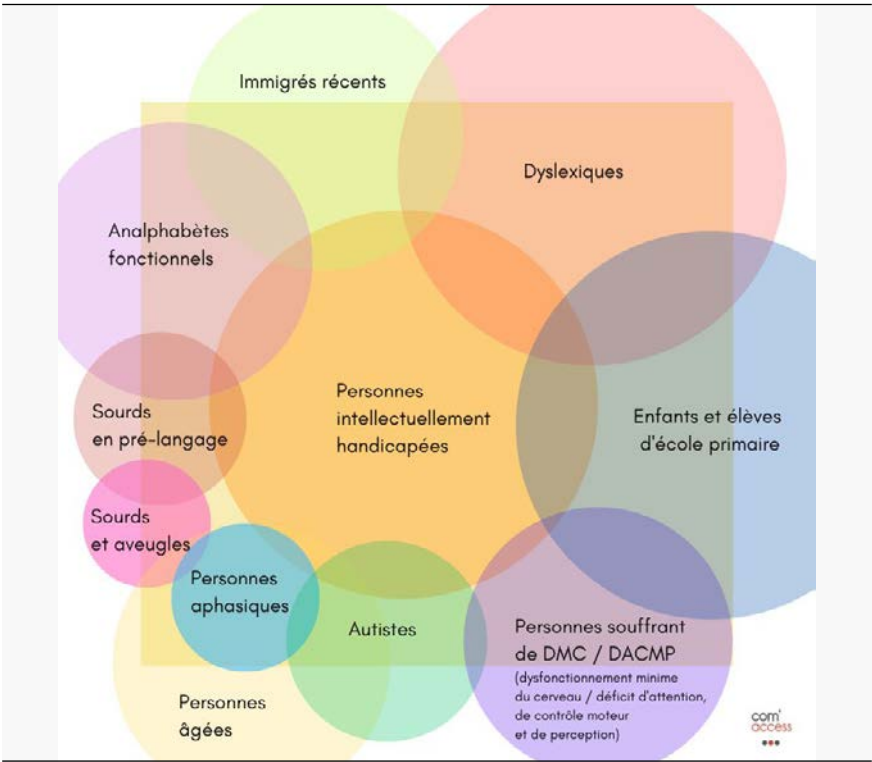
4 Publics cibles du FALC

Initialement, le FALC s'adresse aux personnes présentant une DI, qui représente environ 1 à 2 % de la population (Inserm, 2016). Cependant, le FALC ne doit pas être envisagé comme une solution limitée au public ayant une DI, car sa portée est plus large. Comme le mentionnent Lindholm et Vanhatalo :

une réponse à la question de savoir qui sont les groupes cibles du FALC [*Easy Language*] est : tout le monde. Chaque individu devrait avoir le droit de choisir s'il veut des informations en FALC [*Easy Language*] ou en langue standard. (2021, pp. 14-15)

Déjà en 1999, l'IFLA avait proposé une illustration graphique des principaux groupes qui peuvent tirer profit des documents simplifiés (voir Figure 3). Au cœur du graphique se trouvent les personnes avec une DI qui sont la cible première des informations en FALC. Autour, gravitent d'autres groupes cibles qui peuvent eux aussi bénéficier de telles informations. Parmi ces autres groupes figurent les enfants (notamment ceux entrant dans l'apprentissage de la lecture), les personnes âgées, les personnes présentant différents troubles (p. ex., troubles spécifiques des apprentissages tels que la dyslexie ou l'aphasie, du spectre de l'autisme, moteurs ou perceptifs) ou déficiences (p. ex., visuelle ou auditive), les personnes analphabètes fonctionnelles et finalement les personnes migrantes. Ce dernier groupe ne fait cependant pas consensus en Europe ; certains pays considèrent que les personnes migrantes peuvent tirer profit de textes en FALC, d'autres estiment que les personnes migrantes doivent directement apprendre la langue commune (Lindholm & Vanhatalo, 2021).

Figure 3 : Illustration graphique des groupes cibles du FALC (Com'access, 2023, adaptée de IFLA, 1999, p. 5)



Notons toutefois que si le FALC se donne comme ambition de rendre l'information accessible au plus grand nombre, toutes les personnes identifiées dans la Figure 3 n'en auront pas forcément besoin. En effet, si certaines personnes peuvent présenter un besoin plutôt constant de recevoir des informations en FALC, d'autres, en revanche, ne manifesteront un besoin qu'occasionnel ou limité. En effet, la difficulté à lire et à comprendre l'information n'est pas toujours liée à un trouble, elle peut être situationnelle ou contextuelle. À titre d'exemple, les personnes nouvellement arrivées dans un pays et apprenant la langue officielle de celui-ci sont confrontées, de manière contextuelle et provisoire, à ce type de difficulté (Bovim Bugge et al., 2021). En outre, il est aujourd'hui reconnu que des périodes de stress, de fatigue, une maladie ou un accident peuvent conduire à un besoin temporaire d'informations en FALC chez les personnes ayant de bonnes compétences en lecture et en compréhension (Lindholm & Vanhatalo, 2021). De plus, dans une société saturée d'information telle que la nôtre, le FALC pourrait bénéficier à toutes celles et ceux qui souhaitent accéder rapidement et facilement à l'information et ainsi réduire la surcharge informationnelle qu'elles et ils peuvent subir.

Finalement, il peut être apprécié par le grand public, en particulier pour les textes complexes ou spécialisés, relevant par exemple du domaine juridique, administratif ou encore médical. À titre d'exemple, lorsque le district hospitalier de Satakunta en Finlande a introduit des brochures et informations en FALC, les patientes et patients n'ont plus souhaité utiliser les versions originales de ces documents (Lindholm & Vanhatalo, 2021). Ainsi, bien que le FALC ait été pensé pour répondre spécifiquement aux besoins des personnes ayant une DI, il se révèle en pratique utile pour un public bien plus large. À l'instar de la rampe d'accès destinée à supprimer les obstacles physiques rencontrés par les personnes en fauteuil et qui s'avère très utile aux personnes avec une valise, une poussette ou encore une trottinette, le FALC constitue une rampe d'abord pensée pour réduire les obstacles cognitifs rencontrés par les personnes avec une DI, mais qui peut être utilisée par tout le monde pour accéder à l'information.

5 FALC en Suisse romande

La partie suivante fait un état des lieux du FALC dans le contexte de la Suisse romande. Les termes et logos utilisés, les textes en faveur de son recours, de même l'offre existante en matière de services et de formations sont présentés. Finalement, un aperçu des domaines communiquant des informations en FALC avec des exemples de publications disponibles est proposé.

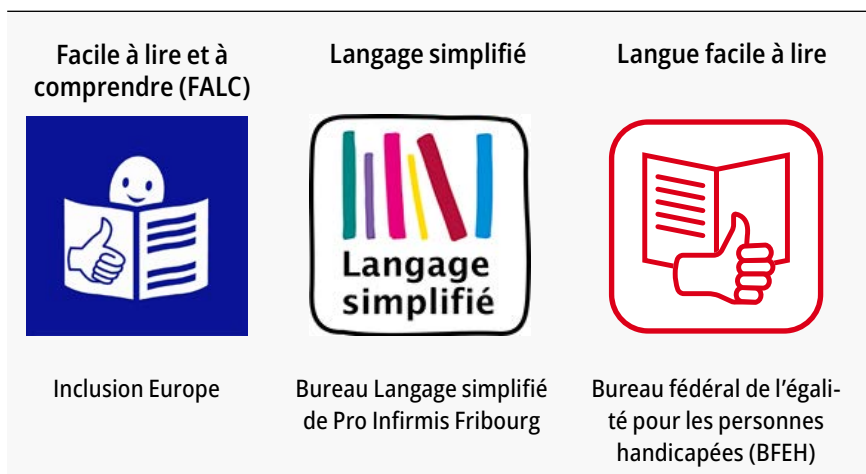
5.1 Terminologies et logos utilisés

En Suisse romande, au moins trois terminologies et trois logos coexistent pour faire référence à des documents qui ont été simplifiés selon les principes de la méthode du FALC (voir Figure 4). Le logo européen « Facile à lire et à comprendre » (ou « FALC ») peut être utilisé librement à condition de respecter les [conditions d'Inclusion Europe](#), c'est-à-dire d'appliquer les règles européennes, de tester le document au minimum auprès d'une personne ayant une DI et d'ajouter le copyright de l'association européenne. Le logo doit avoir une taille de minimum 15 millimètres.

L'expression « Langage simplifié » est également employée, en particulier par le [bureau Langage simplifié de Pro Infirmis Fribourg](#). Ce bureau utilise un label qui est enregistré et protégé par Pro Infirmis. Ce label garantit que les textes ont été traduits par des traductrices ou traducteurs formés au FALC, puis vérifiés par un groupe de relectrices et relecteurs présentant une DI.

L'expression « Langue facile à lire » est notamment mobilisée par la Confédération et le BFEH qui proposent un logo pour l'administration fédérale. Dans sa fiche d'information à l'intention de l'administration fédérale, le BFEH indique que la traduction des textes peut soit être confiée à un spécialiste externe, soit réalisée par des collaboratrices et collaborateurs de l'administration publique, à condition qu'elles et ils aient suivi une formation (BFEH, 2023). Il est précisé que le texte devrait être contrôlé par un groupe de lectrices et lecteurs cibles.

Figure 4 : Aperçu des terminologies et logos utilisés en Suisse romande



5.2 Cadre juridique suisse en faveur du FALC

En Suisse, il existe plusieurs textes législatifs exigeant de rendre l'information accessible aux personnes en situation de handicap afin de leur permettre de vivre de manière indépendante et participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les domaines de la vie (p. ex., la Constitution fédérale [Cst., 1999], la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées [LHand, 2002] et son ordonnance [OHand, 2003] ou encore les Directives de la Confédération pour l'aménagement de sites Internet facilement accessibles [P028, 2016]). Cependant, seulement la CDPH et la norme d'accessibilité eCH-0059 V 3.0 font explicitement référence au FALC comme un moyen pour rendre l'information accessible (Santi & Diacquenod, 2022).

La Suisse a ratifié la CDPH en 2014, ce qui l'engage, entre autres, à appliquer les dispositions en faveur d'une information accessible et adaptée aux différents types de handicaps notamment en recourant au Facile à lire et à comprendre (Articles 9, 21, 29 ; voir chapitre 2 [[Cadre légal international en faveur d'une information accessible](#)] de ce premier volet de l'introduction). Le fait que la Suisse n'ait pas signé le protocole facultatif – qui permet aux personnes en situation de handicap de saisir le Comité de l'ONU en cas de non-respect de leurs droits – peut limiter l'aspect contraignant de la convention et donc l'obligation de proposer des informations en FALC.

La norme eCH-0059 (version 3.0, approuvée en 2020) encourage à rendre accessibles aux personnes en situation de handicap les informations et services numériques des instances publiques (p. ex., autorités et autres organismes publics, entreprises proches de l'État et autres organismes de droit public tels que les universités, écoles, bibliothèques et hôpitaux). La norme se base sur les directives d'accessibilité au contenu Web 2.1 (WCAG 2.1) reconnues au niveau international et est conforme à la directive européenne sur l'accessibilité du Web (Groupe spécialisé Accessibility, 2020). Elle précise que la plupart des informations électroniques (sites Internet et applications mobiles) de la collectivité devraient être disponibles en langue facile à lire et en langue des signes. La norme cible en priorité les informations concernant les domaines centraux de la vie, c'est-à-dire les informations ayant une incidence sur la vie et la santé des personnes, celles relatives à l'exercice des droits politiques et individuels, à la prévention de la violence et de la santé, aux devoirs et obligations, et finalement les informations qui s'adressent spécifiquement à des personnes en situation de handicap. Les autres informations, à savoir celles relatives au système éducatif, au travail, à la vie familiale, au logement, aux loisirs, aux principales prestations fournies par la collectivité ou encore celles à destination du grand public

devraient être disponibles dans ces formats dans le cadre de la proportionnalité. La mise en œuvre de cette norme peut toutefois rester limitée, car elle s'applique uniquement « à tous ceux qui l'acceptent comme étant contraignante » (Groupe spécialisé Accessibility, 2020, p. 5).

Les mesures visant à garantir l'accès à l'information aux personnes en situation de handicap sont des aménagements ou des adaptations qui doivent être raisonnables (selon la CDPH) ou proportionnels (selon la LHand). Selon ces principes, la mise en place de telles mesures ne doit pas être disproportionnée entre l'avantage procuré pour les personnes en situation de handicap et l'impact, par exemple au niveau financier ou environnemental (LHand, art. 11, al. 1) ou ne doit pas provoquer de charge disproportionnée ou indue (CDPH, art. 2). Les critères pour évaluer ces principes ne sont pas clairement définis dans ces textes. Cependant, plusieurs facteurs doivent être considérés pour estimer si le rapport « bénéfices / coûts » d'une traduction en FALC est équilibré, tels que le nombre de personnes concernées par le document, l'impact de l'information sur la vie des personnes ou encore la durabilité du document (Santi & Diacquenod, 2022).

Au niveau des cantons dont le français fait partie des langues officielles, plusieurs postulats ou motions ont été déposés au cours de ces dernières années pour demander à leur Conseil d'État d'introduire progressivement le FALC dans leur documentation officielle.

- Dans le canton de Berne, la [motion « Langage simplifié sur les sites Internet et d'autres supports d'information du canton de Berne »](#) a été adoptée en septembre 2019.
- Dans le canton de Fribourg, le [postulat « Utilisation du Langage simplifié »](#) a été accepté en mars 2020.
- Dans le canton de Vaud, le [postulat « Bannir le jargon et FALCiliter la compréhension de nos textes à la population »](#) a été pris en considération en décembre 2020.
- Dans le canton de Neuchâtel, le [postulat « Pour une adaptation des documents officiels de l'État en langage simplifié et pour un accès à ces documents pour toutes et tous »](#) a été accepté en mars 2021.
- Dans le canton de Genève, la [proposition de motion « Et si l'administration se faisait comprendre en usant d'un langage facile à lire et à comprendre ? »](#) a été acceptée avec amendement en septembre 2021.
- Dans le canton du Jura, la [motion « Utilisation du langage simplifié dans les messages du Conseil de Ville au Corps électoral »](#), qui demande qu'un chapitre rédigé en langage simplifié accompagne les sujets de votations, a été acceptée en janvier 2023.

- Dans le canton du Valais, la « [Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap \(LDIPH\)](#) » et plus spécifiquement son article portant sur l'accessibilité et la communication (voir art. 35, let. c) ont été révisés et sont entrés en vigueur en janvier 2022. Cet article exige que les cantons, les communes, les organes assumant des tâches publiques ainsi que les prestataires de services communiquent de manière accessible et compréhensible avec les personnes en situation de handicap au sujet de leurs prestations et fournissent l'aide nécessaire sur demande, telle que des interprètes en langue des signes, des documents en langage simple ou des explications orales.

Dans ses observations finales concernant la mise en œuvre de la CDPH, le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU (CRPD) recommande à l'État « d'élaborer des normes juridiquement contraignantes en matière d'information et de communication aux niveaux fédéral, cantonal et communal afin de garantir l'accessibilité des informations fournies au public, y compris au cours de manifestations publiques et sur les sites Web, à la télévision et dans les services de médias » (2022, p. 11).

5.3 Développement du FALC en Suisse romande

Le rapport initial concernant la mise en œuvre de la CDPH, déposé par la Suisse en 2016, et plus précisément le chapitre concernant la mise en œuvre de l'article 21 indique que la « langue facile à lire et à comprendre se développe de plus en plus en Suisse » pour permettre aux personnes ayant une DI d'accéder à l'information et que « différents projets ont été soutenus pour la promouvoir » (CRDP, 2018, p. 30). C'est en 2014 que les premiers bureaux de traduction en FALC et les premières formations sur le FALC ont vu le jour en Suisse, d'abord du côté alémanique, puis du côté romand et plus récemment au Tessin.

Le développement progressif du FALC en Suisse entre les différentes régions linguistiques semble correspondre à la manière dont la méthode s'est imposée dans les différents pays limitrophes : en Allemagne et en Autriche, puis en France et finalement en Italie (Parpan-Blaser et al., 2021). Il est à préciser que les éléments mentionnés ci-dessous (services spécialisés, formations, domaines d'application et exemples de publications) sont non exhaustifs ; ces listes se basent sur les connaissances des éditrices du présent ouvrage et les informations disponibles en ligne.

Services spécialisés

Actuellement en Suisse romande, il est possible de distinguer différents types d'organisations ou de structures qui proposent des prestations liées au FALC (p. ex., rédaction, traduction, conseil, et/ou relecture). Certaines proviennent du domaine du handicap et plus spécifiquement de celui de la DI, tandis que d'autres relèvent de secteurs divers.

Parmi les organisations relevant du domaine du handicap, citons Pro Infirmis – l'organisation faitière nationale pour les personnes présentant un handicap physique, cognitif ou psychique – qui dispose de bureaux spécialisés dont le FALC est l'activité principale. Le [bureau Langage simplifié](#), ouvert en 2017 à Fribourg, est constitué d'une équipe de traductrices formées au FALC et d'une équipe de relectrices et relecteurs recrutés au sein de la [Fondation Ateliers Résidences Adultes \(FARA\)](#). Le bureau francophone collabore avec les bureaux allemand et italien de Pro Infirmis pour les mandats bilingues ou trilingues.

De leur côté, quelques institutions spécialisées dans l'accompagnement de personnes ayant une DI ont mis en place depuis quelques années une équipe interne consacrée au FALC. Par exemple, au sein de la [Fondation Les Perce-Neige](#), cinq personnes expertes FALC accompagnées par la responsable des animations socioculturelles réalisent des mandats pour les institutions culturelles neuchâteloises (p. ex., traduction et correction de guides d'exposition en FALC). En Valais, la [Fondation valaisanne en faveur des personnes avec une déficience intellectuelle \(FOVAHM\)](#) assure tant la traduction et la relecture de documents internes que des mandats externes grâce à l'implication d'une facilitatrice et d'un groupe de jeunes adultes de son Centre à Sion. Plus récemment, les associations de défense des droits et intérêts des personnes ayant une DI se sont également mises à proposer leurs services, notamment pour des relectures FALC. Par exemple, [ASA-Handicap Mental \(ASA-HM\)](#) collabore avec des personnes autoreprésentantes membres de son association et avec plusieurs institutions genevoises pour des relectures FALC. [Insieme Vaud](#) réalise cette étape avec un petit groupe de relectrices et relecteurs recrutés parmi ses membres sachant lire.

Finalement, nous pouvons mentionner les associations œuvrant pour rendre la culture et l'art accessible à toutes et tous. Par exemple, la directrice de [l'Atelier 1001feuilles](#) collabore avec ses assistantes et assistants formateurs d'adultes ainsi que les expertes et experts FALC pour relire des textes d'institutions culturelles. Parmi les organisations ne relevant pas du domaine du handicap, l'Association Lire et Ecrire et l'Agence Textocreativ réalisent elles aussi des activités en lien avec le FALC. [L'Association Lire et Ecrire](#) lutte contre l'illettrisme

depuis plus de 30 ans en offrant des cours à des adultes qui ont des difficultés en compétences de base. Sa section neuchâteloise a désormais un [service de simplification de documents en FALC](#). Depuis 2021, le service propose aux administrations publiques et aux institutions du canton de Neuchâtel différentes prestations dans le domaine de la simplification (p. ex., traduction, conseils personnalisés, analyses de texte, séances d'information et de formation). Pour la vérification des textes, le service collabore avec des ambassadrices et ambassadeurs, c'est-à-dire des apprenantes et apprenants qui suivent ou qui ont suivi des cours pour améliorer la lecture et d'écriture de l'Association Lire et Écrire. Quant à [Textocreativ](#), il s'agit d'une agence de traduction et de rédaction. La société, fondée il y a plus de 30 ans, est basée à Sion, Épalinges et Zurich. Depuis 2022, l'équipe collabore avec le collectif [Out of the box factory](#) pour rédiger et traduire des documents en FALC. L'équipe est notamment mandatée par la Chancellerie d'État du canton de Genève pour simplifier et créer des documents et des vidéos FALC relatifs aux votations et aux élections.

Finalement, il existe également des spécialistes indépendants. C'est le cas par exemple de [France Santi de textoh!](#) qui, depuis 2015, traduit, forme et conseille les personnes et organisations souhaitant simplifier leurs informations ainsi que d'Anne Jabaud, qui propose depuis 2022, dans le cadre de son activité [Anne Jabaud Communication](#) des traductions et conseils en rédaction FALC.

Formations

Au niveau des offres de formation en Suisse romande, le premier cours a été proposé en 2016 par [textoh!](#) (Parpan et al., 2021). Depuis plusieurs années, [textoh!](#) collabore avec [l'Atelier1001feuilles](#) et le [Département de pédagogie spécialisée de l'Université de Fribourg](#) pour offrir des [cours d'introduction au FALC \(deux ou trois jours\) et des modules avancés](#). Ces trois partenaires offrent des cours intra et interentreprises. Les participantes et participants des premiers cours proposés exerçaient majoritairement leur activité professionnelle dans le champ de la DI ou plus largement celui du handicap (éducatrices et éducateurs spécialisés, enseignantes et enseignants spécialisés, maitresses et maitres socioprofessionnels, responsables socioéducatifs et personnel administratif des institutions socioéducatives). Petit à petit, des personnes venant d'autres horizons (p. ex., milieu hospitalier, musées, théâtres, bibliothèques, aide sociale, accueil de personnes migrantes, administrations publiques et recherche) se sont inscrites pour suivre un cours sur le FALC.

Depuis peu, d'autres organismes ou services proposent eux aussi des formations ou sensibilisations au FALC (p. ex., le bureau Langage simplifié, le service de simplification de la section neuchâteloise de l'Association Lire et Ecrire Neuchâtel, Procap). Il est à préciser que, pour l'heure, il n'existe pas en Suisse romande de formation certifiante au FALC.

6 Domaines d'application et types de publications

Grâce au développement de l'offre des services spécialisés, de formations et sensibilisation à la méthode, ainsi que grâce à la reconnaissance progressive de l'utilité du FALC pour un public bien plus large que celui des personnes ayant une DI, de nombreuses publications en FALC ont vu le jour ces dernières années. Il serait difficile de dresser un portrait complet de toutes les informations actuellement disponibles en FALC en Suisse romande. À cet égard, nous regrettons qu'il n'existe pas, pour l'heure, de bibliothèque partagée ou d'inventaire des documents FALC existants. Ce type de ressources permettrait de rassembler les documents existant au même endroit, ce qui non seulement faciliterait leur diffusion auprès des personnes concernées, mais permettrait également à celles et ceux qui souhaitent développer de nouveaux documents de s'en inspirer. Les paragraphes suivants relèvent les principaux domaines qui proposent aujourd'hui des informations en FALC et présentent quelques exemples, non exhaustifs, de livrables disponibles. Cette recension des domaines est basée sur l'analyse des mandats réalisés par le bureau Langage simplifié au cours de ses cinq premières années d'activité, analyse menée par la première autrice de la présente introduction (Diacquenod, 2022).

6.1 Domaine du handicap

Ce domaine regroupe les organisations et associations qui défendent les droits et intérêts des personnes en situation de handicap et/ou leur proposent des prestations. Il peut s'agir d'organisations ou d'associations s'adressant à des personnes avec tout type de handicap confondu ou à un type de handicap spécifique. Elles sont nombreuses à traduire leur documentation (p. ex., des brochures et flyers, des contrats, chartes et règlements, des guides ou encore des rapports annuels) et à proposer du contenu en FALC / langage simplifié sur leur site Internet (p. ex., [Centre de formation continue](#), [Clair-Bois](#), [Eben-Hézer](#), [FOVAHM](#), [Insieme](#) ou encore [Pro Infirmis Fribourg](#)).

Il peut également s'agir d'organismes qui font de la recherche et de l'enseignement en lien avec le domaine du handicap (p. ex, des Universités ou Hautes écoles proposant une filière dans l'éducation spécialisée ou le travail social).

Certains de ces organismes ont créé des documents relatifs à des projets de recherche en FALC (p. ex., des descriptifs de projet de recherche, des formulaires de consentement, des questionnaires, des présentations lors de congrès, des rapports de recherche ou encore des actes de colloque). La plupart de ces documents ne sont pas publiés. Nous pouvons cependant mentionner, à titre d'exemple, le livre « [Participer à la société. Des idées pour améliorer les droits des personnes avec handicap](#) » (Piérart & Masse, 2022) publié à la suite du XIV^e congrès de l'Association internationale de recherche scientifique en faveur des personnes ayant un handicap mental (AIRHM).

6.2 Domaine de la santé et de la sexualité

Ce domaine inclut les organisations et services qui assurent la prévention et la promotion de la santé, sur le plan physique, mental et/ou sexuel. Pendant la pandémie, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a régulièrement publié en ligne des [informations sur le coronavirus en langue facile à lire](#). eHealthsuisse a mis à disposition une [brochure en langage simplifié pour présenter le dossier électronique du patient](#). La ligue suisse contre le cancer a créé plusieurs brochures d'information en facile à lire destinées aux personnes malades et à leurs proches (les brochures « Comment soigner vos dents pendant le traitement du cancer ? » et « Le cancer du sein » sont disponibles sur sa boutique en ligne).

En matière de sexualité, SANTÉ SEXUELLE SUISSE propose plusieurs types d'informations en langage simplifié : des [fiches éducatives sur le thème de la sexualité et des écrans](#), une [brochure d'information sur la santé sexuelle destinée aux jeunes](#) et une [rubrique « Urgence en santé sexuelle » sur son site Internet](#) qui fournit des informations utiles sur comment agir dans différentes situations d'urgence (p. ex., pilule du lendemain, enceinte, infections / maladies, agression sexuelle ou encore mariage forcé). L'Institution de Lavigny a quant à elle créé une version simplifiée et illustrée de sa charte « [Ma vie intime, affective et sexuelle](#) » (voir projet 5).

6.3 Domaine de la culture et des loisirs

Ce domaine fait référence aux structures et organisations culturelles et de loisirs (p. ex., musées, théâtres, jardins botaniques). Ces institutions sont nombreuses à proposer des informations en FALC, en particulier celles [partenaires du label Culture inclusive de Pro Infirmis](#). Parmi les différents types d'informations disponibles, nous pouvons notamment citer les présentations (flyer et/ou site Internet) de ces institutions, leur programmation, ainsi que

des guides/livrets d'exposition ou de visite. Au niveau de la littérature, la [fondation Bibliomedia](#) Suisse a publié un guide pour promouvoir les livres en Facile à lire dans les bibliothèques. De son côté, une équipe de chercheuses de la Haute école pédagogique du canton de Vaud a traduit [quatre albums jeunesse en FALC](#).

6.4 Domaine des assurances sociales et de l'aide sociale

Ce domaine regroupe les différents services et organismes qui fournissent des prestations sociales et qui visent à garantir l'assistance ou la protection des personnes qui ont besoin d'aide. Au niveau de ce domaine, nous pouvons notamment signaler [l'aide-mémoire en langage simplifié sur la protection de l'enfant et de l'adulte](#) proposé par la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) ainsi que la [brochure sur les curatelles faite par la FOVAHM](#).

6.5 Domaine des droits et de la vie citoyenne

Ce domaine est composé des autorités, administrations et services concernés par les droits humains et politiques, et leur exercice. Le BFEH a traduit la [LHand en langue facile à lire](#). Le [plan d'action CDPH](#), qui regroupe les recommandations en vue de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU et des exemples de bonnes pratiques, est disponible en facile à lire. En outre, de plus en plus de matériel, de documents et d'explications sont désormais proposés en FALC en lien avec les votations (p. ex., « [Un guide pour voter](#) » d'Easyvote et Insieme Suisse, le [site du Parlement suisse](#), la [brochure et la vidéo « Comment voter](#) » pour les personnes ne disposant que du droit de vote cantonal à Genève ou encore les programmes de certains partis politiques).

6.6 Domaine de la migration

Ce domaine fait référence aux services qui visent à favoriser l'inclusion et l'accueil des personnes migrantes. Dans le canton de Fribourg, le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme (IMR) a décliné sa [brochure « Bienvenue dans le canton de Fribourg » en langage simplifié](#). Dans le canton de Vaud, sa brochure d'accueil est en cours de traduction par le bureau Langage simplifié. En outre, [l'Établissement vaudois d'accueil des migrants \(EVAM\)](#) intègre progressivement le FALC dans toute sa communication écrite et en ligne.

6.7 Domaine des administrations publiques

Ce domaine inclut les autorités fédérales, cantonales et communales. Comme vu précédemment, plusieurs postulats ou motions ont été déposés au cours de ces dernières années pour demander à leur Conseil d'État d'introduire le FALC dans leur documentation officielle. Ainsi, de plus en plus d'autorités font recours au FALC dans leur courrier destiné à leurs usagères et usagers et sur leur site Internet.

7 Conclusion

La mise en œuvre du FALC en Suisse romande est relativement bien engagée, comme le témoignent :

- son cadre légal qui tend progressivement à inscrire le FALC comme une obligation pour rendre les informations de la collectivité accessibles au plus grand nombre ;
- l'offre en termes de services spécialisés et de formations qui se développe en nombre, mais aussi en diversité ;
- la publication d'informations en FALC par de plus en plus de secteurs, y compris ceux ne relevant pas directement du domaine du handicap.

Toutefois, certains freins peuvent limiter sa mise en application, parmi lesquels figurent les coûts temporel et financier (p. ex., pour former les personnes ou pour mandater un service à la fois pour de la traduction et pour de la relecture). Ces motifs sont mobilisés par certains organismes et services pour justifier le non-recours au FALC. Cependant, il est possible d'entrevoir certaines possibilités qui permettraient de réduire ces obstacles. À ce propos, le Comité des droits des personnes handicapées recommande à la Suisse « d'allouer des fonds suffisants à l'élaboration, à la promotion et à l'utilisation de formes de communication accessibles tels que le braille, l'interprétation pour personnes sourdes et aveugles, la langue des signes, le langage facile à lire et à comprendre, la langue simplifiée, l'audiodescription, la transcription de vidéo, le sous-titrage et les moyens de communication tactile et de communication améliorée et alternative » (CRPD, 2022, p. 11). De plus, le développement d'outils numériques d'aide à la transcription en FALC pourrait être une solution pour diminuer les coûts du processus. [Le deuxième volet de la présente introduction \(Modèle de développement d'une plateforme numérique collaborative pour le FALC\)](#) aborde cet aspect et présente la perspective de spécialistes.

Références

- Beail, N., & Williams, K. (2014). Using Qualitative Methods in Research with People Who Have Intellectual Disabilities. *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities*, 27(2), 85-96. <https://doi.org/10.1111/jar.12088>
- Bigby, C., & Frawley, P. (2010). Reflections on doing inclusive research in the "Making Life Good in the Community" study. *Journal of Intellectual & Developmental Disability*, 35(2), 53-61. <https://doi.org/10.3109/13668251003716425>
- Bovim Bugge, H., Berget, G., & Vindenes, E. (2021). Easy Language in Norway. In C. Lindholm & U. Vanhatalo (Eds.), *Handbook of Easy Languages in Europe* (pp. 371-400). Frank & Timme. <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/52628>
- Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH). (2023). *Langue facile à lire. Fiche d'information à l'intention de l'administration fédérale, mars 2023*. <https://www.edi.admin.ch/dam/edi/fr/dokumente/gleichstellung/infomaterial/Leichte%20Sprache%20fr.pdf.download.pdf/Leichte%20Sprache%20fr.pdf>
- Com'access. (2023). *Illustration graphique des groupes cibles du FALC* [Infographie]. LinkedIn. https://www.linkedin.com/posts/carole-schumann-9a9179b_falc-activity-7044231574963265537-4d3j?utm_source=share&utm_medium=member_desktop
- Comité des droits des personnes handicapées (CRDP). (2018). *Rapport initial soumis par la Suisse en application de l'article 35 de la Convention, attendu en 2016*. Nations Unies. <https://digitallibrary.un.org/record/3823055?ln=en>
- Comité des droits des personnes handicapées (CRPD). (2022). *Observations finales concernant le rapport initial de la Suisse*. Nations Unies. https://www.edi.admin.ch/dam/edi/fr/dokumente/gleichstellung/amtliches/crpd_abschliessende_bemerkungen_uebersetzungen.pdf.download.pdf/CDPH%20Observations%20finales%20sur%20le%20rapport%20initial%20de%20la%20Suisse.pdf
- Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst.), RS 101 (1999, 18 avril ; état le 13 février 2022). <https://fedlex.data.admin.ch/filestore/fedlex.data.admin.ch/eli/cc/1999/404/20220213/fr/pdf-a/fedlex-data-admin-ch-eli-cc-1999-404-20220213-fr-pdf-a-5.pdf>
- Diacquenod, C. (2022). *Analyse du bureau Langage simplifié de Pro Infirmis Fribourg. Rapport final*. [Rapport de recherche non publié]. Université de Fribourg.

- Directives de la Confédération pour l'aménagement de sites Internet – P028, Version 2.0 (2016). https://www.bk.admin.ch/dam/bk/fr/dokumente/dti/ikt-vorgaben/prozesse-methoden/p028/P028_Web_Accessibility_v2-03_ge-nehmigt_f.pdf
- Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (IFLA). (1999). *Directives pour les documents faciles-à-lire*. La Haye. <https://archive.ifla.org/VII/s9/nd1/iflapr-59f.pdf>
- Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques (IFLA). (2010). *Guidelines for easy-to-read materials* [révision par M. Nomura, G. S. Nielson & B. Tronbacke]. IFLA. <https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/hq/publications/professional-report/120.pdf>
- Finlay, W. M. L., & Lyons, E. (2002). Acquiescence in interviews with people who have mental retardation. *Mental Retardation*, 40(1), 14–29. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/11806730/>
- Fröhlich, W., & Candussi, K. (2021). Easy Language in Austria. In C. Lindholm & U. Vanhatalo (Eds.), *Handbook of Easy Languages in Europe* (pp. 27-52). Frank & Timme. <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/52628>
- Groupe spécialisé Accessibility. (2020). *eCH-0059 – Accessibility Standard*. Association eCH. https://www.ech.ch/sites/default/files/dosvers/haupt-dokument/STAN_f_DEF_2020-05-19_eCH-0059_V3.0_Accessibility%20Standard.pdf
- Guerdan, V., Petitpierre, G., Moulin, J.-P., & Haelewyck, M.-C. (Eds.). (2009). *Participation et responsabilités sociales : un nouveau paradigme pour l'inclusion des personnes avec une déficience intellectuelle*. Peter Lang.
- Guillemette, F., & Boisvert, D. (2003). L'entrevue de recherche qualitative avec des adultes présentant une déficience intellectuelle. *Recherches Qualitatives*, 23, 15-26. <https://doi.org/10.7202/1085577ar>
- ILSMH Association Européenne. (1998). *Le Savoir-Simplifier. Directives européennes pour la Production d'Information en langage clair à l'usage des Personnes Handicapées Mentales*. ILSMH Association Européenne. https://commons.de-fi-metiers.fr/sites/default/files/savoir_simplifier_directives_europ.pdf
- Inclusion Europe. (2009a). *L'information pour tous. Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*. <https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>
- Inclusion Europe. (2009b). *N'écrivez pas pour nous sans nous ! Impliquer les personnes handicapées intellectuelles dans l'écriture de textes faciles à lire*. <https://www.unapei.org/publication/necrivez-pas-pour-nous-sans-nous/>

- Inclusion Europe. (2019). Easy-to-Read: Easy-to-Read information is easier to understand. <https://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read>
- Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale (INSERM). (2016). *Déficiences intellectuelles. Expertise collective*. EDP Sciences. <https://www.ipu-bli.inserm.fr/handle/10608/6815>
- Julien-Gauthier, F., Jourdan-Ionescu, C., & Legendre, M.-P. (2014). Adaptations méthodologiques destinées aux personnes ayant des limitations cognitives. In S. Tétreault & P. Guillez (Eds.), *Guide pratique de recherche en réadaptation. Méthodes, techniques et outils d'intervention* (pp. 467–488). De Boeck.
- Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), RS 151.3 (2002, 13 décembre ; état le 1^{er} juillet 2020). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr>
- Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap (LDIPH), RS 850.6 (1991, 31 janvier ; état le 1^{er} janvier 2022). https://lex.vs.ch/app/fr/texts_of_law/850.6/versions/2998
- Kaehne, K., & O'Connell, C. (2010). Focus group with people with learning disabilities. *Journal of Intellectual Disabilities, 14*(2), 133-145. <https://doi.org/10.1177/1744629510381939>
- Krueger, R. A., & Casey, M. A. (2015). *Focus groups: A practical guide for applied research* (5th ed.). SAGE Publication.
- Lichtenauer, A., Antener, G., & Parpan-Blaser, A. (2015). *Le « facile-à-lire » – un facteur d'autodétermination primordial pour les personnes handicapées*. FHNW. https://www.edi.admin.ch/dam/edi/fr/dokumente/2015/05/objekt_17664.pdf.download.pdf/fhnw_-_langue_facilealire.pdf.
- Lindholm, C., & Vanhatalo U. (2021). Introduction. In C. Lindholm & U. Vanhatalo (Eds.), *Handbook of Easy Languages in Europe* (pp. 11-26). Frank & Timme. <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/52628>
- Nind, M. (2017). The practical wisdom of inclusive research. *Qualitative Research, 17*(3), 278-288. <https://doi.org/10.1177/146879411770812>
- Nind, M., & Vinha, H. (2014). Doing research inclusively: bridges to multiple possibilities in inclusive research. *British Journal of Learning Disabilities, 42*(2), 102-109. <https://doi.org/10.1111/bld.12013>
- Ordonnance sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (OHand), RS 151.31 (2003, 19 novembre ; état le 1^{er} janvier 2021). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2003/668/fr>
- Organisation des Nations Unies (ONU). (1993). *Règles pour l'égalisation des chances des handicapés*. <https://www.un.org/esa/socdev/enable/dissrfr0.htm>

- Organisation des Nations Unies (ONU). (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/droit/international0/uebereinkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde.html>
- Parpan-Blaser, A., Girard-Groeber, S., Antener, G., Arn, C., Baumann, R., Caplazi, A., Carrer, L., Diacquenod, C., Lichtenauer, A., & Sterchi, A. (2021). Easy Language in Switzerland. In C. Lindholm & U. Vanhatalo (Eds.), *Handbook of Easy Languages in Europe* (pp. 573-622). Frank & Timme. <https://library.oapen.org/handle/20.500.12657/52628>
- Petitpierre, G., & Martini-Willemin, B.-M. (2014). *Méthodes de recherche dans le champ de la déficience intellectuelle : Nouvelles postures et nouvelles modalités*. Peter Lang.
- Petitpierre, G., Gremaud, G., Veyre, A., Bruni, I., & Diaquenod, C. (2013). Aller au-delà de l'alibi. Consentement à la recherche chez les personnes présentant une déficience intellectuelle. *Société Suisse d'Ethnologie. La question éthique dans la recherche empirique*. http://www.seg-sse.ch/pdf/2013-03-27_Petitpierre.pdf
- Piérart, G., & Masse, M. (2022). Participer à la société. Des idées pour améliorer les droits des personnes avec handicap. EDITION SZH/CSPS. <https://shop.szh.ch/fr/livres-edition-szhcps/173-participer-a-la-societe.html>
- Rodgers, J., & Namaganda, S. (2005). Making information easier for people with learning disabilities. *British Journal of Learning Disabilities*, 33(2), 52–58. <https://doi.org/10.1111/j.1468-3156.2005.00341.x>
- Ruel, J., Allaire, C., Moreau, A. C., Kassi, B., Brumagne, A., Delample, A., Grisard, C, Pinto da Silva, F. (2018). *Communiquer pour tous. Guide pour une information accessible*. Santé publique France. <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/communiquer-pour-tous-guide-pour-une-information-accessible>
- Ruel, J., Kassi, B., Moreau, A. C., & Mbida-Mballa, S. L. (2011). *Guide de rédaction pour une information accessible. Critères de lisibilité, d'intelligibilité et de langage simplifié pour soutenir la rédaction de documents destinés aux personnes*. Pavillon du Parc. <http://www.autisme.qc.ca/assets/files/07-boite-outils/Communication/Guide-pavillon-parc.pdf>
- Santi, F., & Diacquenod, C. (2022). *Rapport relatif au postulat 2019-GC-147 sur l'utilisation du langage simplifié au sein de l'État de Fribourg*. Chancellerie de l'État de Fribourg. http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/berichte/?action=showinfo&info_id=89867&uuid=0ea1ed8ed553449b97f846bbb2c38228
- Schalock, R. L., Luckasson, R., & Tassé, M. J. (2021). *Intellectual disability: Definition, diagnosis, classification, and systems of supports* (12th ed.). American Association on Intellectual and Developmental Disabilities.

- Tessari Veyre, A., Petitpierre, G., & Gremaud, G. (2016). L'entretien de recherche avec des personnes ayant une déficience intellectuelle. *Revue Francophone de Recherche en Ergothérapie*, 2(2), 74-81. <https://doi.org/10.13096/rfre.v2n2.58>
- Unapei. (2020). Explications de l'évolution de la liste de vérification des documents FALC https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2020/01/explication_liste_verification_FALC-v2020-01-14.pdf
- Walmsley, J. (2001). Normalisation, emancipatory research and inclusive research in learning disability. *Disability & Society*, 16(2), 187-205. <https://doi.org/10.1080/09687590120035807>
- Walmsley, J., & Johnson, K. (2003). *Inclusive research with people with learning disabilities: Past, present and futures*. Jessica Kingsley Publishers Ltd
- Walmsley, J., Strnadová, I., & Johnson, K. (2018). The added value of inclusive research. *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities*, 31(5), 751-759. <https://doi.org/10.1111/jar.12431>

Modèle de développement d'une plateforme numérique collaborative pour le FALC

Prise en compte des pratiques des utilisatrices et utilisateurs professionnels

1 Introduction

Le Facile à lire et à comprendre (FALC) est une méthode permettant de simplifier les textes. Celle-ci propose des règles touchant les mots, les chiffres, les phrases, la typographie et la mise en page. Apparue au niveau international dans les années 1980, elle s'est développée grâce aux mouvements d'autodétermination des personnes avec une déficience intellectuelle (DI). Son objectif est de soutenir la prise de décision et d'augmenter les possibilités d'agir de manière autonome en fournissant des informations simples et compréhensibles. Le FALC est principalement destiné aux personnes avec une DI, soit plus de 105 000 personnes au sein des institutions suisses (Office fédéral de la statistique [OFS], 2020). Cependant, le FALC bénéficie également à d'autres publics (voir premier volet de la Partie I [[Le Facile à lire et à comprendre et sa mise en œuvre en Suisse romande](#)] du présent ouvrage), notamment plus de 2 millions de personnes allophones (OFS, 2022).

Au niveau international, les États parties de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) reconnaissent le droit d'accès à l'information et à la communication des personnes en situation de handicap afin de leur permettre de jouir de tous leurs droits et de toutes leurs libertés (ONU, 2006). Selon l'art. 9, les États parties doivent prendre les mesures appropriées pour assurer l'accès à l'information et à la communication. Dans le cadre de cette convention, la langue simplifiée est une des modalités promues pour améliorer l'accessibilité de l'information. En ratifiant la CDPH en avril 2014, « la Suisse s'engage à éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées, à protéger celles-ci contre les discriminations et à promouvoir leur inclusion et leur égalité au sein de la société civile » (Département fédéral de l'intérieur [DFI], s.d.a, para. 2). L'accessibilité y est décrite comme « condition

de la jouissance des droits de l'homme » (DFI, s.d.b, para. 2). Dans le domaine de la communication accessible, il est reconnu que « l'accès aux informations constitue l'un des fondements de la participation des personnes handicapées à la vie de la société » (Conseil fédéral, 2018, p. 52). Cependant, malgré cet engagement pris par la Suisse, des manques en matière d'accessibilité et d'information sont régulièrement relevés. Ainsi, le Comité de l'ONU des droits des personnes handicapées, dans son rapport concernant la mise en œuvre de la CDPH par la Suisse, recommande de « fournir aux organisations de personnes handicapées des informations accessibles, y compris des informations en langage Facile à lire et à comprendre et en langue des signes, et de prévoir des délais qui leur permettent de participer à toutes les étapes des processus législatifs, politiques et décisionnels » (CRPD, 2022, p. 3). Toutefois, la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) ainsi que son ordonnance (OHand) ne mentionnent pas explicitement le langage FALC comme mesure d'accessibilité.

Le langage FALC est de plus en plus utilisé dans les institutions en Suisse romande, mais également auprès d'autres actrices et acteurs, notamment dans le domaine de la culture ou du tourisme. Il semble indispensable que les administrations publiques commencent également à adapter leurs communications afin de respecter les engagements de la Suisse pris lors de la ratification de la CDPH. C'est certainement dans le domaine public que le travail à accomplir est le plus important en raison de la masse de documents écrits existants et de l'intérêt de ces informations pour toutes et tous. Afin de diffuser plus largement le FALC, le développement d'une solution numérique assistant les personnes dans la rédaction de textes en FALC est un besoin avéré (Diacquenod & Santi, 2018). Les avancées technologiques récentes permettent de simplifier des textes. Pour certaines règles du FALC (Inclusion Europe, 2009a), comme « n'utilisez pas de mots d'une langue étrangère » ou « évitez d'utiliser des initiales », le développement d'algorithmes de simplification est aisé. Pour les règles plus complexes, comme « utilisez des phrases positives plutôt que des phrases négatives quand vous le pouvez », les algorithmes à développer sont plus recherchés, mais cela ne représente pas un défi, car la règle est précise. Cependant, certaines règles comme « utilisez des mots faciles à comprendre » et « n'utilisez pas de mots difficiles », sujettes à interprétation, rendent difficile le développement d'algorithmes et requièrent l'expérience ainsi que l'expertise des transcriptrices et transcripteurs FALC. Ici, la création d'une communauté d'intérêts, comme le proposent Diacquenod et Santi (2018), pouvant s'échanger des services et mutualiser les efforts prend tout son sens.

Dans ce deuxième volet de l'introduction, nous commençons par dresser un aperçu des technologies ainsi que des méthodes de simplification pouvant

soutenir l'adaptation de textes en FALC. Nous proposons ensuite un modèle pour créer une communauté d'intérêts autour du FALC, permettant, entre autres bénéfiques, d'obtenir les données nécessaires au développement d'un outil d'adaptation automatisé reposant sur l'intelligence artificielle. Ensuite, une recherche qualitative menée auprès de personnes utilisant le FALC dans un contexte professionnel au sein de différents pays francophones (Belgique, Canada, France et Suisse) est présentée. L'objectif est de dresser un état des lieux des pratiques liées au FALC et d'identifier les besoins des personnes professionnelles. La discussion qui s'en suit met en relation les résultats de cette recherche avec notre modèle pour s'assurer que ce dernier réponde aux besoins du terrain. Finalement, la conclusion relève les innovations technologiques et sociales permises par le développement de la plateforme numérique collaborative pour le FALC.

2 La technologie au service du FALC

Afin d'adapter les textes en FALC, le développement de technologies supportant cette tâche est nécessaire (Diacquenod & Santi, 2018). Dans cette section, nous proposons un panorama non exhaustif d'outils existants et nous expliquons le fonctionnement des méthodes de simplification. Puis, nous explorons des pistes permettant le développement d'un outil d'adaptation basé sur l'intelligence artificielle ainsi qu'un modèle de communauté d'intérêts.

2.1 Panorama des outils existants

Afin de simplifier un texte, une première aide est disponible sur Internet via des dictionnaires expliquant des mots simplement, comme celui d'[Inclusion Europe](#) ou encore le [dictionnaire collaboratif falc-able](#). D'autres outils proposent des fonctionnalités relatives à la simplification de textes ([exemples sur le site textoh!](#)). Certains sont des aides pour le contrôle des textes simplifiés. *Translated Labs*, *scolarious* ou *AMesure* pour les textes administratifs analysent la lisibilité et/ou le niveau de difficulté. D'autres proposent en plus des fonctionnalités pour simplifier les textes. *U31* calcule un score de clarté du contenu puis donne des recommandations afin d'adapter le texte. *Capito Digital* (disponible uniquement en allemand) prend en compte les différents niveaux de langage (A1, A2 et B1) pour faire ses propositions. *Lisible* donne un score de lisibilité et assiste la rédactrice ou le rédacteur dans l'amélioration de son texte grâce à l'intelligence artificielle en proposant des synonymes et des reformulations plus claires. Cependant, aucun outil ne permet d'adapter un texte en FALC de manière automatique.

2.2 Les méthodes de simplifications

La simplification automatique de textes s'effectue essentiellement selon deux méthodes. La première utilise le traitement automatique du langage naturel pour modifier, augmenter, classifier ou traiter autrement un corpus existant. Elle consiste à remplacer des mots par des synonymes ou des hyperonymes plus communs issus de *WordNet* ou d'autres dictionnaires de corpus (Lal & Rüger, 2002 ; Shardlow, 2014 ; Xu et al., 2015). Cette méthode peut s'appuyer sur des paires de substitutions apprises à partir d'un corpus de dictionnaire (comme Wikipedia) ou d'une ontologie (comme *DBPedia* en anglais standard et en anglais simplifié), en fonction de la similarité des contextes des mots, de leur fréquence et de leur longueur (Biran et al., 2011). Ces paires sont ensuite utilisées pour simplifier certains mots d'une phrase, en tenant compte de la similarité entre la phrase et les contextes des mots considérés. Malheureusement, la plupart des travaux de recherche utilisant cette méthode portent uniquement sur la langue anglaise.

La deuxième méthode se concentre sur la technologie de l'apprentissage automatique qui est capable d'analyser et de traiter des données textuelles non structurées en masse et d'en tirer des indicateurs clés en comparant les textes complexes et leurs versions simplifiées (Woodsend & Lapata, 2011 ; Zhu et al., 2010). Parmi les éléments de base qui construisent ces indicateurs, les entités nommées² sont trouvées et appliquées dans le processus de l'apprentissage automatique (Kauchak et al., 2014 ; Yatskar et al., 2010). Cependant, cette méthode n'est pas encore mature. Appliquée à des phrases compliquées, elle mène à une ambiguïté accrue et à des adaptations potentiellement insatisfaisantes.

2.3 Pistes de développement

Les avancées de l'intelligence artificielle rendent désormais possible le développement d'un assistant numérique de rédaction FALC. Celui-ci pourrait fonctionner en trois étapes. Premièrement, il contrôlerait automatiquement l'application des règles du FALC. Deuxièmement, grâce à une approche sémantique, il pourrait proposer des mots ou expressions de remplacement selon les règles du FALC. Troisièmement, grâce au traitement du langage naturel, à l'analyse sémantique et contextuelle ainsi qu'aux données liées, l'assistant numérique pourrait adapter automatiquement un texte en apprenant des réalisations précédentes.

² Les entités nommées sont des éléments spécifiques et identifiables dans un texte, tels que des personnes, des lieux, des dates ou des organisations que l'algorithme utilisera pour extraire des informations structurées à partir de données non structurées.

Cette dernière étape nécessite de se reposer sur l'expertise et les connaissances des personnes professionnelles du FALC afin d'évaluer et d'améliorer les propositions de correction et de suggérer des phrases alternatives. Ainsi, les personnes professionnelles du FALC devraient être impliquées dans l'annotation sémantique, c'est-à-dire l'attribution de concepts sémantiques aux textes en FALC, soit des définitions, des synonymes, des traductions ainsi que d'autres liens inter-concepts comme des relations de généralisation et de spécialisation. À long terme, ceci permettrait la construction de la base de connaissance FALC afin de réaliser une adaptation automatique. Pour ce faire, il s'agit de construire une ontologie vivante du langage FALC, basée sur les corpus existants (p. ex., *DBPedia*, *WordNet*, *BabelNet*) et l'extraction de données grâce aux méthodes d'annotation sémantique, suggérant et validant les termes associés à l'adaptation. Cet assistant permettrait donc une approche hybride basée sur des ontologies et des méthodes d'*Active Learning* – une stratégie permettant de réduire le coût de l'annotation des données tout en augmentant la performance des algorithmes d'apprentissage – afin de produire des transcriptions selon les règles FALC (p. ex., remplacer « voyager en transports publics » par « voyager en train et en bus »). De plus, grâce au traitement du langage naturel (Lal & Rüger, 2002 ; Shardlow, 2014 ; Xu et al. 2015) et à la technologie du Web sémantique³ (Berners-Lee et al., 2001 ; Rashid et al., 2017), cet assistant numérique de rédaction pourrait transcrire un texte en apprenant des expériences précédentes.

Le développement de cet assistant numérique nécessite la création d'une communauté d'intérêts autour du FALC afin de mettre en place des dictionnaires collaboratifs, de développer les algorithmes de simplification ou encore d'échanger des services comme la relecture de textes. Si Diacquenod et Santi (2018) proposent de développer un réseau suisse sur le FALC, nous pouvons imaginer que celui-ci s'étende à tout l'espace francophone. En effet, grâce à Internet, il est possible de développer une stratégie dite de plateforme (Reillier & Reillier, 2018) afin de permettre à une communauté d'intérêts de s'échanger des services tout en s'affranchissant des distances géographiques. Les services principaux proposés par cette plateforme collaborative seraient l'adaptation de texte au moyen de l'assistant numérique ainsi que la relecture par des groupes de personnes avec une DI.

³ Le Web sémantique, initié par le W3C et Tim Berners-Lee, enrichit le web en insérant des données sémantiques dans les contenus en ligne, ce qui permet aux machines de les comprendre. Grâce à des normes comme RDF (Ressource Description Framework), il transforme Internet en un espace où les documents deviennent des sources d'informations structurées, facilitant la compréhension automatisée grâce à des métadonnées formelles et des formats normalisés, ouvrant la voie à une navigation intelligente et des raisonnements automatisés.

D'autres services comme la relecture par une personne professionnelle du FALC, des expertises par domaine (p. ex., juridique) ou encore l'accès à des bases de données (synonymes, pictogrammes ou documents) sont envisagés. La Figure 1 ci-dessous décrit comment cette plateforme pourrait fonctionner, notamment le processus d'échange de services au sein de la communauté. Tout d'abord, l'assistant numérique vérifie de manière automatique le texte original (étape 1). Ensuite, les expertes et experts annotent les textes afin de construire l'ontologie FALC (étape 2). L'assistant numérique fait des propositions de simplification (étape 3) qui permettent à l'utilisatrice ou à l'utilisateur d'améliorer son texte (étape 4). La version améliorée est enregistrée dans la base de données (étape 5) puis vérifiée par une experte ou un expert (étape 6). Finalement, le texte est relu par un groupe de relectrices et relecteurs en situation de handicap (étape 7).

3 Méthodologie de la recherche qualitative

Afin de vérifier l'utilité de notre modèle décrit plus haut – la création d'un assistant numérique ainsi que d'une communauté d'intérêts et d'une plateforme collaborative sur Internet – nous avons mené une recherche qualitative auprès de personnes utilisant le FALC dans un cadre professionnel et provenant de différents pays de la francophonie (Belgique, Canada, France et Suisse). L'objectif de cette enquête est de dresser un état des lieux des pratiques professionnelles liées au FALC, d'identifier les difficultés rencontrées par les personnes professionnelles pour s'assurer que notre modèle réponde aux besoins, en vue de l'adapter si nécessaire. Nous avons réalisé huit entretiens semi-directifs avec des personnes utilisant le FALC dans un cadre professionnel (voir Tableau 1). Sur les huit personnes interviewées, cinq travaillent en Suisse, une en France, une en Belgique et une au Québec. Malheureusement, malgré nos tentatives, nous n'avons pas réussi à entrer en contact avec une représentante ou un représentant de la francophonie du continent africain.

Concernant leur lien avec le FALC, il est utile de préciser que les personnes professionnelles du langage FALC sont actives dans la transcription et la relecture de texte en FALC. Les années d'expérience dans le domaine du handicap et/ou celui du FALC varient entre trois et vingt ans. Toutes les personnes ont des connaissances informatiques en bureautique. Certaines utilisent des logiciels de publication assistée par ordinateur (PAO). Une personne est familière avec la gestion de site Internet.

L'échantillon de cette recherche qualitative est relativement faible, cela s'explique par le nombre peu important de spécialistes du FALC en francophonie. À titre d'exemple, en Suisse romande, seuls deux bureaux spécialisés existent aujourd'hui.

Figure 1 : Échange de services en réseau basé sur le processus d'adaptation d'un texte en FALC

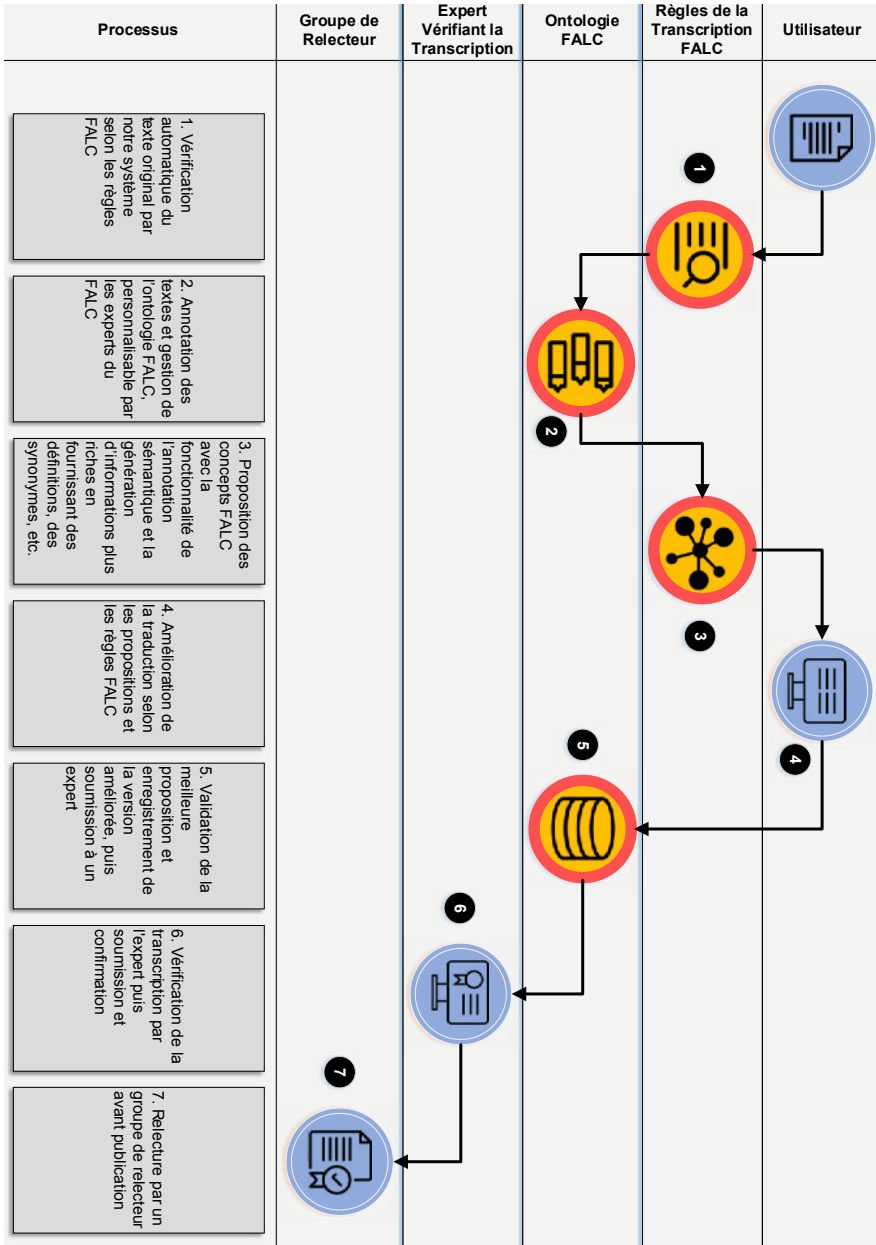


Tableau 1 : Liste des personnes interviewées

| Identifiant | Pays | Lien avec le FALC | Années d'expérience | Connaissances en informatique |
|-------------|----------|--|---------------------|---------------------------------------|
| 1 | France | Professionnelle du langage FALC | 8 ans | Bureautique, PAO |
| 2 | Belgique | Professionnelle du langage FALC | 20 ans | Bureautique |
| 3 | Québec | Professionnelle du langage FALC | 19 ans | Bureautique |
| 4 | Suisse | Professionnelle du langage FALC | 5 ans | Bureautique |
| 5 | Suisse | Professionnelle du langage FALC | 3 ans | Bureautique, outil de traduction |
| 6 | Suisse | Coordinatrice d'un groupe de relecture | 4 ans | Bureautique |
| 7 | Suisse | Professionnelle du langage FALC | 10 ans | Bureautique, PAO, gestion de site web |
| 8 | Suisse | Employée du domaine de la culture | 3 ans | Bureautique, PAO |

Notre guide d'entretien comportait les questions suivantes :

- Comment nommez-vous le processus d'adaptation d'un texte en FALC (adaptation, traduction, transcription, autre) ?
- Pouvez-vous décrire le processus d'adaptation d'un texte en FALC ?
- Pouvez-vous décrire le processus de relecture d'un texte adapté en FALC ?
- Quels sont les problèmes majeurs que vous rencontrez durant une adaptation ?
- Qu'est-ce qui se passe bien avec la méthode que vous utilisez ?
- Quels outils vous seraient utiles lorsque vous faites une adaptation ?
- Quels outils souhaiteriez-vous avoir sur une plateforme censée vous faciliter la tâche ?
- Que pensez-vous de l'idée de créer une communauté d'intérêts échangeant des services entre personnes via la plateforme ?

Une fois les entretiens réalisés, ceux-ci ont été retranscrits numériquement. Nous avons ensuite créé une base de données sur un tableur afin d'organiser les informations récoltées. Puis, les verbatims ont été codés manuellement afin de mener une analyse thématique de contenu.

4 Résultats de la recherche qualitative

Ce chapitre présente les résultats issus de l'analyse thématique de contenu des huit entretiens semi-directifs. Nous décrivons le processus d'adaptation d'un texte en FALC, les difficultés rencontrées et les solutions potentielles envisagées par les personnes interviewées, notamment leur avis sur la création d'une communauté d'intérêts autour du FALC.

4.1 Processus d'adaptation d'un texte en FALC

Tout d'abord, il est intéressant de noter que les personnes professionnelles nomment différemment le processus de travail qu'elles effectuent sur un texte. Les termes « adaptation », « simplification » et « traduction » sont utilisés. Certaines rappellent qu'il ne s'agit pas d'une traduction, car la langue d'origine du texte est conservée. Pour simplifier un texte, un processus en quatre étapes émerge des entretiens. Tout d'abord, le texte est lu dans son entièreté afin de bien comprendre le message (étape 1). Ensuite, un premier travail de simplification est réalisé sur le texte original (étape 2). Une fois le texte adapté, celui-ci est relu et commenté par une ou plusieurs personnes rencontrant des difficultés de lecture et de compréhension (étape 3). Puis, un second travail de simplification tenant compte des commentaires précédents est réalisé pour délivrer la version finale (étape 4).

Parfois, après le premier travail de simplification (étape 2), une relecture intermédiaire par une personne formée au FALC est effectuée et des modifications sont apportées. Relevons que certaines personnes semblent mettre un accent beaucoup plus important sur la participation des autrices et auteurs dans le processus de simplification. Ici, le premier travail de simplification (étape 2) est décrit comme un va-et-vient entre les prestataires et les autrices et auteurs afin que la version présentée à l'étape 3 convienne aux deux parties. De même, les autrices et auteurs sont consultés lors de l'étape 4 afin de rester le plus fidèles possible au texte original.

4.2 Difficultés rencontrées lors de l'adaptation de texte en FALC

Les difficultés rencontrées par les personnes interviewées sont :

- trouver des synonymes qui ne changent pas le sens du texte ;
- simplifier les notions abstraites ;
- simplifier les textes administratifs, principalement les textes juridiques ;
- trouver des images et pictogrammes clairs, non infantilisants et libres de droits.

À ce propos, notons que certaines personnes interviewées préfèrent mettre l'accent sur le texte afin de développer les capacités de lecture des personnes concernées. Selon eux, il serait plus valorisant pour les personnes rencontrant des difficultés de lecture et de compréhension de comprendre un texte sans l'aide d'images. Cependant, nous rappelons que les images dans la méthode du FALC ne visent pas à remplacer entièrement le texte, mais doivent servir de soutien visuel à l'information écrite. Lorsque les personnes adaptent régulièrement des textes relevant d'une même thématique, le travail est plus aisé. La thématique devient familière, car les documents ainsi que les formes et formulations se retrouvent. Ainsi, l'expérience acquise facilite le travail d'adaptation d'un texte.

4.3 Solutions pour faciliter l'utilisation du FALC

Afin de faciliter leur travail, les personnes souhaitent disposer d'outils en lien avec les difficultés rencontrées. Un dictionnaire de synonymes ou tournures de phrases, une bibliothèque d'images et de pictogrammes ainsi qu'un répertoire de documents standards et modifiables (p. ex., les règles de vie d'une institution) sont évoqués. De plus, il serait utile de pouvoir juger du niveau de complexité d'un texte en vue de proposer des versions différentes selon les publics.

En ce qui concerne la création d'une communauté d'intérêts, l'idée de pouvoir échanger des services semble séduire certaines personnes interviewées, notamment celles qui ont peu ou pas d'intérêt économique. Les réponses récoltées montrent que différents types de prestations ont émergé autour du FALC : des entreprises de services, des associations proposant des prestations gratuites ou encore des institutions organisant des activités professionnalisantes pour les personnes en situation de handicap. Ces différentes pratiques professionnelles ont probablement influencé l'opinion des personnes sondées vis-à-vis de la création d'une communauté ainsi que d'une plateforme associée. Il est constaté que les personnes ayant créé une entreprise dont le modèle d'affaires serait remis en question par l'existence d'une telle plateforme y sont défavorables. Finalement, la création d'une communauté FALC francophone serait envisageable, car il y a peu de différences sémantiques et linguistiques entre les pays francophones.

5 Discussion

Dans cette section, en nous basant sur les résultats de notre recherche qualitative, nous discutons tout d'abord l'idée de créer une communauté d'intérêts autour du FALC associée à une plateforme numérique sur Internet. Ensuite, nous exposons un modèle de développement potentiel pour la communauté et la plateforme.

5.1 Création d'une communauté d'intérêts autour du FALC

L'un des objectifs de la recherche qualitative était de vérifier auprès de personnes professionnelles du FALC l'utilité de créer une telle communauté d'intérêts. Bien que certaines personnes professionnelles y soient défavorables, cette idée remettant leur modèle économique en question, les autres confirment les avantages certains que nous appréhendons.

La création de la communauté permet de mettre en place un réseau (p. ex., de correctrices et correcteurs formés au FALC ou de relectrices et relecteurs rencontrant des difficultés de lecture et de compréhension) au sein duquel, l'échange de service entre les membres tout au long du processus d'adaptation d'un texte en FALC est permis grâce à une plateforme numérique sur Internet. Ce réseau pourrait également compter sur des expertes et experts de domaines bien spécifiques (p. ex., juridique) mobilisables lors de travaux sur des textes spécifiques. De plus, un espace d'échange entre les personnes professionnelles du FALC pourrait être créé sur cette plateforme. Tout ceci devrait contribuer à faciliter l'utilisation du FALC et donc à accélérer sa diffusion.

Vu la complexité de certaines adaptations, notamment les textes juridiques, ainsi que le volume de travail à accomplir dans le domaine administratif, une mutualisation des efforts fait tout son sens. En effet, grâce aux collaborations, les glossaires et dictionnaires de synonymes ainsi que les banques d'images et de pictogrammes dédiés au FALC peuvent être grandement améliorés. De plus, il est plus efficient de créer des bibliothèques partagées que de réadapter à chaque demande des textes similaires. L'archivage et la mutualisation des travaux réalisés permettent ainsi d'éviter de recommencer un travail ayant déjà été effectué.

La mise en réseau de la communauté francophone FALC pourrait contribuer à une clarification des règles du FALC ainsi qu'à l'uniformisation de leur application nécessaire à la mise en place de l'assistant numérique de rédaction. En effet, actuellement de nombreuses règles sont sujettes à interprétation et certaines pratiques professionnelles, par exemple l'usage ou non d'images, se contredisent.

Au sein du réseau, un groupe de compétences pourrait être constitué afin de préciser, voir standardiser les pratiques, et ainsi contribuer au bon fonctionnement de l'assistant numérique de rédaction.

Finalement, la numérisation et l'organisation du réseau devraient permettre de libérer des ressources afin d'améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le processus et leur collaboration avec les personnes professionnelles, comme préconisé par plusieurs personnes ou organisations (Com'access & Lutin Userlab, 2015 ; Inclusion Europe, 2009b ; Ruel et al., 2018).

5.2 Modèle de développement de la communauté

Afin de créer la communauté et la plateforme numérique collaborative pour le FALC, le modèle de développement doit être clair et transparent pour les futurs membres. En effet, la contribution de chaque personne est nécessaire au bon fonctionnement du réseau et de l'assistant numérique de rédaction.

Premièrement, il s'agit de définir qui peut devenir membre du réseau et sous quelles conditions. Un droit d'entrée peut être perçu sous forme de cotisation financière et/ou de contribution aux différentes bases de données et bibliothèques de la plateforme. Au sein du réseau les membres peuvent s'échanger des services d'adaptation, de relecture ou d'expertise. Afin de réaliser ces échanges, il s'agit de définir des règles claires que ce soit sur la base de bons procédés (p. ex., la relecture d'un texte de 1000 signes donne droit à une relecture équivalente ou à l'adaptation d'un texte de 500 signes) ou contre rémunération. Les règles doivent être proposées, discutées et adoptées par l'ensemble des membres. L'utilisation de l'assistant numérique de rédaction pour écrire un texte doit également être régie. Par exemple, celle-ci peut être gratuite si le texte final est à disposition de la communauté en tant que modèle et payante dans le cas contraire.

D'autre part, l'assistant numérique de rédaction, notamment les algorithmes, a besoin de données pour fonctionner et s'améliorer. Ici, le travail de la communauté est fondamental pour augmenter la qualité des adaptations proposées. Il s'agit donc pour les membres de mettre à disposition des textes (ordinaires et simplifiés), de valider des adaptations et d'annoter les concepts sémantiques. À nouveau, ce travail nécessaire au bon fonctionnement de l'assistant numérique doit être recensé et valorisé. Cette plateforme peut permettre à certaines personnes ou certains groupes de proposer des services d'adaptation ou de relecture et ainsi devenir une source de revenus pour des personnes formées au FALC. Ici, une commission peut être prélevée lors des transactions réalisées.

Finalement, le modèle de développement doit permettre à la communauté

et à la plateforme de fonctionner. Si les coûts de développement de l'assistant numérique de rédaction peuvent être financés par des programmes de recherche publics, il faut s'assurer de la pérennité de la plateforme, notamment sa maintenance technique ainsi que son administration. Ici, les entrées financières citées précédemment sont utiles.

6 Conclusion

Le développement d'une plateforme numérique collaborative pour le FALC destinée aux personnes utilisant le FALC dans un contexte professionnel permet d'envisager des innovations technologiques et sociales. Pour ce qui est des innovations technologiques, la mise en place d'un modèle ontologique dans le domaine du FALC permet la réalisation de transcriptions plus simples et plus précises. Ces dernières années, de nombreux scientifiques se sont penchés sur la problématique de l'analyse et de l'intégration des données. Un des plus grands obstacles pour faire usage de la puissance des ordinateurs est la compréhension des données que la machine possède. Les modèles d'espace vectoriel font partie des nouvelles technologies sémantiques qui ont permis des avancées dans le domaine de la recherche d'information. Avec sa fonctionnalité de données liées, le Web sémantique s'est profilé comme une technologie permettant de faire usage du web et de la force des ontologies en offrant la possibilité d'effectuer des inférences sur un ensemble de données structurées. Avec cette plateforme numérique collaborative pour le FALC, la communauté scientifique bénéficierait d'un cas concret d'utilisation dans le domaine linguistique des ontologies et profiterait également de l'avancement technologique qui serait amené à travers le couplage des ontologies et des algorithmes d'optimisation et de prévision.

Concernant l'innovation sociale, la plateforme numérique collaborative pour le FALC serait utile aux institutions et associations de personnes en situation de handicap, aux entreprises voulant utiliser le FALC pour leur communication avec le public (p. ex., musées, théâtres) ainsi qu'aux administrations publiques devant adapter leur communication. L'assistant numérique permettrait de développer massivement l'utilisation du FALC en automatisant certains éléments. Notamment, les outils à disposition – dictionnaires de synonymes, bibliothèques de pictogrammes, répertoires de documents standards et solutions déterminant la complexité d'un texte – pourraient y participer. Ainsi, la plateforme permettrait une meilleure communication avec et pour les personnes en situation de handicap en améliorant l'accessibilité des prestations étatiques et privées.

D'autre part, en diffusant et en facilitant l'utilisation du FALC dans la société, la plateforme contribuerait à la mise en œuvre des politiques publiques en

faveur des personnes en situation de handicap, rendrait les États francophones membres de la CDPH plus inclusifs en les aidant à remplir l'engagement pris lors de la ratification de la convention et favoriserait l'inclusion sociale de toutes et tous. Ainsi, en permettant de « solutionner un problème social », comme décrit par Rollin et Vincent (2007, p. 14), la plateforme numérique collaborative pour le FALC serait une innovation sociale, soit un « processus multiforme et multi-dimensionnel de création de formes inédites et de rénovation de l'existant » (Klein et al., 2009, p. 6).

À propos des auteurs

Benjamin Nanchen

Benjamin Nanchen est adjoint scientifique à la HES-SO Valais-Wallis, Institut Tourisme. Depuis 2019, il est manager du Living Lab Handicap. Il est notamment responsable du programme Innovation Booster Technologie et Handicap (2021 à 2024) soutenu par Innosuisse, l'agence suisse pour l'encouragement de l'innovation. Chercheur en Sciences de gestion, ses travaux portent sur la gestion de l'innovation et le marketing, principalement autour des consommatrices et consommateurs en situation de handicap.

Contact : benjamin.nanchen@hevs.ch

Chester Civelli

Détenteur d'un Bachelor en Travail social de la HES-SO, Chester Civelli s'est spécialisé dans les thématiques de la digitalisation et de l'inclusion. Il a participé à plusieurs recherches sur le sujet et a présenté son travail dans différents congrès.

Contact : chester.civelli@gmail.com

Zhan Liu

Zhan Liu occupe le poste d'adjoint scientifique à l'Institut informatique de la HES-SO Valais-Wallis à Sierre depuis 2011. En 2014, il a obtenu son doctorat en systèmes d'information de l'Université de Lausanne (Haute école de commerce). Il se concentre sur la recherche en innovation et ingénierie des médias, *data mining*, Web sémantique et visualisation de données. Ses travaux de recherche ont été publiés dans diverses revues scientifiques et sont régulièrement présentés lors de conférences nationales et internationales.

Contact : zhan.liu@hevs.ch

Références

- Berners-Lee, T., Hendler, J., & Lassila, O. (2001). The semantic web. *Scientific American*, 284(5), 34-43. <https://www.jstor.org/stable/26059207>
- Biran, O., Brody, S., & Elhadad, N. (2011, June). Putting it simply: a context-aware approach to lexical simplification. In D. Ling, Y. Matsumoto & R. Mihalcea (Eds.). *Proceedings of the 49th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics: Human Language Technologies* (pp. 496-501). <https://aclanthology.org/P11-2087>
- Com'access & Lutin Userlab. (2015). E-falc – Livre blanc. Un ensemble de solutions innovantes pour diffuser le langage Facile à Lire et à Comprendre. Restitution de la conférence « L'information Facile à Lire et à Comprendre » du Jeudi 1^{er} octobre 2015 – CCI IDF, Porte de Champperret. https://com-access.fr/wp-content/uploads/FALC/livre-blanc-e-falc_accessible.pdf
- Comité des droits des personnes handicapées (CRPD). (2022). *Observations finales concernant le rapport initial de la Suisse*. Nations Unies. https://www.edi.admin.ch/dam/edi/fr/dokumente/gleichstellung/amtliches/crpd_abschliessende_bemerkungen_uebersetzungen.pdf.download.pdf/CDPH%20Observations%20finales%20sur%20le%20rapport%20initial%20de%20la%20Suisse.pdf
- Conseil fédéral. (2018). *Politique en faveur des personnes handicapée. Rapport du Conseil fédéral du 09.05.2018*. <https://www.edi.admin.ch/dam/edi/fr/dokumente/gleichstellung/publikation/Politique%20en%20faveur%20des%20personnes.pdf.download.pdf/Politique%20en%20faveur%20des%20personnes.pdf>
- Département fédéral de l'intérieur [DFI]. (s.d.a). *Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées*. <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/droit/international0/uebereinkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde.html>
- Département fédéral de l'intérieur [DFI]. (s.d.b). *Dispositions générales*. <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/bfeh/droit/international0/uebereinkommen-der-uno-ueber-die-rechte-von-menschen-mit-behinde/allgemeine-bestimmungen.html>
- Diacquenod, C., & Santi, F. (2018). La mise en œuvre du langage facile à lire et à comprendre (FALC) : enjeux, défis et perspectives. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 8(2), 29-35.

- Inclusion Europe. (2009a). *L'information pour tous. Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre*. <https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>
- Inclusion Europe. (2009b). *N'écrivez pas pour nous sans nous ! Impliquer les personnes handicapées intellectuelles dans l'écriture de textes faciles à lire*. <https://www.unapei.org/publication/necrivez-pas-pour-nous-sans-nous/>
- Kauchak, D., Mouradi, O., Pentoney, C., & Leroy, G. (2014, January). Text simplification tools: Using machine learning to discover features that identify difficult text. In *2014 47th Hawaii international conference on system sciences* (pp. 2616-2625). IEEE. <https://nlp.lab.arizona.edu/sites/nlp.lab.arizona.edu/files/HICSS-2014.pdf>
- Klein, J.-L., Fontan, J.- M., Harrisson, D., & Lévesque, B. (2009). *L'innovation sociale au Québec : Un système d'innovation fondé sur la concertation*. <https://doi.org/10.3917/eres.moula.2014.01.0193>
- Lal, P., & Ruger, S. (2002, July). Extract-based summarization with simplification. In *Proceedings of the ACL*.
- Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), RS 151.3 (2002, 13 décembre ; état le 1^{er} juillet 2020). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr>
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2020). *L'enquête suisse sur la santé 2017 en bref*. <https://dam-api.bfs.admin.ch/hub/api/dam/assets/14839330/master>
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2022). *Le paysage linguistique en Suisse*. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/langues-religions/langues.html>
- Ordonnance sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (OHand), RS 151.31 (2003, 19 novembre ; état le 1^{er} janvier 2021). <https://www.fedlex.admin.ch/eli/oc/2003/668/fr>
- Rashid, S. M., Chastain, K., Stingone, J. A., McGuinness, D. L., & McCusker, J. (2017). The Semantic Data Dictionary Approach to Data Annotation & Integration. *SemSci@ ISWC, 2017*.
- Reillier, L., & Reillier, B. (2018). *Platform Strategy : Libérez le potentiel des communautés et des réseaux pour accélérer votre croissance*. Dunod.
- Rollin, J., & Vincent, V. (2007). *Acteurs et processus d'innovation sociale au Québec*. Réseau québécois en innovation sociale.
- Ruel, J., & Allaire, C. (Eds.). (2018). *Communiquer pour tous : Guide pour une information accessible*. Santé publique France.

- Shardlow, M. (2014, May). Out in the Open: Finding and Categorising Errors in the Lexical Simplification Pipeline. In *LREC* (pp. 1583-1590). http://www.lrec-conf.org/proceedings/lrec2014/pdf/479_Paper.pdf
- Woodsend, K., & Lapata, M. (2011, July). Learning to simplify sentences with quasi-synchronous grammar and integer programming. In *Proceedings of the 2011 Conference on Empirical Methods in Natural Language Processing* (pp. 409-420). <https://aclanthology.org/D11-1038>
- Xu, W., Callison-Burch, C., & Napoles, C. (2015). Problems in current text simplification research: New data can help. *Transactions of the Association for Computational Linguistics*, 3, 283-297. <https://aclanthology.org/Q15-1021>
- Yatskar, M., Pang, B., Danescu-Niculescu-Mizil, C., & Lee, L. (2010). For the sake of simplicity: Unsupervised extraction of lexical simplifications from Wikipedia. In *Human Language Technologies: The 2010 Annual Conference of the North American Chapter of the Association for Computational Linguistics* (pp. 365–368). Association for Computational Linguistics. <https://aclanthology.org/N10-1056>
- Zhu, Z., Bernhard, D., & Gurevych, I. (2010, August). A monolingual tree-based translation model for sentence simplification. In *Proceedings of the 23rd International Conference on Computational Linguistics (Coling 2010)* (pp. 1353-1361). <https://aclanthology.org/C10-1152.pdf>

Exemples de projets participatifs conduits en Suisse romande pour créer des documents en FALC

Projet 1 – Parcours Facile à lire et à comprendre de l'exposition « Crime à la romaine » à l'ArchéoLab de Pully

1 Introduction

L'ArchéoLab est un espace de découverte de l'archéologie par expérimentation situé à Pully (VD), qui s'adresse principalement aux enfants et aux familles. Ludiques et interactives, les expositions temporaires proposées ont pour but de faire découvrir le métier d'archéologue avant de plonger dans la vie quotidienne à l'époque romaine.

Le bureau Langage simplifié (BLS) à Fribourg est une offre de Pro Infirmis dont la mission est de traduire et de rendre les textes plus faciles à lire et à comprendre. Les textes sont traduits par des personnes formées à la méthode du Facile à lire et à comprendre (FALC) et sont toujours relus et vérifiés avec des personnes ayant des difficultés de lecture et/ou cognitives. Depuis 2017, une douzaine de personnes de Fondation Ateliers Résidences Adulte (FARA) collaborent en tant que relectrices et relecteurs. Le 3 octobre 2020, L'ArchéoLab a ouvert une exposition intitulée « Crime à la romaine ». Celle-ci explore le monde de l'archéoanthropologie et des sciences criminelles en invitant le public à mener une enquête sur un crime vieux de 2000 ans. La question de l'inclusion des publics ayant été intégrée au projet dès le départ, nous avons ainsi fait en sorte que l'exposition soit accessible en autonomie au plus grand nombre.

Outre les questions liées à l'accessibilité de la scénographie qui ne peuvent malheureusement pas être abordées dans cet article, nous avons élaboré avec le BLS un parcours de vidéos ainsi qu'un carnet d'enquête FALC illustré.

2 Présentation de l'exposition et du parcours FALC


2.1 Public cible

L'ArchéoLab ayant pour public cible les enfants entre huit et douze ans et leurs familles, nous avons décidé d'adresser notre parcours FALC principalement à un jeune public non verbal, apprenant à lire ou ayant des difficultés de déchiffrement ainsi qu'aux personnes qui les accompagnent.

2.2 Les vidéos

Au sein de l'exposition, un parcours constitué de bornes vidéos (deux à trois vidéos par borne) attend les visiteuses et visiteurs autonomes. Pour chaque borne, une vidéo FALC reprenant les informations contenues dans les diverses vidéos de la borne a été réalisée. Nous avons privilégié un langage oral simple (niveau A2 – voir description des niveaux de simplification dans le premier volet de l'introduction [[Le Facile à lire et à comprendre et sa mise en œuvre en Suisse romande](#)], au sous-chapitre 3.1) qui accompagne une animation d'images et de pictogrammes sur des fonds neutres afin de minimiser la quantité d'informations traitées par le public (voir Figure 1).

Figure 1 : Images et retranscriptions des commentaires audios issus de la vidéo de présentation de l'analyse des indices présents dans le laboratoire



Traces de doigts.

On appelle les traces de doigts : les empreintes digitales.

Ces traces sont uniques pour chaque personne.

Grâce à ces traces on peut facilement savoir qui est la personne.

2.3. Le carnet d'enquête FALC illustré

Dans l'exposition, le public avait accès à trois différents documents :

- **le livret**, en libre accès dans la salle 2 du Musée, est un dépliant illustré et simple de quatre pages permettant de noter les indices récoltés sur la scène de crime pour les interpréter ensuite dans le laboratoire. Ce livret est également intégré dans le carnet d'enquête FALC ;
- **le scénario d'exposition**, distribué à l'issue de la visite, permet au public de trouver le coupable du crime grâce à des informations complémentaires. Ce scénario n'est pas rédigé en FALC ;
- **le carnet d'enquête FALC**, distribué à l'entrée du Musée, adapte le contenu du scénario d'exposition et intègre le livret dans un document unique en FALC. Il accompagne le public à chaque étape du parcours (chantier de fouille, scène de crime, laboratoire, résolution de l'enquête). Les pages sont majoritairement divisées en deux parties : à gauche une narration textuelle en langage simplifié (niveau A2) et à droite une narration illustrée avec des mots repères pour aider les personnes accompagnantes à raconter l'histoire de l'exposition. Ce document est aussi utile pour accompagner les visites guidées de l'exposition. Des extraits du carnet d'enquête FALC sont proposés en annexe (A : Partie plan, B : Partie histoire, C : Partie résolution).

Tous les documents et vidéos de l'exposition sont disponibles sur le [site de l'Archéolab](#).

3 Présentation de la démarche participative

Dans le cadre de sa politique d'inclusion, l'équipe des Musées de Pully a ouvert un poste à 50 % d'assistance administrative et en médiation (Ass AM) à l'intention d'une personne bénéficiaire d'une rente AI complète ([programme InsertH](#) de Pro Infirmis, qui a pour objectif la création, en entreprise, de postes de travail adaptés pour des personnes en situation de handicap). Pour des projets dont le processus implique des remises en question régulière, comme peut l'être le développement de contenus pour des expositions, il est essentiel qu'une personne concernée et sensibilisée au FALC fasse partie de l'équipe et accompagne les projets à différentes étapes : structuration des contenus, relectures, mise en page, etc.

De plus, il nous a paru nécessaire de collaborer avec un organe spécialisé dans la création de contenu FALC pour assurer la qualité des livrables. L'ArchéoLab ayant déjà travaillé avec le BLS, la collaboration a été réitérée à cette occasion.

Le travail sur les livrables FALC (vidéos et carnet d'enquête FALC s'est ainsi organisé en six phases, détaillées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Liste des personnes interviewées

| Phases | Personnes impliquées |
|---|--|
| Phase 1 : définition du public cible, du niveau des textes et sélection des informations. | <ul style="list-style-type: none"> • Coordinateur des projets inclusifs aux Musées de Pully (Coord PI) • Coordinatrice du bureau Langage simplifié (Coord BLS) • Assistant administratif et en médiation aux Musées de Pully (Ass AM) |
| Phase 2 : structuration des informations et prérédaction FALC | <ul style="list-style-type: none"> • Coord PI • Ass AM • Médiateur culturel du Musée (uniquement pour cette phase) |
| Phase 3 : suivis et conseils | <ul style="list-style-type: none"> • Coord BLS • Consultantes externes |
| Phase 4 : relecture par des personnes concernées (par des difficultés de lecture) | <ul style="list-style-type: none"> • Coord BLS • Relecteur et relectrice BLS |
| Phase 5 : visites d'exposition (in situ et virtuelles) | Public des visites : <ul style="list-style-type: none"> • Public concerné • Accompagnantes et accompagnants Cocréation et coanimation des visites : <ul style="list-style-type: none"> • Coord PI • Ass AM |
| Phase 6 : retours et évaluation de la visite | <ul style="list-style-type: none"> • Public concerné • Accompagnantes et accompagnants |

3.1 Définition du public cible et du niveau d'adaptation des informations (phase 1)

La coordinatrice du bureau Langage simplifié (Coord BLS) et le coordinateur des projets inclusifs aux Musées de Pully (Coord PI) ont d'abord défini le public cible et le niveau des textes souhaités pour le guide et pour les vidéos. Ensuite, l'assistant administratif médiation (Ass AM), la Coord BLS et le Coord PI ont sélectionné les informations essentielles qu'ils souhaitaient intégrer dans le parcours FALC et la manière de les y faire figurer.

3.2 Structuration des informations et prérédaction FALC (phase 2)

L'équipe du Musée (Coord PI, Ass AM, et médiateur culturel) a réalisé cette seconde phase en interne. Ce travail en coconstruction a été spécialement fructueux pour structurer et prérédiger les scripts pour les vidéos et le carnet d'enquête FALC (1^{ère} version). Il nous a aussi permis d'appréhender les contenus et la mise en page sous différentes perspectives. Nous avons ainsi pu prendre conscience que certaines étapes implicites dans les raisonnements ou la lecture

des contenus (texte et image) ne l'étaient pas pour tout le monde. Comme la mise en page est un vecteur essentiel de la transmission du contenu, nous avons considéré ces aspects simultanément durant les différentes étapes de la rédaction : écriture des textes, illustration et mise en page. Le contenu de l'exposition étant particulièrement riche (aspect narratif et contenus scientifiques), la durée des vidéos FALC et du carnet d'enquête FALC sont conséquents (vidéos d'une durée de trois à cinq minutes et carnet FALC de dix-sept pages).

3.3 Suivis et conseils (phase 3)

Sur la base des documents précités, des échanges réguliers ont été organisés avec le BLS. Des retours occasionnels ont également été apportés par des consultants externes ayant une expertise dans le domaine de l'inclusion culturelle ainsi que dans le domaine de l'accompagnement, de l'enseignement et de la médiation culturelle avec des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme. Nous avons ainsi précisé ensemble les questions suivantes relatives à l'usage des documents et à la manière de transmettre les informations :

- À quel moment le public reçoit-il le guide ?
- Quelles informations y figurent ?
- Quel vocabulaire utiliser (nommer les salles d'exposition, les étapes de la visite, choisir le langage oral pour les vidéos...)?
- Quelle structure de phrase privilégier (notamment celles qui se répètent et ponctuent le document) ? Par exemple, mettre sur chaque page une question principale qui va nous amener peu à peu à trouver le coupable : « Qui n'a pas laissé des traces de pas ? », « Qui ne peut pas porter une amphore ? », « Qui n'était pas là au moment du crime ? ». Il s'agit ici de la première version des questions. Leur formulation va par la suite être modifiée en version affirmative (voir Annexe C).
- Comment mettre en page les informations (images, pictogrammes, flèches, paragraphes...)?
- Quel ton et quelle vitesse donner à la voix dans les vidéos (p. ex., ton oral naturel, donc légèrement plus complexe qu'un texte écrit) ?

3.4 Relecture par des personnes concernées (phase 4)

Une fois les premières versions des documents finalisées, elles ont été soumises à deux membres du groupe de relecture du BLS. Trois séances ont été nécessaires : deux dévolues au carnet d'enquête FALC en présence d'un membre de l'équipe de l'ArchéoLab et une consacrée aux vidéos.

De nombreuses modifications ont pu être proposées lors des séances de relecture, par exemple :

- l'insertion d'une table des matières illustrée ;
- l'insertion de pictogrammes, d'illustrations et de flèches sur les plans du Musée (voir Annexe A) ;
- l'insertion de questions de soutien dans le texte : « Est-ce que Lotus dit la vérité ? réponse : Oui / Non » (voir Annexe C) ;
- la clarification et reformulation positive des questions dans les pages dévolues à l'analyse des indices (voir Annexe C). Changement de logique : au lieu d'éliminer les suspects et suspects progressivement en fonction des indices qu'elles et ils n'ont pas laissés, nous avons renoué avec l'idée de faisceau d'indices (p. ex., passer de : « Qui n'a pas laissé des traces de pas ? » à « Qui a laissé des traces de pas ? »). Le public est ainsi invité à compter le nombre d'indices relatifs à chacune des personnes suspectées : la ou le coupable étant la personne ayant le plus d'indices à sa charge.

3.5 Visites d'exposition (phase 5)

Malgré le Covid-19, plusieurs visites d'exposition ont pu être organisées, notamment pour un groupe d'une quinzaine de personnes de FARA (dont les relectrices et relecteurs du projet). L'exposition a également été partagée virtuellement, notamment auprès d'enfants ayant un trouble du spectre de l'autisme via des écoles spécialisées avec qui le Musée collabore ([ÉÉAA – École pour Enfants Atteints d'Autisme](#) [Lausanne], [Institut Médico-Educatif \[IME\] du Bois-d'en-Haut](#) [Val-d'Oise, France]). Quelques éléments significatifs de ces visites sont relevés au chapitre 4, Discussion.

3.6 Retours et évaluation de la visite (phase 6)

Des questionnaires d'évaluation de la visite ont été réalisés pour recueillir les avis et idées du public en vue d'améliorer les contenus et les protocoles du Musée (bilan au chapitre 4, Discussion).

4 Discussion

4.1 Bilan de l'exposition et des livrables FALC

De manière générale, l'exposition a été très appréciée par les différents publics. Son caractère participatif (se mettre dans le rôle de détective et chercher des

indices), la véracité des décors (cuisine romaine et laboratoire moderne), les moyens mis en œuvre pour rendre l'exposition accessible à toutes et tous, ainsi qu'une animation sensible à la question de l'inclusion ont été des éléments porteurs.

Le carnet d'enquête FALC

Lors des visites de l'exposition, le carnet d'enquête FALC, qui permet d'accompagner le public étape par étape dans la résolution de l'enquête, a été apprécié. Toutefois, sa présentation recto verso et sa longueur ont conduit à une certaine désorientation (p. ex., « À quelle page sommes-nous, recto ou verso ? »), qui a rendu nécessaire une aide ponctuelle. À la suite de cette première visite, le carnet a été imprimé uniquement en recto pour en faciliter l'usage.

Les vidéos

Il est difficile d'avoir un retour sur l'usage *in situ* des vidéos, car celles-ci n'ont pas été utilisées lors des visites guidées. Toutefois, plusieurs retours positifs dans le cadre des visites virtuelles ont été émis via le formulaire de satisfaction rempli par les accompagnantes et accompagnants.

Les visites

Grâce aux visites de l'exposition, nous avons pu évaluer la compréhension du public et noter ce qui a plu ou déplu. Voici quelques constats :

- dans la cuisine romaine (reconstitution réaliste), le public devient actif. Les personnes explorent la pièce pour trouver différents indices (traces de pas, taches de sang...) et les indiquer d'une croix dans le carnet d'enquête FALC. Le public s'est engagé dans cette tâche bien adaptée avec beaucoup de plaisir et d'énergie ;
- le public est ensuite invité à étudier ses découvertes dans le laboratoire où l'on trouve de grandes tables d'analyse (p. ex., pour savoir si le sang trouvé est humain ou animal). Cette étape était relativement difficile pour les personnes concernées, qui ont eu besoin de soutien tout au long de la démarche. Pour cette étape, le carnet d'enquête a été un support particulièrement utile ;
- de manière générale, nous avons pris conscience que le fait de trouver le coupable était ardu pour une grande partie du public. L'exposition en soi était bien adaptée, mais le défi trop complexe. Lors d'un prochain projet, il serait utile, en tout début de processus, de mieux adapter le défi au public visé.

Cela dit, les visiteuses et visiteurs ont exprimé le souhait de revenir au Musée et sont très satisfaits des dispositifs proposés.

4.2 Bilan du travail collaboratif

Le confinement reste l'obstacle majeur auquel nous avons dû faire face. Bien que le travail ait pu s'organiser à distance (via zoom, par e-mail ou téléphone), la situation a limité le nombre de séances en groupe ou en binôme. Nous avons également dû nous adapter à des contraintes techniques comme l'enregistrement des voix à distance.

Un des aspects essentiels mis en œuvre au Musée, notamment grâce à l'impulsion de la direction, demeure l'ouverture d'un poste InsertH du programme d'insertion de Pro Infirmis et puis l'accueil d'une personne concernée dans les équipes du Musée. Cette mesure offre l'opportunité d'un travail régulier particulièrement bénéfique dans le contexte d'un projet de nature changeante comme l'est celui de monter une exposition (p. ex., imprévus, délais des prestataires externes, enjeux techniques...).

En outre, les idées et remarques des relecteurs et relectrices du BLS ont été d'une grande aide. Les demandes de fonds faites ont permis de travailler dans de bonnes conditions financières, en rémunérant chaque collaboratrice et collaborateur. L'engagement, la créativité, et l'excellente qualité de communication des différentes parties (ArchéoLab, BLS, consultantes externes) ont favorisé l'émergence d'une exposition attrayante et ludique, accessible à toutes et tous, notamment aux personnes ayant des besoins spécifiques. Nous tenons à remercier les différentes personnes qui ont participé au projet des livrables FALC :

- pour l'ArchéoLab : Jessica Dieffenbacher (responsable de la médiation), Jeremy Gafas (médiateur culturel), Basile Rumpf (assistant administratif et en médiation) et Maxime Sacchetto (médiateur culturel) ;
- pour le BLS : Catherine Charpié (coordinatrice du BLS et traductrice en FALC), Gaëlle Uruty (relectrice au BLS) et Sébastien Jelk (relecteur au BLS) ;
- les consultantes externes : Isabelle Boucart (médiatrice spécialisée à l'IME du Bois-d'en-Haut [Val-d'Oise, France]), Bea Kristine Canapi (ex-coordinatrice Autisme Vaud) et Nicole Grieve (responsable Suisse romande du Label Culture inclusive).

À propos de l'autrice et de l'auteur

Jeremy Gafas

Coordinateur des projets inclusifs et médiateur culturel aux Musées de Pully, Jérémy Gafas est également membre du comité d'accompagnement du label « Culture inclusive » et du comité de l'association l'Art d'Inclure.

Contact : jeremygafas@hotmail.com

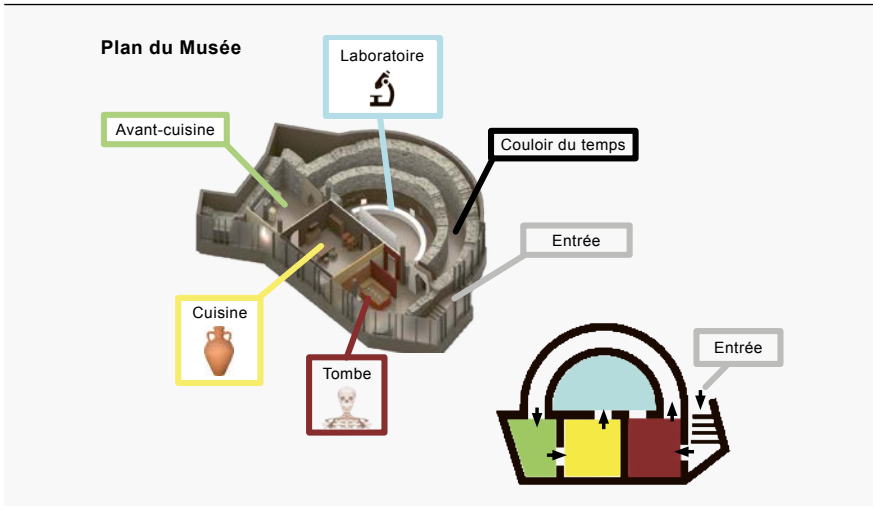
Catherine Charpié

Catherine Charpié a une licence en Psychologie et pédagogie curative (Universités de Fribourg et Genève) et un diplôme de traductrice classique, puis s'est formée en FALC. Avant son poste de coordinatrice au bureau Langage simplifié, elle a été responsable pédagogique romande de l'Association Lire et Écrire et a travaillé une vingtaine d'années, sous différentes formes, dans l'accompagnement de personnes adultes avec une déficience intellectuelle.

Contact : catherine.charpie@proinfirmis.ch / langage.simplifie@proinfirmis.ch

Annexes

Annexe A : Partie plan



Annexe B : Partie histoire

Tombe

Que pouvez-vous dire sur le squelette ?

Je peux dire 3 choses:

- le squelette est très vieux. Il date de l'**époque romaine**, il a **2000 ans**.
- le squelette est un **homme**
- quelqu'un a **tué** cet homme !

C'est un **crime** ! **Qui a tué l'homme ?**

Uniquement avec le squelette, je **ne** peux **pas** répondre.

Alors, suivons Réglisse ! Réglisse a une idée.

?

Qui a tué ?

Annexe C : Partie résolution

Dans la cuisine,
tu as trouvé **3 traces de pas** des suspects:

- l'empreinte de **Salsa**, dans la cendre
- l'empreinte de **Cumulus**, dans la farine
- l'empreinte de **Lotus**, dans la tache rouge

Cumulus

Je suis allé dans la cuisine pour vendre du vin à Terminus. Mais Terminus était mort.

Lotus

Je **ne suis pas** allé dans la cuisine.

Mais attention !

Tu as trouvé les **traces de pas** de Lotus dans la cuisine.

Est-ce que Lotus dit la **vérité**?

oui

non

Qui a laissé des traces de pas ?

Atribus

Cumulus

Lotus

Salsa

Projet 2 – Pour des musées accessibles

1 Introduction

Le questionnement relatif à l'intelligibilité des textes et de leur contenu dans les musées remonte aux années 1980 (Dawid & Schleesinger, 2002). La Suédoise Margareta Ekarv (s.d.), considérée comme une pionnière des textes faciles à lire et à comprendre dans le contexte muséal, a constaté que les documents à disposition étaient souvent inadaptés pour la plupart des visiteuses et visiteurs. Elle a développé une méthode propre qui consiste à :

- utiliser un langage simple pour exprimer des idées complexes ;
- respecter l'ordre normal des mots comme dans le langage parlé ;
- présenter une idée principale par phrase ;
- proposer des phrases et des paragraphes courts ;
- utiliser la forme active des verbes et indiquer le sujet en début de phrase.

Sa démarche s'adressait au visiteur lambda et n'était pas liée au monde du handicap. Bénéficiant de peu d'écho dans les années 1980, elle n'a été mise en œuvre que dans quelques musées.

Depuis 2006, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) est un outil précieux pour rendre la culture accessible à toutes et tous. Ratifiée par la Suisse en 2014, elle encourage les musées à mettre en place des dispositifs d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Du point de vue de l'accès aux contenus, il est capital que les textes et la parole soient adaptés aux besoins et aux capacités des publics. L'attention linguistique portée aux personnes ayant de grandes difficultés de lecture et de compréhension a un impact positif sur l'accès aux contenus de l'ensemble des visiteuses et visiteurs des musées. En témoignent les retours positifs reçus au sein des institutions culturelles quant à l'intérêt de nombreuses personnes pour les visites guidées et les textes d'expositions adaptés.

Le présent article fait la synthèse de plusieurs expériences menées dans deux institutions muséales du canton de Neuchâtel : le [Laténium](#), musée d'archéologie situé à Hauterive et le [Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds](#). Elles mettent en œuvre, en fonction de leurs moyens humains et financiers, différentes mesures (p. ex., signalétique plus grande, page spécifique sur

le site Internet, visites guidées adaptées) pour faciliter l'accès de leurs institutions aux personnes en situation de handicap. Dans cette perspective d'accessibilité, elles proposent depuis 2018 des textes en Facile à lire et à comprendre (FALC) de leurs expositions sous la forme de livrets (voir Annexe A). Ces projets à visées inclusives se font en étroite collaboration avec la [Fondation Les Perce-Neige](#), qui propose des prestations à toute personne (enfants, jeunes, adultes) ayant une déficience intellectuelle (DI), un polyhandicap ou des troubles du spectre de l'autisme. Comme c'est le cas pour les traductions en langue étrangère, ces derniers sont disponibles en libre accès, évitant ainsi une demande parfois stigmatisante auprès du personnel d'accueil. La promotion des ressources FALC se fait via le site Internet des musées, mais surtout par le contact direct avec les associations ou groupes de public cible. Cette démarche est menée depuis cinq ans par le Laténium et depuis trois ans par le Musée d'histoire.

L'objectif premier des guides d'exposition en FALC est de rendre les contenus accessibles aux personnes rencontrant des difficultés de compréhension des textes écrits. Une telle démarche concerne un public plus large que la population ayant une DI. Visiteuses et visiteurs allophones ou peu scolarisés, enfants ou personnes âgées, ou encore accompagnantes et accompagnants sont autant de personnes susceptibles de bénéficier de ces outils. Le public ayant une déficience visuelle ou auditive apprécie également les textes en FALC, car les contenus sont lisibles et pragmatiques.

Le second objectif est la création de liens avec d'autres publics plus éloignés de la culture. Dans ce sens, le travail de communication est essentiel. C'est une démarche longue et complexe, mais nécessaire. En effet, les institutions culturelles doivent se faire connaître et (re)gagner la confiance auprès de publics qui s'en sont éloignés en raison de contenus écrits et oraux trop souvent difficiles d'accès.

2 Présentation de la démarche participative

Tant au Laténium qu'au Musée d'histoire, le processus d'élaboration des documents en FALC s'est fait conjointement avec la Fondation Les Perce-Neige. Cette dernière a mis en place une commission des bénéficiaires, appelée « Tous ensemble, tous égaux ». Elle réunit dix membres autour de l'apprentissage de leurs droits et de leurs devoirs à travers cinq axes d'intervention : (1) connaître et défendre ses droits ; (2) apprendre ses devoirs ; (3) répondre aux demandes de la Fondation Les Perce-Neige ; (4) émettre des recommandations auprès de la Fondation Les Perce-Neige ; (5) travailler en tant qu'experte et expert FALC. Cette commission permet de donner un cadre et des procédures claires aux

personnes souhaitant devenir expertes FALC. Cinq personnes ont été nommées par le groupe « experts FALC » du fait de leur expertise de vie et la connaissance de leurs besoins pour l'accès sans obstacle aux contenus oraux et écrits. Ces dernières répondent à des mandats FALC, comme la relecture des textes d'exposition adaptés, le conseil sur la signalétique des expositions, la proposition d'images pour les textes d'exposition, la vérification de la lisibilité des contenus graphiques, le choix du lieu où sera placé le guide FALC, la formation au FALC des médiatrices et médiateurs des musées.

Le travail de mise en accessibilité des contenus d'une exposition nécessite un investissement de la part des institutions culturelles et sociales partenaires. Ce processus d'élaboration prend du temps, mais est nécessaire à la réalisation d'un travail conjoint, permettant aux personnes en situation de handicap d'être réellement intégrées au processus et de participer à la vie culturelle de l'institution. Même si les deux institutions muséales ont travaillé de manière indépendante, les processus similaires permettent de dégager quatre grandes étapes : (1) définition du projet ; (2) apprivoisement de l'espace muséal ; (3) rédaction des textes ; et finalement (4) relecture et validation des textes. Pour des projets similaires, la description du *déroulement interne des quatre étapes* ci-dessus peut servir de guide (référence, code de bonnes pratiques, etc.)

2.1 Définition du projet

Afin de définir les contours du projet, une rencontre en amont est nécessaire entre les responsables de l'inclusion au sein du musée et la personne en charge de l'animation socioculturelle dans l'institution sociale. Le projet doit faire sens et être intégré dans une temporalité cohérente et réaliste pour les institutions partenaires. Le projet est ensuite présenté aux expertes et experts FALC à l'interne de leur institution. Les personnes intéressées rencontrent la médiatrice ou le médiateur du musée qui leur explique le projet et le mandat qui leur incombe. Cette étape est essentielle pour la compréhension et l'implication des expertes et experts FALC.

2.2 Apprivoisement de l'espace muséal

Les expertes et experts FALC doivent avoir le temps de découvrir l'espace muséal au sein duquel elles et ils vont intervenir. Il est important pour elles et eux de donner du sens à leur participation. Certaines peurs et certains obstacles – liés à la découverte d'un nouveau lieu, à la difficulté à comprendre le contenu de l'exposition, au temps nécessaire pour apprivoiser de nouvelles personnes, etc. – doivent être identifiés et appréhendés afin d'être désamorçés.

Cela permet de travailler dans des conditions sereines en respectant les besoins de chacune et chacun. Les expertes et experts FALC deviennent ainsi des personnes-ressources pouvant communiquer de précieuses informations concernant la manière d'appréhender les espaces d'exposition, le point de vue à adopter, les images à insérer ou encore la signalétique à mettre en place. Ces personnes sont réellement incluses dans le processus et rémunérées pour leur travail.

De manière générale, le temps consacré à la création de liens entre les institutions (contenus et équipes) et les spécialistes FALC est fondamental. La finalisation de l'outil en FALC peut intervenir quelques semaines voire quelques mois après l'ouverture d'une exposition, les expertes et experts FALC ayant besoin de l'appivoiser pour pouvoir s'y projeter.

2.3 Rédaction des textes

La rédaction des textes est menée par les responsables de l'inclusion de chaque institution. Ces dernières et derniers, formés au FALC, sont ainsi à même de produire des textes adaptés qui permettent de rendre le message accessible tout en gardant sa teneur. L'enjeu se situe dans le découpage d'un contenu complexe en plusieurs éléments plus simples.

2.4 Relecture et validation des textes

Finalement, les expertes et experts FALC relisent les textes. Au minimum trois des cinq expertes et experts sont présents, accompagnés par la personne en charge de l'animation socioculturelle au sein de l'institution sociale et par la ou le responsable de l'inclusion au sein de l'institution culturelle.

Leur implication importante dans la relecture et la validation des textes découle des étapes (1) définition du projet et (2) apprivoisement de l'espace muséal. En effet, nous constatons que plus les expertes et experts FALC sont à l'aise au sein de l'institution culturelle, plus elles se sentent légitimes de faire des remarques et de proposer des corrections. La collaboration régulière avec le même groupe de bénéficiaires rend le travail de conception des textes FALC fluide.

3 Discussion

3.1 Bilan de la démarche

Mettre en place des outils en FALC pour la visite au musée demande du temps. C'est un temps humainement très riche, fait de périodes de travail et de moments informels. Pause-café et repas permettent de se connaître mutuellement et de créer un climat de confiance propice à l'implication de chacune et chacun dans le projet. L'expérience montre que de tels projets sont possibles lorsque les médiatrices et médiateurs, ainsi que les expertes et experts FALC témoignent de souplesse, d'adaptabilité, de créativité et de patience. Connaissant l'institution culturelle et étant à l'aise en son sein, les expertes et experts FALC deviennent des forces de proposition. Un résident de la Fondation Les Perce-Neige confirme cette analyse en ayant le sentiment d'avoir montré « que nous faisons partie d'une société, que nous pouvons nous aussi aider ».

De son côté, la Fondation Les Perce-Neige constate une hausse de la demande des bénéficiaires pour devenir experte ou expert FALC. L'amélioration des compétences leur permet d'endosser plus de responsabilités et les motive à travailler dans les musées. Ainsi, ces personnes participent à l'inclusion. Leur vocabulaire et leur culture générale s'améliorent. Elles et ils aiment avoir comme collègues les médiatrices et médiateurs des musées et se sentent de plus en plus à l'aise dans ces institutions. À l'instar de l'un d'entre eux qui rapporte, après avoir corrigé un guide FALC, que « sans ce travail, j'aurais eu la trouille de venir dans ce musée ». L'émulation amène d'autres institutions muséales à proposer de nouveaux outils (p. ex., [Guide en FALC intitulé « Kaléidoscope, la nature par les sens »](#) réalisé en 2022 par le Jardin botanique de Neuchâtel). La Fondation Les Perce-Neige doit dès lors s'organiser pour répondre aux nombreuses sollicitations.

Les obstacles rencontrés sont principalement liés au niveau de complexité des contenus de certaines expositions et au temps nécessaire au processus. Rédiger des textes en FALC demande un travail rigoureux et conséquent afin d'adapter judicieusement les contenus. Il ne s'agit pas d'une simplification des sujets, mais d'une simplification de la manière de parler des sujets. Parfois, en fonction du degré d'abstraction des thématiques évoquées dans l'exposition, se pose la question de la pertinence de la mise en place de textes en FALC. La capacité d'abstraction différente des expertes et experts FALC nécessite de trouver d'autres chemins, d'autres manières d'expliquer. L'institution doit se demander ce qu'elle veut que le public comprenne et retienne. Une analyse au cas par cas est nécessaire et la discussion permet de trouver des solutions.

La temporalité est importante pour la mise en place de textes d'exposition en FALC. Il est dès lors difficile de produire des textes pour des expositions temporaires de courte durée. Les institutions doivent faire des choix. La question de l'accessibilité des textes entraîne un changement de paradigme au sein des institutions muséales qui doivent penser les expositions en amont. Elles sont parfois bousculées dans leurs habitudes. Ce bousculement est nécessaire pour trouver les chemins permettant aux institutions muséales et à la culture d'être accessible à toutes et tous.

3.2 Retour d'une visite

Nous l'avons vu, le FALC devient un facilitateur comme en témoigne la sœur d'un visiteur avec une DI :

Pour la visite, nous avons pu procéder à l'aide du guide en langue facile. Cet ouvrage est vraiment pertinent et utile. Il a permis à mon frère de s'orienter tout au long de la visite et de savoir où il allait. Je pense que cet aspect est essentiel. [...] Les images du guide et les flèches lui ont permis de voir l'ensemble de la visite et de comprendre ce qui l'attendait. Cela l'a rassuré.

Aussi, le guide lui a permis de garder l'attention sur l'exposition tout du long. Malgré le fait qu'il ne comprenne pas tout et que sa concentration soit vite perdue, le guide est resté entre ses mains et lui a réellement servi de fil rouge. [...] J'ai vraiment eu l'impression qu'il a eu du plaisir à visiter l'exposition et cela est l'élément le plus important !

De plus, j'ai remarqué qu'il avait compris certains éléments de l'exposition par lui-même, en lisant le descriptif du guide. Ceci est un réel pas en avant qui lui a procuré un grand sentiment de fierté.

À propos des autrices et de l'auteur

Véronique Mooser

Responsable des animations socioculturelles à la Fondation Les Perce-Neige, Véronique Mooser a toujours été préoccupée par les droits des personnes en situation de handicap et par l'exercice de leur citoyenneté. Elle est formée au FALC et à l'animation de groupes de parole. Elle coordonne la Commission des bénéficiaires de prestations et le groupe des expertes et experts FALC de la Fondation Les Perce-Neige.

Contact : veronique.mooser@ne.ch

Sylvie Pipoz

Médiatrice culturelle et responsable de l'inclusion au sein du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, Sylvie Pipoz travaille également comme déléguée à la valorisation du patrimoine pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Elle est formée au FALC et accompagne des groupes de personnes en situation de handicap pour des visites de musées.

Contact : info@mhcdf.ch

Daniel Dall'Agnolo

Médiateur culturel et responsable de l'inclusion au Laténium, Daniel Dall'Agnolo, accompagne des projets inclusifs et met en place des formations pour les médiatrices et les médiateurs culturels.

Contact : daniel.dallagnolo@ne.ch

Références

Dawid, E., & Schleesinger, R. (2002). *Texte in Museen und Ausstellungen: Ein Praxisleitfaden*. Transcript Verlag.

Ekarv, M. (s.d.). *The Ekarv Method: An Approach to Writing*. <https://studylib.net/doc/7231596/the-ekarv-method--an-approach-to-writing-text>

Annexe

Annexe A : Liste des textes d'exposition FALC

Ci-dessous, vous trouvez la liste des textes d'exposition FALC du Laténium et du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds créés en collaboration avec la Fondation Les Perce-Neige.

- Dall'Agnolo, D., di Cesare, F., Mooser, V., Reymond, J.-O., & Schiess, D. (2018). *Le Laténium en langue facile : du Moyen Âge aux premiers hommes*.
- Hernández, L., & D. Dall'Agnolo (2020). *Les Celtes. Un millénaire d'images : Textes faciles à lire et à comprendre*. Laténium.
- Musée d'histoire de la Chaux-de-Fonds. (2018). *Culture club. Naissance d'une métropole sportive* (Texte de l'exposition en français facile à lire et à comprendre). Musée d'histoire.
- Musée d'histoire de la Chaux-de-Fonds. (2020). *Éclairer le monde. Jules Jacot-Guillarmod, médecin, explorateur, photographe* (Texte de l'exposition en français facile à lire et à comprendre). Musée d'histoire.
- Musée d'histoire de la Chaux-de-Fonds. (2021). *Textes de l'exposition en français facile à lire et à comprendre*. Musée d'histoire.

Projet 3 – Rendre accessible le programme culturel du TRIM!

Une démarche participative

1 Introduction

Le Grütli, qui est un centre culturel pluridisciplinaire genevois, collabore avec l'association [ASA-Handicap mental \(ASA-HM\)](#) à l'adaptation du support de sa programmation dans le TRIM! Journal trimestriel du Grütli (connu avant 2023 sous l'appellation BIM! en raison de sa publication bimestrielle), afin de le rendre plus accessible. Cette démarche s'inscrit plus largement dans la mise en place par le Grütli de plusieurs actions inclusives qui ont été récompensées par l'obtention du Label Culture Inclusive le 9 juin 2021 (Grütli, 2022).

Le TRIM! s'adresse à toute personne intéressée par la culture. Il contient aussi bien des articles sur l'histoire du lieu que sur les artistes et la programmation à venir. En termes de diffusion, le journal est à disposition sur place et est également en libre-service dans des bars, cafés et autres lieux culturels genevois. Il est aussi envoyé par poste à toute personne intéressée ainsi qu'à diverses associations. Une [version numérique du TRIM!](#) existe sur le site du Grütli.

2 Présentation de la démarche participative

Le Grütli s'est approché d'ASA-HM, car celle-ci travaille avec plusieurs personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) sur des projets inclusifs visant une application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Dans ce cadre, l'association collabore avec des personnes ayant différents intérêts (comme la mode ou la culture) et particulièrement avec un groupe d'autoreprésentantes et autoreprésentants formé à la CDPH et à l'autodétermination (ASA-Handicap mental, 2020). Par ailleurs, les collaboratrices de l'association ont suivi des formations au Facile à lire et à comprendre (FALC) et à la méthode de relecture FALC (plus d'information sur les formations au FALC dans le premier volet de l'introduction [[Le Facile à lire et à comprendre et sa mise en œuvre romande](#)], au sous-chapitre 5.3).

La démarche participative concernant la programmation FALC et l'accessibilité du journal dans sa globalité s'est déroulée en plusieurs étapes, présentées ci-dessous. À l'époque, le TRIM! était encore le BIM!

2.1 Traduction FALC de la programmation du BIM!

Deux mois avant la parution du journal, la chargée de communication du Grütli a traduit en FALC les résumés des spectacles, qu'elle a fait relire aux artistes ou autrices et auteurs concernés. Elle a ensuite transmis le résultat à une collaboratrice d'ASA-HM qui a effectué une première relecture et a apporté des modifications, notamment si les règles FALC n'étaient pas respectées.

2.2 Relecture des résumés FALC de la programmation

Une fois cette étape terminée, la collaboratrice d'ASA-HM a organisé des séances de relecture de chaque résumé avec des personnes ayant un intérêt pour le sujet proposé. Ces séances se sont déroulées soit sur leur lieu de vie, soit dans les locaux de l'association, selon leur degré de mobilité et leur souhait (certaines personnes préférant découvrir l'association, d'autres souhaitant rester sur leur lieu de vie ou de travail tel que les ateliers). Lors de ces séances, la collaboratrice a accompagné la relecture par la ou les personnes intéressées – le nombre d'intéressées et intéressés variant d'une à deux personnes selon le sujet proposé et le lieu souhaité. Le but était que chaque résumé soit relu par deux personnes et si possible avec deux niveaux de compréhension différents (les indicateurs pour l'appréciation du niveau de compréhension sont notamment la facilité à s'exprimer et la compréhension d'un certain type de vocabulaire). S'il n'y avait qu'une personne intéressée par lieu, deux séances pour le même résumé ont été organisées.

Au début de chaque séance, la collaboratrice a clarifié à l'attention de la ou des personnes relectrices les points suivants :

- l'objectif de la relecture : rendre des textes accessibles pour tout le monde ;
- la manière de procéder pour atteindre cet objectif : le travail pour y arriver s'appuie sur un processus collaboratif – des personnes écrivent une version du texte plus facile à comprendre et d'autres personnes relisent pour vérifier que le texte est clair ;
- le rôle des relectrices et relecteurs : celles-ci et ceux-ci sont là pour donner leur avis, notamment pour dire ce qu'elles et ils ont compris du texte et de quoi il s'agit, et pour faire des suggestions pour l'améliorer. Afin de mettre

- en confiance les participantes et participants, la collaboratrice les a invités à s'exprimer à chaque fois qu'un mot ou un passage était compliqué et les a encouragés à poser des questions en cas de doute sur la compréhension du texte, en ajoutant qu'il n'y a pas de « question bête » ;
- la rémunération et la durée de la séance : il s'agit d'un travail rémunéré 25 francs de l'heure et de séance durant environ une heure (les séances duraient habituellement entre 45 minutes et 1h30, selon la concentration des relectrices et relecteurs).

Durant la séance, les paragraphes ont été lus un par un, soit directement par la ou les personnes relectrices, soit par la collaboratrice, selon leur préférence. Une pause entre chaque paragraphe était prévue pour les questions. Lors de chaque pause, la collaboratrice a demandé explicitement si les relectrices et relecteurs avaient des questions puis a posé des questions ouvertes pour vérifier leur compréhension du texte. À la fin de la séance, les relectrices et relecteurs ont reçu la rémunération prévue en liquide et, si cela leur était possible, ont signé un papier indiquant la somme reçue.

2.3 Accessibilité du BIM! dans sa globalité

Outre la relecture de sa programmation en FALC et dans une volonté de rendre le journal plus accessible, le Grütli a demandé à ASA-HM de l'étudier dans sa globalité avec plusieurs personnes concernées et de faire des propositions. Une première séance de travail a été organisée par une animatrice avec deux autoreprésentants des [Établissements publics pour l'intégration à Genève \(EPI\)](#) ayant déjà, au programme de leurs activités hebdomadaires, des ateliers de lecture de journaux avec une éducatrice spécialisée. D'un point de vue déroulement, le journal a d'abord été présenté aux deux participants avec pour seule explication que l'objectif était de rendre ce dernier plus facile à comprendre. Dans un premier temps, les deux participants ont pu chacun découvrir seuls le journal. Ensuite, l'animatrice leur a posé des questions pour qu'ils donnent leur avis sur la facilité d'accès du journal, telles que : « Quel était le sujet du journal ? », « Où s'arrêtait le premier article qui était écrit en deux couleurs ? », « Où se trouvait la partie programmation ? », « Où se trouvaient les parties en FALC ? », « Où étaient les indications d'accessibilité des spectacles ? ». Cette première rencontre a abouti à un ensemble de commentaires et recommandations. Les participants ont trouvé que le journal était attractif avec de grandes images et dessins. Cependant, ils ont difficilement compris quel était le sujet du journal et ont souligné que les informations sur les spectacles

étaient compliquées (p. ex., les mois étaient écrits en abrégés). Ils ont également éprouvé des difficultés pour trouver où étaient les parties FALC qui étaient à chaque fois placées à un endroit différent sur chaque page, ainsi que pour comprendre où commençait la partie programmation. À partir des difficultés identifiées, le groupe de travail a transmis un ensemble de recommandations au Grütli telles que :

- faire un encadré avec fond de couleur pour chaque partie FALC où figurerait le logo FALC pour que les personnes sachent tout de suite où regarder ;
- garder la même couleur pour un même article ;
- mettre des titres là où il y avait des bandes dessinées ou des images ;
- mettre une barre de couleur en haut de la page indiquant le titre de la partie (p. ex., « Histoire du Grütli », « Programmation ») ;
- écrire les mois des dates en toutes lettres ;
- rassembler les indications d'accessibilité au même endroit ;
- mettre une image ou photo pour chaque spectacle/exposition ;
- essayer de mieux différencier les parties d'un même texte (p. ex., description des spectacles, dates, mesures d'accessibilité) ;
- ne pas utiliser d'expression au sens figuré comme « Sauve tes dates ».

À la suite de cette séance, le Grütli a effectué un premier ensemble de changements en ajoutant des pictogrammes à côté des parties en FALC, en écrivant les dates en entier avec encadré, en ajoutant un titre à la bande dessinée, en rassemblant les indications d'accessibilité au même endroit (p. ex., boucle magnétique ou sous-titres), en ajoutant un titre aux résumés de chaque spectacle ou exposition ainsi qu'en écrivant les dates en plus grand. Dans l'impressum, des remerciements sont adressés aux relectrices et relecteurs FALC et leur nom apparaissent à la suite de ceux de l'équipe. Des extraits en FALC du BIM! présentés en Annexe A illustrent certaines modifications apportées grâce aux retours des participantes et participants :

- le texte FALC de chaque événement culturel est encadré ;
- les dates de l'événement culturel sont clairement indiquées au début de l'encadré ;
- un pictogramme FALC est facilement identifiable en haut à droite de l'encadré.

Afin de sensibiliser le graphiste du BIM! aux difficultés rencontrées par des personnes ayant une DI, une deuxième séance a été organisée au Grütli avec la chargée de communication, le graphiste, les deux mêmes autoreprésentants ainsi que deux nouveaux. À l'instar de la première séance, tous les

autoreprésentants ont pu découvrir le dernier BIM! paru et des questions similaires ont été posées. Au cours de cette deuxième séance, ils ont fait de nouveaux commentaires quant à l'accessibilité du journal, tels que la difficulté de lecture liée à la taille des caractères, le manque de précision sur les lieux de spectacle ou encore la difficulté de trouver les parties FALC. À partir de ces constats, les participants ont fait des propositions. Par exemple, il a été proposé que le journal soit réversible : un côté avec la version standard et l'autre avec la version FALC. Cette solution n'a finalement pas été retenue, mais les parties FALC ont été regroupées à la fin du journal dans un encadré et sont indiquées par un pictogramme. Outre le travail effectué autour du BIM!, il a été proposé aux participants d'assister une fois à un spectacle du Grütli. Au moment où cet article est écrit, un autoreprésentant est venu voir une pièce de théâtre avec la collaboratrice d'ASA-HM.

3 Conclusion

La démarche collaborative du projet a pu être facilitée grâce à quatre facteurs :

1. la sensibilité de la chargée de communication du Grütli aux difficultés rencontrées par les personnes concernées ;
2. la programmation d'une rencontre pluridisciplinaire (graphiste, chargée de communication, relectrices et relecteurs FALC, collaboratrice d'ASA-HM) pour que chacune et chacun puisse expliciter ses enjeux, difficultés et objectifs ;
3. l'intérêt des relectrices et relecteurs pour la thématique. Il était plus facile de travailler avec des personnes qui fréquentaient déjà des spectacles et avaient pour perspective d'aller voir l'objet de la relecture ;
4. l'instauration d'un climat de confiance et une bonne ambiance dans une session de travail où le rôle des relectrices et relecteurs a été valorisé sur un pied d'égalité avec les autres actrices et acteurs du projet.

Cependant, cette démarche a rencontré quelques limites comme la difficulté de faire venir les relectrices et relecteurs aux spectacles dont les résumés en FALC ont été soumis à leur relecture. L'organisation de sorties, notamment le weekend, nécessite une logistique importante, car les personnes accompagnantes au sein des institutions ne sont pas les mêmes la semaine et le weekend. D'autre part, développer la participation des personnes ayant une DI aux prestations culturelles nécessite un investissement au-delà du développement de supports de communication, à savoir leur sensibilisation au milieu culturel ainsi que celle des accompagnantes et accompagnants.

Le travail participatif sur le livrable FALC a été bénéfique à trois niveaux. Tout d'abord, pour les relectrices et relecteurs, il a été un moyen de leur offrir une plateforme de participation à la vie culturelle et de reconnaissance de leurs compétences (p. ex., travail rémunéré, indication de leur nom à la fin du livret) et, de surcroît, de leur faire connaître l'offre du Grütli. Concernant les accompagnantes et accompagnants de personnes ayant une DI (p. ex., éducatrices/éducateurs spécialisés, famille), ce livrable leur fournit un support qui facilite l'organisation de sorties culturelles. Il permet aussi à tout le monde d'avoir une vision plus synthétique du contenu des spectacles. Finalement, sur le plan sociétal, ce travail contribue à faire évoluer le paradigme d'une culture « destinée aux personnes initiées » à une culture inclusive. Si le processus de cette démarche est globalement positif, il faut cependant relever que lors des prochaines relectures, une attention plus accrue sera portée sur le lieu de travail. En effet, lorsque les séances se sont déroulées dans les locaux de l'association ASA-HM, il était plus facile d'avoir un impact sur l'environnement, par exemple éviter d'être dans un lieu de passage ou d'être interrompu par des personnes qui viennent poser des questions inopinées. En effet, un lieu calme est essentiel, car une interruption dans la relecture implique à chaque fois une recontextualisation. À la lumière des éléments évoqués précédemment, nous pouvons conclure que cette expérience a été positive et demanderait à être généralisée si les conditions suivantes sont respectées :

- disposer d'un exemple de document FALC pour que les personnes puissent projeter à quoi servira leur travail (p. ex., disposer d'un numéro de BIM! déjà publié) ;
- inscrire ce travail dans une démarche concrète (p. ex., date fixée pour voir la pièce de théâtre dont le résumé a été relu) ;
- réunir l'ensemble des actrices et acteurs travaillant sur le livrable pour que chacune et chacun ait connaissance des différents enjeux ;
- porter une attention particulière à la diffusion du livrable FALC pour parvenir à atteindre le public cible (p. ex., distribution du journal BIM! dans les institutions).

À propos des autrices

Anne-Sophie Kupper

Anne-Sophie Kupper a un Master en socioéconomie (Université de Genève) et en Travail social (HES-SO). Elle est chargée de projet Droits & Participation au sein de l'association ASA-Handicap mental (GE).

Contact : info@asahm.ch

Viviane Guerdan

Viviane Guerdan est présidente d'honneur et référente scientifique pour ASA-Handicap mental.


Références

ASA-Handicap mental. (2020). *Plan stratégique 2020-2023*. https://www.asahm.ch/_files/ugd/bcd087_db0f7097d0544fcd8785bf04b2ec394a.pdf

Grütli. (2022). *Rapport d'activité 2021*. Le Grütli Centre de production et de diffusion des Arts vivants.

Annexe

Annexe A : Exemple de parties FALC du BIM!

| | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|--|---|
| Du 24 février au 8 mars 2022 | | dSimon |  |
| 19h | | dSimon est le nom d'un robot. | |
| Jeudi 24 février | | Simon Senn et Tammara Leites ont créé ce robot. | |
| Jeudi 3 mars | | Ce robot est un ordinateur capable de parler et de répondre aux questions. | |
| 20h | | Ce robot s'appelle dSimon. | |
| Vendredi 25 février | | Il ressemble un peu à Simon Senn. | |
| Samedi 26 février | | Ce robot a appris à parler grâce à Simon Senn. | |
| Samedi 5 mars | | Ce robot peut parler avec le public. | |
| | | Le robot peut écrire des textes. | |
| 18h | | | |
| Dimanche 27 à 18h - Relax | | | |
| Dimanche 6 à 18h | Salle du Haut / 2e étage | ↑ | |

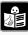
| | | | |
|----------------------------|--------------------------|---|---|
| 3 et 4 février 2022 | | Helen W. |  |
| 20h | | La protagoniste du spectacle cherche Helen W. | |
| Jeudi 3 février | | Une protagoniste est une actrice qui a le premier rôle. | |
| Vendredi 4 février | | La protagoniste cherche Helen W. | |
| | | parce qu'Helen W. lui ressemble. | |
| | | La protagoniste raconte son voyage. | |
| | | La protagoniste recherche Helen W. | |
| | | C'est un voyage très long et plein de surprises. | |
| | Salle du Haut / 2e étage | ↑ | |



Photo: Anne-Madeleine

Projet 4 – Fiches d’information en Facile à lire et à comprendre pour l’éducation sexuelle

Un équilibre délicat entre précision de l’information, accessibilité et inclusivité

1 Introduction

En tant qu’organisation faitière des centres de santé sexuelle, [SANTÉ SEXUELLE SUISSE](#) a pour mission d’informer le grand public sur la santé sexuelle et les prestations d’éducation, de conseil et de prise en charge existant dans ce domaine. Pour y parvenir, elle estime nécessaire de proposer des informations accessibles au plus grand nombre, y compris aux personnes rencontrant des difficultés de lecture. Concernant ces dernières, deux groupes prioritaires ont été identifiés : les personnes allophones et les personnes avec une déficience intellectuelle (DI).

Le livrable en Facile à lire et à comprendre (FALC) présenté dans cet article est un jeu de quatre fiches sur la thématique de la sexualité et des médias s’adressant aux parents rencontrant des difficultés à comprendre l’une ou l’autre des langues nationales. Plus précisément, le projet consiste en une production de quatre fiches A4 (recto verso, avec une image et une explication par fiche) en format PDF sur le rôle des parents en matière d’éducation à la sexualité et aux médias. Intitulées « sexualité et écran », ces fiches aident les parents à parler de sexualité avec leurs enfants sur la base de situations quotidiennes en lien avec l’utilisation des écrans. Les fiches réalisées se réfèrent à quatre tranches d’âge (0-5 ans, 6-10 ans, 11-15 ans et 16-18 ans). Elles ont d’abord été traduites en FALC en français ([niveau A2 – voir description des niveaux de simplification dans le premier volet de l’introduction \[Le Facile à lire et à comprendre et sa mise en œuvre en Suisse romande\], au sous-chapitre 3.1](#)), puis également en FALC en allemand et en italien.

Les fiches ont été publiées sur différents sites Internet, notamment sur le [Shop SANTÉ SEXUELLE SUISSE](#). La diffusion s’est organisée par l’intermédiaire des réseaux de parents et d’éducation sexuelle. Les fiches sont notamment

utilisées dans le cadre de l'éducation familiale. Cet article présente le processus de création de ces textes d'information en FALC. Il aborde notamment les enjeux liés à l'écriture inclusive, à la traduction du français en l'allemand et en italien, à l'équilibre délicat à trouver entre la précision du message éducatif et les règles de simplification en FALC, et finalement aux contraintes temporelles et financières que nécessite une traduction de textes en FALC.

2 Présentation de la démarche participative

La conception et la rédaction des fiches ont été menées selon une approche participative, avec une intégration du public destinataire à plusieurs étapes du processus. Les six grandes phases sont présentées ci-dessous : (1) rédaction de textes en français avec le soutien de parents et de jeunes ; (2) conception des supports visuels ; (3) traduction des fiches en FALC en français et relecture ; (4) traduction des fiches en allemand et en italien, puis leur version en FALC (respectivement *Leichte Sprache* et *Lingua facile*) ; (5) mise en page des fiches respectant le format FALC ; et finalement (6) diffusion des fiches dans le réseau professionnel et auprès des parents.

2.1 Rédaction des textes en français avec le soutien de parents et de jeunes

Un groupe de travail composé de spécialistes en santé sexuelle et de deux parents a mené plusieurs entretiens auprès de parents et de jeunes pour identifier des situations familiales plausibles en lien avec la sexualité et les écrans. Sur cette base, il a pu définir des thématiques pour les fiches.

Celles-ci ont été conçues en suivant une structure en trois parties, basée sur la méthodologie des [fiches « Tiroirs à idées »](#) de l'Association [Éducation familiale de Fribourg \(AEF\)](#) : (1) répondre au besoin du parent ; (2) répondre au besoin de l'enfant ; (3) approfondir la thématique à un autre moment et/ou d'une autre manière. À noter que l'AEF travaille de longue date avec des parents ayant des parcours et profils diversifiés. Sous la conduite de Yara Barrense-Dias du Centre universitaire de médecine générale et santé publique (Unisanté), la première mouture des textes a été soumise à des parents et des jeunes dans le cadre de trois groupes de discussion (un groupe de neuf parents et deux groupes rassemblant chacun quatorze jeunes de 13 à 19 ans). Les commentaires récoltés dans le cadre de ces groupes ont permis d'adapter les quatre fiches. Finalement, la longueur des textes de chaque fiche était d'environ 300-400 mots.

2.2 Conception des supports visuels

Sur la base de ces textes, des visuels ont été conçus. L'illustratrice Peggy Adam a été mandatée pour illustrer chaque fiche, avec la consigne suivante : les visuels devaient être faciles à comprendre et représenter la diversité des corps et des genres (différentes couleurs de peau, plusieurs genres ou genre indéfini).

2.3 Traduction des fiches en FALC et relecture

Après avoir suivi une formation continue d'introduction au FALC (plus d'information sur les formations au FALC dans le premier volet de la Partie I [[Le Facile à lire et à comprendre et sa mise en œuvre romande](#)], au sous-chapitre 5.3), deux membres du groupe de travail ont traduit les quatre textes français en FALC. Le travail de traduction a été mené en grande partie pendant la formation continue, avec le soutien des formatrices. Parce qu'elle a nécessité de faire des choix de contenu pour ne conserver que l'essentiel du message, la traduction fut l'une des étapes les plus difficiles à réaliser. Environ la moitié du contenu de chaque fiche a été supprimée et le texte restant a ensuite été traduit en FALC. Ainsi les fiches en FALC ont été réduites d'environ 300-400 mots à 180-220 mots.

Le label FALC nécessitant une évaluation des textes par des personnes représentant les destinataires des fiches, le [bureau Langage simplifié \(BLS\)](#) de Pro Infirmis à Fribourg a ensuite été mandaté pour relire les quatre fiches en français (textes en FALC et illustrations correspondantes de Peggy Adam). Pour ce faire, un groupe de personnes ayant un niveau de compréhension en français A2 a accompli cette tâche. Relevons que ce groupe réunissait à la fois des personnes allophones et des personnes avec une DI légère. En parallèle, les fiches ont été soumises pour consultation à l'[Association professionnelle des spécialistes en santé sexuelle de Suisse latine \(ALECS\)](#) et son pendant alémanique la [Fachverband sexuelle Gesundheit in Beratung und Bildung \(faseg\)](#). Le [Service d'éducation sexuelle de la Fondation PROFA](#) a également été consulté.

2.4 Traduction des fiches en allemand et en italien, puis leur version en FALC

Les quatre textes en version non simplifiée ont été traduits en allemand et en italien par des bureaux de traduction puis relus par l'équipe de SANTÉ SEXUELLE SUISSE. Ensuite, un mandat a de nouveau été confié au BLS de Pro Infirmis Fribourg pour coordonner le travail de traduction des versions allemande et

italienne en FALC avec ses bureaux zurichoïses et tessinois (Büro Leichte Sprache et Servizio Lingua facile), selon la même procédure. Puis les textes traduits en FALC ont été soumis à l'équipe de SANTÉ SEXUELLE SUISSE pour vérification et finalement à deux groupes de relecteurs (un pour l'allemand, un pour l'italien) comprenant des personnes allophones et des personnes ayant une DI légère.

Les traductions en FALC dans les trois langues (français, allemand et italien) ont permis d'enrichir les versions et de récolter de nombreux commentaires de la part des groupes de relecture dans les trois langues. De manière générale, la version en français FALC a été peu modifiée. La version en italien *Lingua facile* a été davantage corrigée, par exemple concernant le langage inclusif, de manière générale encore peu employé au Tessin. Dans l'ensemble, les retours des participantes et participants aux groupes de relecture ont été très positifs. En particulier, elles et ils ont relevé la pertinence de la thématique de la sexualité, rarement abordée dans les publications en FALC. Les images ont également été très appréciées, car elles étaient claires et facilement compréhensibles. Quelques corrections ont été apportées aux illustrations, notamment pour supprimer tous les détails dans l'arrière-plan, afin de mettre en avant l'essentiel. Au niveau des textes, il a encore été nécessaire de vérifier la cohérence entre les différentes versions linguistiques et de faire les dernières modifications dans les langues correspondantes.

2.5 Mise en page des fiches respectant le format FALC

Les quatre fiches dans les trois langues ont été mises en page par l'agence [swing communication](#) mandatée à cet effet, avec pour instruction de respecter les consignes du FALC. Le défi a consisté à disposer chaque fiche sur une page A4 recto verso pour une utilisation pédagogique et une facilité d'utilisation. L'image est au recto, le texte au verso. Quelques légères suppressions de textes ont été nécessaires pour la mise en page. Enfin, le BLS de Pro Infirmis Fribourg a relu, effectué les dernières corrections, puis validé les versions définitives pour que le label « langage simplifié » puisse être apposé sur les fiches éditées. L'Annexe A présente les quatre fiches en FALC en version française.

2.6 Diffusion des fiches dans le réseau professionnel et auprès des parents

Les [fiches](#) ont été publiées sur le site de SANTÉ SEXUELLE SUISSE, précisément sur son Shop, sous la rubrique « [Matériel d'information](#) ». Elles ont été diffusées dans son vaste réseau, en particulier auprès des services d'éducation sexuelle et de santé sexuelle en Suisse, des associations regroupant les spécialistes en santé sexuelle (dont les personnes qui se rendent dans les classes pour faire l'éducation sexuelle et animent des réunions de parents pour expliquer les cours donnés aux enfants). Pour ce faire, le projet a été présenté lors de séances réunissant les responsables des services en santé sexuelle et les responsables d'associations professionnelles. D'autres organisations ont également été contactées pour diffuser activement les fiches : l'ensemble des organisations membre de [l'Alliance pour une éducation sexuelle en Suisse](#), avec un accent particulier pour les associations travaillant directement avec les parents, dont [l'Association formation des parents CH](#). Les fiches ont également été diffusées dans les réseaux du domaine de la migration en Suisse et sont signalées, par le biais de différents canaux de communication, au niveau national dans le vaste réseau de la promotion de la santé et de la santé sexuelle, notamment sur la [plateforme jeunes et médias](#) qui a soutenu l'entier du projet.

3 Conclusion

La réalisation des fiches en trois langues a été relativement complexe pour différentes raisons. Premièrement, comme pour toute publication en plusieurs langues, le processus de traduction en lui-même a représenté un défi. Dans le cas présent, le fait de devoir encore traduire ces traductions en FALC a ajouté un niveau de difficulté supplémentaire. L'expertise dans les trois langues de notre équipe ainsi que les compétences acquises en FALC à l'interne a clairement facilité cette étape. Relevons également l'excellente collaboration avec le bureau de Pro Infirmis qui a permis de trouver des formulations plus adéquates pour certains termes. Par ailleurs, s'agissant de la conception des fiches, le fait que le public destinataire a été associé dès le départ nous a permis de proposer des situations qui ont été très bien reçues par les groupes de relecture mandatés par Pro Infirmis. Cette approche participative a certes demandé davantage de temps en début de processus, mais elle a permis d'obtenir des produits répondant bien aux besoins du public cible.

Deuxièmement, l'effort à consentir pour réduire les textes de moitié et retenir l'essentiel a représenté une autre difficulté. Pour les spécialistes en santé

sexuelle, et probablement également dans d'autres domaines spécialisés, il est difficile de trouver le juste équilibre entre accessibilité et précision de l'information. Un autre élément terminologique qui a été sujet à débats est le langage épïcène en FALC. Cette exigence de l'organisation SANTÉ SEXUELLE SUISSE a nécessité un compromis, pour que le texte respecte tant les lignes directrices du FALC que les grands principes de l'écriture inclusive. Enfin, soulignons le processus relativement rigide pour obtenir le certificat FALC, qui requiert de systématiquement demander l'approbation de toute modification pour chaque texte. Pour un livrable tel que celui-ci, cette condition a pu être intégrée au processus de conception. En revanche, pour des publications qui sont amenées à être mises à jour régulièrement telles que des pages de site Internet (voir p. ex., les [pages « Urgences »](#) sur le site SANTÉ SEXUELLE SUISSE), ce point doit bien être pris en compte dans la planification temporelle et budgétaire.

Pour conclure, la réalisation des fiches a été une expérience très enrichissante. Certes, elle a demandé des ressources temporelles et financières importantes, mais le résultat est convaincant. S'il fallait souligner un aspect qui a été déterminant pour la qualité et la motivation du groupe, il s'agirait des compétences internes de rédaction en FALC qui ont permis à l'équipe de s'approprier une nouvelle approche de communication.

À propos de l'autrice

Caroline Jacot-Descombes

Caroline Jacot-Descombes a un Master en sociologie et un doctorat en sciences politiques. Elle est cheffe de projet et directrice adjointe de SANTÉ SEXUELLE SUISSE.

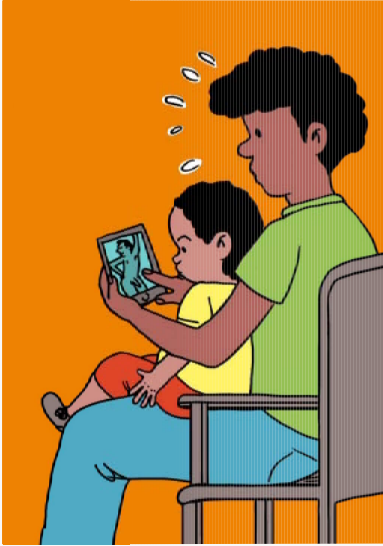
Contact : caroline.jacot-descombes@sante-sexuelle.ch

SANTÉ SEXUELLE SUISSE est l'organisation faitière des centres de santé sexuelle et des services d'éducation sexuelle dans toute la Suisse. Partenaire de l'Office fédéral de la santé publique pour l'application du Programme national de prévention du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles, elle s'engage sur le plan national et international pour une éducation sexuelle holistique, ainsi que pour la promotion et le respect des droits sexuels. SANTÉ SEXUELLE SUISSE est membre accrédité de l'International Planned Parenthood Federation (IPPF).

Annexe

Annexe A : Fiches parents « sexualité et écran »

Les fiches « sexualité et écran » destinées aux parents disponibles sur Internet.



Votre enfant a entre 0 et 5 ans.

Votre enfant voit une personne nue sur l'écran de votre téléphone.

Est-ce que ça peut perturber votre enfant ?

Non. Nous vous expliquons pourquoi :

Votre enfant s'intéresse à son corps en entier.

Alors votre enfant s'intéresse par exemple :

- à ses bras
- à sa bouche
- à ses yeux
- à son sexe.

Votre enfant s'intéresse aussi au corps quand le corps est nu.

Votre enfant s'intéresse aussi au corps des autres.

Votre enfant a vu la photo d'un corps nu.

Alors vous pouvez dire à votre enfant :

" Ça me gêne.

Je ne voulais pas te montrer cette photo.

C'est une photo qui est pour papa et maman. "

Comme cela votre enfant apprend la différence entre le monde des enfants et le monde des adultes.

Comme cela votre enfant apprend les émotions.

Les émotions sont par exemple :

- la gêne
- la peur
- la joie.

Vous avez besoin d'aide ?

Vous pouvez lire ce livre avec votre enfant :
www.sante-sexuelle.ch/fr/livres/

Vous pouvez téléphoner au centre de santé sexuelle :
www.sante-sexuelle.ch/fr/



Projet 5 – Ma vie intime, affective et sexuelle

Livre collaboratif de l'Institution de Lavigny

1 Introduction – point de départ et mission

Le livre « Ma vie intime, affective et sexuelle » est la charte illustrée de l'hébergement ainsi que des ateliers de l'[Institution de Lavigny](#)⁴ en matière d'intimité, d'affectivité et de sexualité. Pour la direction ainsi que la commission ayant contribué à son développement, il était essentiel d'offrir aux équipes professionnelles un document de référence qui définit les valeurs de l'Institution concernant ces thématiques spécifiques.

La question de la forme de ce document s'est rapidement posée. En effet, il était important de s'assurer de l'impact et de la pérennité du message. Pour cela, il semblait judicieux que le document soit également accessible pour les personnes vivant et travaillant sur place, afin qu'elles puissent être directement informées de ce qu'elles peuvent attendre de l'institution en matière de vie affective, intime et sexuelle. L'accès à ces informations renforce d'une part leur autodétermination, mais permet également d'ancrer et de pérenniser plus fortement ces pratiques dans l'institution, car les personnes peuvent elles-mêmes rappeler au personnel l'importance de ces aspects de leur vie.

2 Présentation de la démarche participative

Le projet s'est inscrit dans une démarche participative qui a été marquée par six grandes étapes : (1) la récolte des thématiques ; (2) le choix d'une forme de présentation ; (3) la rédaction d'un premier texte ; (4) le travail de relecture ; (5) le choix d'une ligne graphique et de l'illustration ; et finalement (6) la diffusion du contenu.

⁴ L'Institution de Lavigny s'adresse à des personnes ayant des maladies, lésions ou particularités neurologiques. Elle comporte cinq départements aux activités différentes, dont un hôpital neurologique et une école spécialisée. Ce travail en concerne deux : le département socio-éducatif Hébergement destiné à des personnes adultes vivant avec une déficience intellectuelle ainsi que le département socioprofessionnel Ateliers. Pour des raisons de lisibilité, dans ce texte, ces deux départements seront désignés par le nom « d'Institution de Lavigny ».

2.1 Récolte des thématiques

Une grande importance a été donnée à la parole des personnes vivant et travaillant à l'Institution de Lavigny afin que le travail réalisé corresponde à leurs besoins. Les membres de la commission Affaires de Cœurs se sont réunis pour plusieurs sessions de travail, afin de partager leurs expériences sur ces questions et de relayer celles de leurs collègues des différents départements de l'institution ainsi que celles des personnes vivant et travaillant pour l'institution. Ces sessions ont permis de dresser une liste des thématiques nécessitant une régulation de la part de l'Institution en partant de ces expériences. Les thématiques considérées comme ne faisant l'objet d'aucun débat ou non problématique – par exemple, la question de savoir si les personnes vivant dans l'institution peuvent y vivre en couple – ont été écartées.

Les informations récoltées ont été triées pour déterminer ce que l'Institution doit offrir, ce qu'elle n'est pas en mesure de fournir, ainsi que les situations demandant une prise de position de la part de la direction. Tous ces éléments ont été discutés et validés par les responsables des deux départements puis compilés sous forme de liste dans un document Excel dense et riche, mais peu attractif dans sa forme.

2.2 Choix d'une forme de présentation

Le choix de la forme du document devait répondre à trois critères : (1) elle devait permettre de s'adresser à un large panel d'équipes professionnelles aux lexiques variés, parfois allophones, et souvent exposées à un flux important de communication écrite ; (2) les informations devaient être accessibles et attractives ; (3) ces informations devaient pouvoir être rappelées de manière régulière. Il est vite apparu qu'un tel document ne pouvait être envisagé qu'en s'adressant également directement aux personnes vivant et travaillant à l'Institution de Lavigny. Un document accessible, en leur permettant de mieux connaître de leurs droits et les possibilités qui leur sont offertes, leur permet de se sentir plus légitimes pour solliciter les équipes professionnelles. Les questionnements suivants se sont alors imposés : « Et si nous changions notre regard et notre façon de concevoir une charte pour partir d'exemples concrets et ouvrir la réflexion ? », « Et si nous changions la forme de nos documents afin de permettre au plus grand nombre de s'en saisir ? », « Et si nous faisons un seul document pour toutes et tous ? ». Afin de répondre à ces impératifs, le choix d'une démarche en Facile à lire et à comprendre (FALC) est devenu évident.

2.3 Rédaction d'un premier texte

Un premier texte a été rédigé par deux membres de la commission Affaires de Cœurs et coautrices de ce texte : Léa Marchal et Marie Jammet-Reynal. Cet écrit devait tenir compte des éléments listés, tout en étant accessibles à des personnes ayant peu d'accès à la littérature. Le choix d'une présentation sous forme d'histoires a été fait. Les histoires ont été écrites sur la base des expériences relatées par la commission au sein de l'Institution. Chaque histoire est suivie d'encarts de commentaires, invitant les lectrices et lecteurs à prendre du recul et s'informer de ce qu'elles et ils peuvent attendre ou non de la part de l'institution ainsi que du personnel. Ces textes suscitent aussi des questions et éveillent des émotions. Ainsi, dans un souci d'accessibilité, le texte invite les personnes qui le lisent à y entrer par des exemples concrets, pour aller vers des réflexions plus abstraites.

2.4 Le travail de relecture

En plus des deux autrices, trois personnes ont été recrutées pour le groupe de relecture. Ces dernières travaillaient et vivaient au sein de l'Institution. Elles ont répondu à une annonce qui leur avait été transmise par les membres de la commission Affaires de Cœurs. Le groupe de relecture était ainsi composé de cinq personnes qui se complétaient au niveau de leurs expériences de vie ainsi que de leurs facilités ou difficultés de compréhension et/ou de lecture. Lors de la relecture, la rédaction d'un glossaire est apparue évidente et nécessaire. Le groupe de relecture a entièrement réalisé ce travail. Chaque membre a pris beaucoup de plaisir lors de cet exercice. Les jours, lieux, horaires des séances, leur organisation et aussi leur durée ont été décidés par le groupe. Les personnes qui le souhaitaient pouvaient se lever durant les séances si cela les aidait à réfléchir. Lors de ces séances, le texte était relu à voix haute par chaque membre du groupe et son contenu était ensuite discuté puis modifié collectivement à l'aide des questions suivantes :

- Est-ce compréhensible ?
- Les phrases sont-elles assez courtes ?
- Y a-t-il des mots à double sens ?
- Les termes utilisés sont-ils ceux qui sont habituellement employés par les lectrices et lecteurs ? Par exemple, disent-ils « aller en commissions », « aller faire les courses » ou « aller au supermarché » ?
- Y a-t-il des contenus qui peuvent être choquants ou blessants pour les lectrices et lecteurs ? Le terme de résidente ou résident a par exemple été débattu. Associé pour le groupe de relecture à un statut dévalorisé socialement, il a été abandonné.

2.5 Choix d'une ligne graphique et de l'illustration

Afin d'être à la fois accessible et attractif, le texte se devait d'être illustré. Trois variantes ont été envisagées : les pictogrammes, les photographies et les illustrations. La première solution a rapidement été écartée. Bien qu'accessibles et compréhensibles, les pictogrammes divisent et une partie du public ne se reconnaît pas dans ce style graphique. Les photographies auraient pu être une solution économique, puisque l'Institution disposait déjà de personnes acceptant d'être photographiées, de photographes et du matériel. Mais cette possibilité a été écartée parce qu'une photographie peut être difficile à comprendre, surtout lorsqu'une personne connue y représente un personnage de fiction. La troisième solution a donc été retenue. Ainsi, l'équipe de relecture a travaillé en collaboration avec une illustratrice dès les premières étapes du choix de la ligne graphique. Parmi plusieurs possibilités, des dessins rappelant la bande dessinée ont été choisis.

Lorsque [Amélie Buri](#), l'illustratrice, a envoyé ses premiers croquis de personnages en noir et blanc, le groupe de relecture a attribué un prénom à chaque personnage des histoires.

2.6 Diffusion du contenu

Grâce à tout le travail effectué, le livre a abouti en 2019. Le livre a été présenté à toutes les équipes de l'Institution de Lavigny. Ce temps essentiel de découverte et de partage a permis aux équipes éducatives de réfléchir sur leurs pratiques et difficultés rencontrées, de partager leurs idées et de définir comment introduire le livre aux personnes vivant et travaillant dans l'Institution et comment l'utiliser avec leur concours. Les équipes chargées de l'entretien des locaux, elles aussi concernées par ces thématiques, ont également été sensibilisées. Cette émulation collective a permis une circulation d'idées et de solutions afin d'aller ensemble vers un accompagnement toujours plus respectueux de l'intime et de l'individualité de chaque personne.

Un exemplaire du livre « Ma vie intime, affective et sexuelle » est disponible sur chaque lieu de vie et de travail. Il est en outre disponible gratuitement pour les familles et les différents membres des équipes professionnelles. Il est également mis en vente pour toute personne intéressée sur le [shop de l'Institution de Lavigny](#) et celui de SANTÉ SEXUELLE SUISSE. Dans le cadre de la diffusion du livre, une exposition de certaines pages imprimées au format poster a eu lieu à l'entrée du bâtiment de l'hôpital, qui est un endroit très fréquenté de l'Institution. Un stand d'information et de partages a permis aux parents, collègues

ainsi qu'à d'autres institutions, de découvrir ce travail. Il a aussi permis à l'équipe de relecture de partager son expérience. Plusieurs présentations ont ensuite été réalisées au sein d'autres structures.

3 Présentation du livre « Ma vie intime, affective et sexuelle »

Le livre, entièrement rédigé en FALC, se compose de vingt-deux histoires (aussi appelées vignettes – voir l'exemple en Annexe A) parlant de la vie en institution socioéducative. Il permet d'informer les personnes qui vivent en institution de ce qu'elles peuvent attendre de la part des équipes professionnelles et invite à échanger à ce propos. Une table des matières est présente au début du livre. Les cinq thématiques suivantes sont abordées et font chacune l'objet d'un chapitre : (1) le respect de l'intimité ; (2) la vie en collectivité ; (3) le partage d'informations ; (4) les ressources et services ; ainsi que (5) le rapport au corps. Chaque terme abstrait ou important présent dans les histoires est expliqué dans des glossaires. Le lecteur peut retrouver un glossaire spécifique à la fin de chaque chapitre et un glossaire général à la fin du livre. Les parties du texte s'adressant aux lectrices et lecteurs sont formulées à la première personne. Ce choix a été fait afin de faciliter l'identification et contourner la question du tutoiement et du vouvoiement. Pour résister à la vie en collectivité et afin de pouvoir être largement manipulé, ce livre est entièrement plastifié.

4 Discussion

Cette démarche est un projet d'envergure, surtout pour un premier ouvrage institutionnel en FALC. Il n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de la direction qui s'est montré disponible tant pour discuter de la forme que du contenu lors de points de coordination réguliers. De nombreuses personnes se sont également investies dans la démarche, notamment dans le groupe de relecture et le groupe de travail ayant permis de déterminer les exemples de situations ainsi que les sujets à traiter. Écrire un ouvrage aussi conséquent en FALC demande un temps certain. Du début à la diffusion, il nous a fallu deux ans de travail, avec des moments d'attente entre nos rencontres, durant lesquelles les décisions collectives sont prises. Ces temps de latence ne sont pas rares dans les démarches participatives.

Un inconvénient de ce type d'organisation est le fait que de nouvelles questions et thématiques apparaissent juste avant la publication et qu'il est trop tard pour les traiter. Le Tome 2 de la charte « Ma vie intime, affective et sexuelle » qui a été imprimé en septembre 2023 a permis de thématiser ces nouvelles questions.

Nous avons recruté le groupe de relecture selon un critère nécessaire : savoir et oser dire lorsqu'on ne comprend pas. Cette compétence peut être difficile à trouver au sein d'une population habituée à cacher ses difficultés et/ou à préférer dire oui que non (biais d'acquiescement). Il est aussi nécessaire qu'au moins une partie des membres du groupe représente leurs collègues ou colocalitaires. Ce point est en effet essentiel pour éviter qu'un texte puisse heurter, mais aussi pour recueillir les termes habituellement utilisés. Notre équipe de relecture a été capable de lire le texte pour déterminer, par exemple, si un mot était trop long ou comportait trop d'accents. Les capacités de lecture à voix haute, de déchiffrage et d'écriture ne nous paraissent pas indispensables. Le groupe de relecture a eu besoin d'être informé du sens du projet ainsi de ce qui leur était demandé. En effet, il était nouveau pour eux d'être sollicités lors de la correction de textes institutionnels.

Afin de travailler dans des conditions optimales, il est important de créer un environnement de travail propice. La salle doit être agréable et un rythme de pauses doit être convenu conjointement. Il est aussi intéressant de laisser la possibilité aux membres de se déplacer pendant la séance. Un autre aspect de l'adaptation des séances est leur impact sur l'organisation des journées. En effet, changer le programme d'un atelier peut être un facteur de stress. Nos séances de travail ont engendré des déplacements, puisque les membres du groupe de relecture travaillent sur des communes différentes. Cela a représenté un facteur de stress trop important pour un relecteur qui n'a pas pu participer à l'ensemble de la démarche. Il est donc intéressant d'avoir la possibilité de travailler le plus près possible des postes habituels, si possible toujours dans la même salle. Nous avons travaillé avec un groupe de trois personnes partageant des liens cordiaux et un esprit d'entraide. Cela a créé une ambiance de travail propice au bon déroulement de la relecture du texte.

Nous avons choisi le FALC pour rendre l'ouvrage accessible et attractif, et ainsi nous assurer que les personnes qui travaillent et vivent dans l'institution l'utilisent et qu'il reste en circulation. Notre expérience nous montre maintenant que cela n'est pas si simple. Bien que le livre ait suscité intérêt, discussion et envie de partage au sein des équipes, un effort permanent de rappel est nécessaire. Cela s'explique en grande partie par le roulement de personnel au sein des équipes.

5 Conclusion

Travailler avec le FALC au sein d'une institution ne se résume pas à changer sa manière d'écrire. C'est avant tout une nouvelle manière d'être en relation et de considérer l'autre. Ainsi, les personnes accompagnantes et accompagnées deviennent une équipe ayant un mandat commun. Les personnes qui vivent en institution sont les expertes indispensables à la diffusion des messages qui leur sont, entre autres, destinés. Cela ne doit pas pour autant effacer les devoirs des institutions envers les personnes qu'elles accueillent. En effet, si la correction de texte est un travail, ce dernier doit se dérouler dans un environnement accessible et adapté. La relecture est un travail à part entière. Il doit donc être attribué en considérant la sollicitation globale de chaque personne. La question de la rémunération doit aussi être pensée. Si la participation active à sa propre communauté n'est pas toujours un travail salarié, il ne faut pas que le travail d'une personne vivant en institution soit moins considéré que celui de tout le monde. Ces questions trouveront peut-être une réponse, mais pour le moment, elles sont pour nous l'opportunité de repenser ce qui nous lie et d'expérimenter d'autres manières de faire en société. Nous souhaitons conclure cet article par un grand merci aux relectrices et relecteurs, pour leur professionnalisme, leur éveil des consciences, et particulièrement pour le glossaire, car toutes les définitions présentes dans le livre sont issues de leur travail. Grâce à elles et eux, nous avons pu goûter à une société où il est possible de vivre et travailler ensemble, en étant uniques et complémentaires.

À propos des autrices

Marie Jammet-Reynal

Marie Jammet-Reynal a un diplôme en Pédagogie Curative ainsi qu'un Master en Travail Social et Politiques Sociales effectués à l'Université de Fribourg. Elle a travaillé de nombreuses années dans le domaine de la déficience intellectuelle, en tant qu'éducatrice, puis en tant que conseillère pédagogique. Elle s'intéresse aux démarches participatives et à l'explicitation des savoirs expérientiels issus de l'accompagnement. Elle est aujourd'hui responsable pédagogique et chargée à l'inclusion pour l'accueil de jour de l'enfance.

Contact : marie.jammet-reynal@apej.ch

Léa Marchal

Léa Marchal est sexopédagogue, éducatrice sociale et a un Master en Travail social. Elle propose des consultations individuelles, de couple, de groupes, ainsi que du soutien aux équipes éducatives au sein de l'Institution de Lavigny. Léa Marchal s'est investie de nombreuses années pour l'association SExualités et Handicaps Pluriels (SEHP). Elle travaille également au sein d'une équipe en centre de jour. Elle est également membre de l'Association des Sexologues Cliniciens Francophones (ASCLiF) et de Santé Sexuelle Suisse (SSS). Son fil rouge depuis plus de 15 ans est l'accompagnement et le soutien à l'affirmation de soi.

Contact : lea.marchal@ilavigny.ch

Amélie Buri

Amélie Buri est illustratrice indépendante. Après un diplôme d'infirmière et quelques années de pratique en milieu médicosocial et socioéducatif, elle réoriente sa carrière en gérant durant dix ans la communication visuelle de l'Institution de Lavigny. Parallèlement, dès 2009, elle développe son activité indépendante, à laquelle elle se consacre à plein temps depuis 2017. Sa trajectoire atypique la porte à se consacrer aujourd'hui essentiellement à l'illustration institutionnelle et pédagogique, au service d'hôpitaux, de collectivités publiques, d'associations et d'institutions. Formée au FALC et sensibilisée à l'illustration simple, elle a notamment collaboré à la création de deux guides autour des questions d'intimité et de sexualité à destination des personnes en situation de handicap, ainsi qu'à deux ouvrages autour de la mort édités par palliative Vaud.

Site Internet : www.amelieburi.ch

Contact : contact@amelieburi.ch

Annexe

Annexe A : Précisions quant au graphisme et illustrations

Reliure par anneaux pour permettre de sortir les feuilles



Feuilles plastifiées pour résister à la vie en collectivité

Les personnages sont variés en termes d'âge, de genre, de corpulence et d'origine. Au moment de « l'attribution des rôles » par le groupe de travail, les esquisses n'étaient pas spécifiquement libellées comme représentant une personne en situation de handicap ou un membre de l'équipe professionnelle.



Chaque vignette est présentée sous forme de trois cases successives. Les triangles soulignent l'ordre de lecture.

Les illustrations sont simples, avec des couleurs contrastées permettant de faciliter la compréhension tout en étant visuellement attractives.

Titre du chapitre et couleur correspondante

PARTAGER UN MOMENT ENSEMBLE

Bruno se sent triste. Dominique est l'éducateur de Bruno. Bruno demande un câlin à Dominique. Dominique prend Bruno dans ses bras. Bruno se sent mieux.

Marcel est éducateur. Marcel a envie d'aider Bruno. Marcel n'a pas envie de prendre Bruno dans ses bras.

Marcel sait que Bruno aime les bandes dessinées. Marcel propose à Bruno de lire une bande dessinée avec lui. Marcel et Bruno passent un bon moment. Bruno se sent mieux.

Le texte qui accompagne chaque illustration apparaît sous l'image.

Police de caractère : OpenDyslexic

Ça veut dire quoi pour moi ?

- Quand je suis triste, content ou fier, par exemple, je peux avoir envie de prendre quelqu'un dans mes bras.
- Si tout le monde est d'accord, prendre dans ses bras peut consoler, reconforter ou aider à se défendre.

- Je touche seulement les personnes qui sont d'accord.

- Tout le monde a besoin d'aider quelqu'un pour s'aider.
- Il y a plusieurs manières de se sentir bien.
- Certains aiment le toucher.
- D'autres préfèrent partager des activités qu'ils aiment.
- L'important, c'est de se sentir bien ensemble.

Trois encarts proposent des questions et réflexions pour aller plus loin :

- Synthèse l'essentiel du texte
- Points importants
- Pistes de réflexion

Projet 6 – La promotion de la santé en Facile à lire et à comprendre

1 Introduction

Rendre l'environnement accessible et soutenir les capacités d'autodétermination des personnes en situation de handicap sont des éléments essentiels constitutifs de l'accompagnement (Bastien & Haelewyck, 2017). Les législations suisses et internationales soutiennent ces principes, notamment dans une perspective de réduction des inégalités. Dans ce sens, les organismes de promotion de la santé se questionnent et s'intéressent à produire des informations plus accessibles en répondant, par exemple, aux exigences du Facile à lire et à comprendre (FALC). Dans le canton de Vaud, le [Centre universitaire de médecine générale et santé publique](#) (Unisanté, 2021) ambitionne de rendre les informations de promotion de la santé et prévention accessibles au plus grand nombre.

À la Haute école de travail social et de la santé de Lausanne (HETSL), les questions sociales font partie intégrante du cursus du Bachelor en Travail social (HETSL, 2021). Dans le cadre de leur travail de fin d'études à la HETSL, deux étudiantes, en collaboration avec Unisanté, ont entrepris d'analyser un document sur la promotion de l'activité physique. Plus précisément, il s'agissait d'identifier les facilitateurs et les obstacles à la compréhension de ce document écrit. Quatre personnes bénéficiant de prestations fournies par des institutions accueillant des personnes avec une DI ont participé au processus de recherche en prenant part à des groupes de discussion.

Le document sélectionné et analysé, dont un exemple (Objectifs SMART – version originelle) se trouve en Annexe A, est une brochure utilisée comme support d'information et comme carnet de suivi dans le cadre du dispositif d'accompagnement [Pas à Pas+](#) repris en 2019 par Unisanté. Grâce à des prestations de conseil et de suivi assurées par des spécialistes, ce dispositif vise à encourager les personnes qui en ont besoin à reprendre une activité physique dans une perspective à long terme (Pas à Pas+, 2023). Cet accompagnement a pour but de soutenir le développement des habitudes quotidiennes renforçant les facteurs protecteurs pour leur santé. La brochure intitulée « En mouvement » contient des apports théoriques sur l'activité physique et la santé, ainsi qu'une partie qui permet un suivi de l'accompagnement par le choix d'objectifs ou grâce

à un journal de bord. Elle est un bon support qui ouvre la discussion entre la personne suivie et les spécialistes. L'analyse de cette brochure, en collaboration avec le public cible, les spécialistes d'Unisanté et les étudiantes, a permis de la retravailler et d'en proposer une version davantage facile à lire et à comprendre (FALC). Les messages et la structure générale de ce document ont été conservés. Les éléments facilitant ou entravant la compréhension, mis en évidence par les participantes et participants, ainsi que les pistes d'amélioration ont été utilisés. Les changements effectués se sont focalisés sur la manière de présenter les contenus, tant dans la forme que dans le fond. La brochure en FALC est en format papier de 13 pages, un exemple de page remaniée se trouve à l'Annexe B (Objectifs SMART – nouvelle version). La nouvelle version FALC de la brochure a été mise à disposition d'Unisanté pour être utilisée comme support dans le cadre du programme Pas à Pas+. En outre, cette brochure peut être utilisée comme ressource d'exemple lors de l'élaboration de futurs documents FALC qu'Unisanté souhaiterait développer.

2 Présentation de la méthodologie participative

L'objectif de cette étude était d'identifier les éléments facilitant et entravant la compréhension de la documentation écrite sur l'activité physique pour les personnes présentant une déficience intellectuelle (DI). La méthodologie employée tout au long du projet s'inscrit dans une perspective participative. Deux équipes de recherche ont été créées. Chacune des équipes était composée de personnes présentant une DI. Les membres du groupe ainsi constitué ont été considérés comme des collaboratrices et collaborateurs à part entière, l'expertise des personnes concernées étant ainsi au centre du processus et source principale de données.

Sur un mois, quatre séances de recherche avec chacune des équipes ont été organisées. Les dates ont été sélectionnées en fonction de la disponibilité des différents membres. Le déroulement de chaque réunion a été prédéfini par les étudiantes : la méthodologie d'entretien semi-directif et les buts de chaque entretien, les questions à poser et les éléments d'analyse à cibler, enfin la posture à adopter de la part des étudiantes. Le premier entretien visait, par le biais de questions ouvertes en lien avec la thématique et définies au préalable par les étudiantes, à familiariser les membres avec le processus de recherche et les sujets traités dans le document, notamment le FALC et l'activité physique. Les deuxième et troisième rencontres ont porté sur l'analyse détaillée du document original. Les facilitateurs et obstacles à la compréhension ont ainsi pu être identifiés en se basant sur les commentaires des participantes et participants ainsi que sur les critères du FALC.

Les étudiantes se sont basées sur ces éléments pour modifier le document original et en produire une version FALC. Celle-ci a été révisée par les membres des deux groupes lors d'un quatrième entretien. Au cours de l'ensemble des rencontres, chaque membre a pu exprimer librement son opinion sur la base de ses propres ressources ou compétences en matière de communication ainsi que sur ses connaissances du FALC. Les discussions ont été menées de manière ouverte, permettant ainsi à chacune et chacun de partager des éléments personnels de leur vie, des sentiments et des perceptions de leurs difficultés. Toutes les informations reçues au cours des sessions de recherche ont été enregistrées, notées dans des cahiers et recueillies en faisant remplir des questionnaires aux participantes et participants. Ceux-ci portaient sur une évaluation par échelle (facile, un peu difficile, très difficile à comprendre) des trois catégories analysées : images, textes et message général, avec de possibles commentaires à ajouter. Le développement et la création du produit final ont demandé un important travail, tant de la part des personnes participantes que des étudiantes.

3 Conclusion

Les résultats de cette recherche donnent des pistes pour élaborer des documents davantage accessibles. Cependant, il est nécessaire de travailler sur l'idée que le concept d'accessibilité va de pair avec celui d'accès. Pour permettre aux personnes présentant une DI d'accéder aux informations de promotion de la santé et de profiter pleinement de leurs droits, deux conditions sont nécessaires. D'une part, les informations doivent être mises à disposition dans l'environnement dans lequel les personnes évoluent (accès) et d'autre part elles doivent être conçues de manière à être accessibles. Cet aspect a été souligné par les personnes concernées lors de la première rencontre ainsi que durant une discussion portant sur les défis qu'elles et ils rencontrent dans la vie de tous les jours.

Deux constats principaux ont été relevés concernant la méthodologie de recherche. Premièrement, la définition d'une thématique concordant avec les intérêts des participantes et participants a été un élément aidant l'analyse des facilitateurs et des obstacles. En effet, le choix d'un sujet dans lequel elles et ils ont pu se sentir concernés a amené chaque personne à s'investir dans le processus d'analyse. Les exemples proposés dans la brochure (les sports, les typologies d'activités physiques explicitées, etc.) ont aussi permis de mieux comprendre la thématique et le contenu. Deuxièmement, la complémentarité entre les trois domaines de compétences (équipe de recherche, personnes concernées et Unisanté) s'est avérée essentielle. En effet, la méthodologie FALC s'appuie sur l'inclusion des personnes concernées dans la conception des documents leur

étant destinés afin de proposer un contenu en adéquation avec leurs besoins. En outre, pour pouvoir cibler l'essentiel des messages du sujet qui est analysé, il est nécessaire d'avoir une très bonne connaissance de celui-ci (Masse et al., 2020, p. 35). En l'occurrence, la participation et les échanges avec les expertes et experts d'Unisanté ont été essentiels pour ce point et ont permis une analyse pertinente et des propositions d'amélioration cohérentes.

Une première limite relevée au cours de la recherche réside dans l'hétérogénéité des réponses obtenues sur certaines thématiques. Malgré un public cible présentant un profil similaire, l'appréhension et la compréhension des informations pouvaient être différentes pour chacune et chacun. La difficulté de mettre en commun certains résultats dans le but de proposer une version unique a contraint les étudiantes à faire des choix. De fait, certains éléments pourraient encore être considérés comme des obstacles par certaines personnes. Deuxièmement, la partie concernant la conception de la brochure en version FALC, qui a été faite uniquement par les étudiantes, a aussi certaines limites. En particulier une difficulté a été constatée lorsqu'il s'agissait de se positionner vis-à-vis de la simplification ou modification de certains éléments sans pour autant trahir le message. Enfin, l'expérience de ce premier projet permet de formuler quelques recommandations :

- il est important d'avoir une bonne organisation temporelle. Une période assez longue entre les différents groupes de discussion est essentielle afin de pouvoir procéder à l'analyse et à l'organisation de la prochaine rencontre ;
- il est préférable de multiplier les rencontres et de limiter leur durée (environ une heure) afin de favoriser la concentration des personnes participantes. Une bonne application de ces deux recommandations pourrait permettre d'aller plus dans le détail lors des analyses. En particulier, il serait intéressant de pouvoir reprendre les éléments relevés par les deux groupes de travail et les confronter, ce qui n'a pas toujours été possible dans la configuration utilisée pour cette recherche ;
- il est essentiel de s'appuyer sur des guides comme celui d'Inclusion Europe intitulé « [L'information pour tous : règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre](#) » (2009).

Finalement, il est primordial que les personnes ciblées par l'information puissent participer au processus de conception intégralement. Le contact avec les institutions vaudoises a mis en évidence l'intérêt des personnes à prendre part à ce projet. Si la possibilité de faire participer le public cible dans la phase de conception semble plus complexe, il peut être intéressant de se tourner auprès de groupes de travail ou ateliers de relecture, soit dans les institutions, soit dans le secteur privé.

À propos des autrices

Silvia Bianchi

Silvia Bianchi, titulaire d'un Bachelor en Travail social de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) orientation éducation sociale, est active dans le domaine du travail social depuis une dizaine d'années et a commencé sa formation par un apprentissage d'assistante socioéducative au Tessin. Par la suite, son intérêt pour un perfectionnement professionnel l'a conduite à explorer différents domaines professionnels tels que l'accompagnement de personnes en situation de handicap, l'accueil de personnes migrantes et enfin à travailler dans une fondation accueillant des personnes ayant des dépendances à des substances psychotropes. Parallèlement, elle collabore à un projet de recherche de la HETSL sur le soutien au développement de la communication des adultes présentant des DI. Pendant sa formation, elle a mené des recherches sur l'accessibilité des informations de promotion de la santé pour les personnes en situation de handicap en collaboration avec Unisanté.

Contact : silvia.bianchi@hes-so.ch

Laureen Pittet

Laureen Pittet, éducatrice sociale de formation, a acquis de l'expérience dans le domaine du handicap depuis une dizaine d'années, d'abord en tant que maitresse socioprofessionnelle puis comme intervenante en ateliers de développement personnel. Elle est investie dans différents projets institutionnels, tels que la mise en avant des droits des personnes accueillies en matière d'intimité. En parallèle, elle collabore sur une recherche de la HETSL au sujet du soutien au développement de la communication des adultes présentant une DI. Durant sa formation, elle a réalisé une recherche sur le thème de l'accessibilité aux informations de promotion de la santé pour les personnes en situation de handicap.

Contact : laureen.pittet@hotmail.com

Références

- Bastien, R., & Haelewyck, M. C. (2017). Accompagner les personnes avec déficience intellectuelle vers la promotion de leur santé et leur autodétermination. *Laennec*, 65(2), 34-44. <https://doi.org/10.3917/lae.172.0034>
- Centre universitaire de médecine générale et santé publique (Unisanté). (2021). *Missions et valeurs*. <https://www.unisante.ch/fr/unisante/missions-valeurs>
- Diacquenod, C., & Santi, F. (2018). La mise en œuvre du langage facile à lire et à comprendre (FALC) : enjeux, défis et perspectives. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 8(2), 29–35.
- Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL). (2021). *Bachelor en travail social*. <https://www.hetsl.ch/bachelor-en-travail-social/>
- Inclusion Europe. (2009). *L'information pour tous. Règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre* (traduit par l'Unapei). <https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>
- Masse, M., Piérart, G., Julien-Gauthier, F., & Wolf, D. (Eds.). (2020). *Accessibilité et participation sociale : Vers une mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées*. Éditions ies.
- Pas à pas+. (2023). *projet*. <https://www.pas-a-pas.ch/>

Annexe B : Objectifs SMART – nouvelle version

Mes buts

J'ai des buts à atteindre à la fin de ce projet.

Je peux définir ces buts en utilisant la manière SMART.

| S | M | A | R | T |
|-----------------------------------|---|--|--|--|
| Spécifique Mon but est précis. | Mesurable Je peux mesurer l'évolution. | Acceptable Je suis d'accord avec mon but. | Réaliste Je peux arriver à mon but. | Temps Mon but est défini dans le temps. |

J'écris les buts que j'ai défini avec ma personne de contact.

Liste de mes buts :

Projet 7 – Présentation des ateliers de FARA en Facile à lire et à comprendre

1 Introduction

Ayant identifié un besoin concernant la transparence des informations liées à la description des ateliers de la Fondation Ateliers Résidences Adultes (FARA) et désirant créer une collaboration entre bénéficiaires et corps professionnel au sein de l'institution, j'ai mis en place, dans le cadre de mon travail pour devenir maitresse socioprofessionnelle (MSP), un projet visant à créer un outil utile et facile à lire pour les personnes en situation de handicap. Le but était de produire un document servant à présenter les [douze ateliers de FARA](#) aux personnes désirant découvrir FARA ou à orienter leur choix pour sélectionner un nouvel atelier préalablement à une demande de stage.

2 Présentation du livrable en Facile à lire et à comprendre

Le livrable en Facile à lire et à comprendre (FALC) se présente au format A4 sous plusieurs formes : un dossier composé de fourres détachables utilisé de manière dynamique et interactive, un autre sous forme fixe qui est disponible au secrétariat, ainsi qu'un dossier sous forme numérique. Le dossier détachable est composé de fourres recto verso présentant chaque atelier. Il est ainsi aisé de sélectionner, par exemple, deux ateliers qui intéressent la personne, de disposer les fourres correspondantes sur la table pour permettre à la personne de les comparer plus facilement. L'idée est que l'outil soit flexible et que l'ordre de présentation des ateliers ne soit pas toujours le même. Une fourre comporte le recto et le verso du même atelier, il n'y a ainsi aucun risque de confusion entre les ateliers. Le second document, en libre consultation au secrétariat de FARA, est fixe. Il prend la forme d'un livre plastifié où chaque atelier est présenté sur deux pages côte à côte lorsqu'il est ouvert. Enfin, la version numérique est disponible sur le site Internet de [FARA](#) : la fiche de chaque atelier est téléchargeable dans la rubrique correspondante. Cet outil peut soutenir la présentation des ateliers lors d'un entretien d'admission. Il est également mis à disposition pour que les personnes puissent mieux trouver des informations de manière autonome. En outre, pour donner de la visibilité à l'extérieur de l'institution,

le document est disponible auprès de la Fondation Les Buissonnets et chez Pro Infirmis Fribourg. L'outil dans son ensemble respecte les règles du FALC dans la perspective de mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Ce projet vise à soutenir quatre principes de la CDPH, à savoir la participation active, l'accessibilité de l'information, la non-discrimination ainsi que la liberté de choix.

3 Présentation de la démarche participative

Lors de l'élaboration de ces documents, j'ai mis un point d'honneur à inclure le plus possible les personnes en situation de handicap employées ainsi que les ressources existantes à FARA. Trois étapes principales ont marqué le projet : (1) la présentation du projet auprès de mes collègues et des bénéficiaires ; (2) la création du contenu ; et finalement (3) la relecture par les personnes concernées.

3.1 Présentation du projet

Pour commencer, j'ai créé une [vidéo permettant d'introduire le projet](#) et de transmettre de façon claire et simple les éléments prioritaires pour la construction de l'outil. Pour favoriser la clarté des informations et faciliter la compréhension, du texte, des images, et une voix off ont été insérés au montage. Lors d'une séance officielle en septembre 2021, la vidéo a été projetée pour présenter le projet à la direction, ainsi qu'aux maitresses et maitres socioprofessionnels (MSP) des douze ateliers de FARA. Dès lors, mes collègues MSP ont reçu les informations nécessaires à la poursuite du projet, c'est-à-dire :


- un questionnaire, préalablement établi et testé auprès de deux ateliers sur douze (composé de huit questions destinées aux bénéficiaires et de huit autres destinées aux MSP) ;
- un document listant huit compétences, demandant aux MSP et aux bénéficiaires de graduer selon qu'elles sont beaucoup ou peu développées dans leur atelier ;
- l'exemple rempli d'un atelier, pour permettre une représentation visuelle.

Figure 1 : Exemple rempli pour la présentation des ateliers

Atelier Topaze


Matières premières utilisées :

- Papier et carton
- Colle
- Peintures




Articles réalisés :

- Animaux en papier mâché
- Objets de décoration en papier mâché
- Peinture sur tableau



Outils utilisés :


- Scotch
- Ciseaux
- Pinceaux



Horaires :


Du Lundi au Vendredi

- De 8 :00 à 12 :00 et de 13 :00 à 15 :45



Nombre de Maîtres d'atelier et d'employés :

- 3 Maîtres d'atelier et 1 stagiaire
- 6 employés



Compétences développées à l'atelier:

| | |
|----------------------------|-------|
| Créativité | ★★★★★ |
| Force | ★☆☆☆☆ |
| Précision | ★★★☆☆ |
| Endurance / patience | ★★★★☆ |
| Coordination | ★★★★☆ |
| Motricité | ★★★★★ |
| Auto-évaluation | ★★★★★ |
| Adaptation aux changements | ★★★★☆ |

Exemples :

1 étoile : pas du tout (0%)




2 étoiles : un peu

3 étoiles : moyen (50%)

4 étoiles : beaucoup

5 étoiles : tout à fait (100%)

Photos :






Corbeille à papier
Eléphant à la boutique

Divers :

Venez créer avec nous !

<https://sites.google.com/view/wwwtopazech/accueil>



3.2 Création du contenu

À la suite de la présentation du projet, les MSP ont encouragé les bénéficiaires à répondre au questionnaire en fonction de leurs capacités individuelles. Chaque travailleuse et travailleur s'est exprimé par oral ou par écrit pour répondre aux questions. Des réponses ont notamment été rendues sous forme audio et écrite.

Après avoir suivi une formation au FALC (plus d'information sur les formations au FALC dans le premier volet de l'introduction [[Le Facile à lire et à comprendre et sa mise en œuvre romande](#)], au sous-chapitre 5.3), la traduction des documents a pu être entreprise, incluant des informations sur les activités quotidiennes de l'atelier, les matières premières utilisées pour la confection des objets artisanaux, ainsi que les compétences nécessaires. Le but étant de fournir une vision globale des tâches réalisées et des compétences développées au sein de l'atelier en question. Pour la mise en page finale du document, deux employées de l'atelier Faraprint ont été sollicitées pour photographier des activités spécifiques des ateliers afin de mettre en valeur leurs compétences numériques.

3.3 Relecture

La relecture constitue une composante essentielle des directives FALC. Son objectif est de garantir que les mots soient clairs et compréhensibles pour les personnes présentant des difficultés de lecture. Si ce n'est pas le cas, le texte doit être retravaillé.

Une fois la majorité des fiches d'atelier rédigées, deux séances d'une heure ont été planifiées pour procéder à la relecture. Les 28 pages (deux par atelier et quelques informations générales) ont été relues par quatre personnes employées de FARA sous la supervision de l'adjointe de direction, qui avait suivi des cours sur le FALC. Les quatre relectrices et relecteurs ayant différents niveaux de compréhension du FALC ont été sélectionnés en collaboration avec la direction de FARA et en s'appuyant sur l'expérience du bureau du Langage simplifié de Pro Infirmis Fribourg. Concernant la graduation des compétences, plusieurs illustrations ont été proposées aux personnes relectrices (voir Figure 2). Elles ont été unanimes quant au meilleur choix pour le document final. De plus, chaque atelier a une couleur différente pour guider la personne dans sa lecture. En exemple, voici l'atelier Textiles en violet et l'atelier Topaze en bleu. Le choix des pictogrammes s'est fait également en consultant les relectrices et relecteurs, puisqu'elles et ils ont pu aiguiller le choix final pour une compréhension claire (voir Figure 3).

Figure 2 : Exemples d'illustration de la graduation des compétences

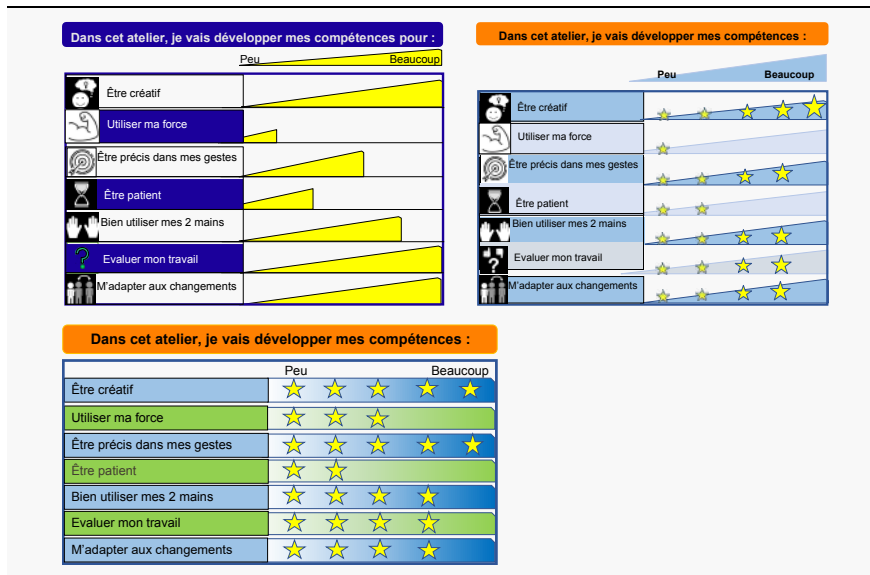
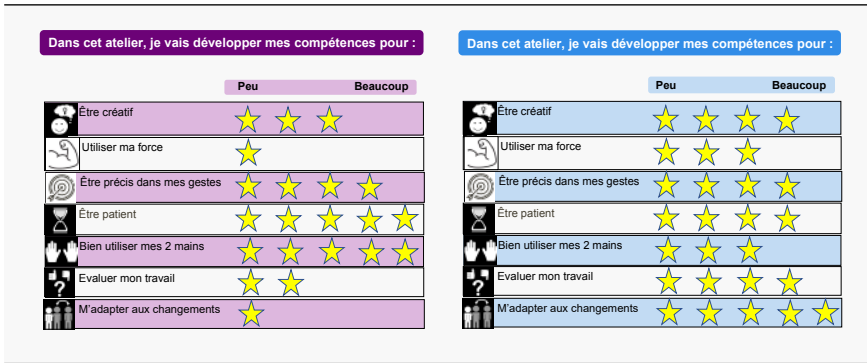
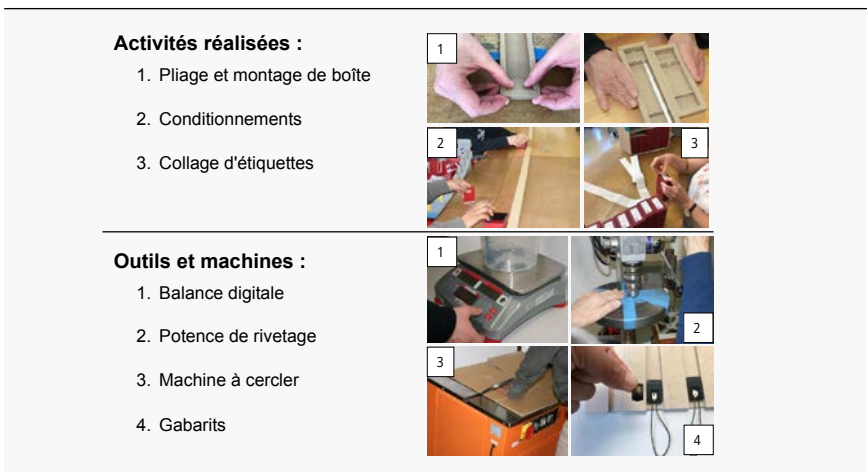


Figure 3 : Illustration de la graduation des compétences utilisée dans le document final



Les photographies du matériel et des gestes spécifiques des ateliers se sont avérées être un soutien effectif pour la compréhension et la représentation des activités des différents ateliers. Le groupe de relectrices et relecteurs a suggéré d'ajouter un numéro sur l'image pour relier le nom des outils ou machines utilisées à l'image correspondante, de même pour les activités réalisées. Cette mesure vise à faciliter la compréhension des personnes externes à l'atelier et les jeunes en fin de scolarité obligatoire à la recherche d'une place de travail. Par exemple, ce support est utilisé par le foyer-école Les Buissonnets ou par des assistantes et assistants sociaux ainsi que par les familles pour soutenir la recherche d'emploi (Figure 4).

Figure 4 : Machines utilisées pour réaliser les activités de l'atelier sous-traitance



4 Conclusion

De manière générale, les différents retours sur cette démarche collaborative sont positifs. Le document réalisé en coconstruction avec des personnes concernées et respectant les règles du FALC a permis de fournir un livrable clair et facile à lire. Réelle plus-value, les photos soutiennent la compréhension en se rapportant directement au texte. D'après les tests réalisés tant dans la relecture avec les bénéficiaires, la présentation aux Buissonnets ainsi qu'à Pro Infirmis et au sein même de FARA et les retours de différentes parties prenantes, ce document semble utile et utilisé. Il permet d'initier la discussion lors d'un entretien d'admission, bien qu'il ne puisse se substituer à une visite de l'atelier ni à un stage. Son rôle consiste à apporter un soutien lors de ce processus. De plus, il est essentiel qu'une personne-ressource serve d'interface entre le support et les questionnements de la personne intéressée. Le document en papier ne devrait pas être distribué sans explication et soutien. Les facilitateurs et les obstacles perçus lors de cette démarche sont listés ci-dessous.

Facilitateurs :

- les MSP, en tant que relais auprès des personnes employées ;
- les relectrices et relecteurs expérimentés à l'interne ;
- les membres du corps professionnels formés au FALC ;
- la coordinatrice, pour garder une ligne commune à chaque atelier ;
- la valorisation et la visibilité des objets artisanaux réalisés sur le document ;
- les retours concrets de jeunes des Buissonnets et d'adultes de FARA sur le document fini qui leur a été présenté.

Obstacles :

- le manque de temps pour évaluer le projet aux différentes étapes et les allers-retours à faire entre l'atelier et le rendu du document ;
- le nombre conséquent d'actrices et d'acteurs ;
- les réinterprétations des concepts. Comme chaque atelier s'est occupé de remplir la grille de compétences par soi-même, l'interprétation est susceptible de varier selon les personnes. Cela aurait pu être minimisé si le document avait été rempli par une même personne. Par exemple, la compétence « créativité » peut être perçue différemment selon les personnes et l'activité.

Finalement, à la suite d'une présentation du document finalisé au sein des ateliers, voici quelques pistes d'amélioration proposées par les personnes employées et les MSP :

- modifier les puces avec numéros s'il n'y a pas de photos correspondantes. Le fait que tous les numéros ne soient pas associés à une photo a été source de confusion pour certaines personnes ;
- disposer le texte correspondant sous chaque photo ;
- ajouter une photo représentant une vue d'ensemble des locaux offrant une perspective globale pertinente. Cet ajout dépend du souhait de chaque atelier.

Un exemple d'une fiche définitive se trouve en annexe (voir Annexe B). Les lectrices et lecteurs intéressés peuvent découvrir la description en FALC des autres ateliers sur le site Internet www.fara.ch, sous la rubrique « activité professionnelle ». Vu la bonne réception, ce projet a de bonnes chances de perdurer, bien que l'actualisation des informations reste nécessaire. Une proposition pour la suite du FALC au sein de FARA serait de réaliser un document présentant les différentes offres de logements que ce soient les foyers, les appartements ou le suivi à domicile. Le FALC semble être de plus en plus utilisé, car il gagne en visibilité. Pour le faire connaître, une possibilité serait que les écoles sociales sensibilisent les étudiantes et étudiants, voir propose des formations. Le FALC s'adapte aux contextes et est modulable selon les situations en fonction des besoins du public cible. Cette flexibilité devrait contribuer à son expansion.

À propos de l'autrice

Noémie Pastor

Diplômée en tant que maitresse socioprofessionnelle à l'Association Romande pour le Perfectionnement du Personnel d'Institutions pour Handicapés (ARPIH) d'Yverdon-les-Bains, Noémie Pastor a effectué sa formation en accompagnant durant quatre ans des adultes en situation de handicap dans un atelier créatif et de développement personnel à FARA. Puis, elle a œuvré au sein de microstructures accueillant de jeunes adultes présentant un trouble du spectre de l'autisme à l'Association LE FOYER (Lausanne). Dans son quotidien professionnel, elle a cherché à adapter les supports visuels au plus proche des besoins des personnes qu'elle accompagne, selon leurs spécificités pour qu'elles aient une vue d'ensemble des activités de la journée grâce aux pictogrammes et trames horaires utilisés. Depuis octobre 2023, Noémie Pastor élargit son champ professionnel aux Traversées à Seiry FR, qui accompagne des adultes en difficultés psychiques.

Contact : pastor.noemie@gmail.com

Annexe


Annexe A : Atelier Poterie (fiche initiale)

Atelier Poterie

Production


Matières premières utilisées :

- argile
- engobes
- émail
- cire



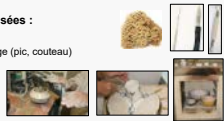
Articles réalisés :

- Gobelets
- Tasses
- Vases
- Assiettes



Outils et machines utilisés :



- Eponges
- Ustensiles de modelage (pic, couteau)
- Calibreuse
- Le tour
- Le four



Dans cet atelier, je vais développer mes compétences pour :


| | Peu | Beaucoup |
|-----------------------------|------|----------|
| Être créatif | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| Utiliser ma force | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| Être précis dans mes gestes | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| Être patient | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| Bien utiliser mes 2 mains | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| Evaluer mon travail | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| M'adapter aux changements | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |

Photos :

Parole de l'atelier :

Tu aimes dessiner ?
 Te salir les mains ne te dérange pas ?
 Alors rejoins-nous à l'atelier Poterie !




Annexe B : Atelier Poterie (fiche définitive)

Atelier Poterie

Production


Matières premières :

1. argile
2. engobes
3. émail
4. cire




Articles réalisés :

- Gobelets
- Tasses
- Vases
- Hiloïge
- Assiettes



Outils et machines :


1. Eponges
2. Ustensiles de modelage (pic, couteau)
3. Le four
4. Calibreuse
5. Le tour



Dans cet atelier, je vais développer mes compétences pour :

| | Peu | Beaucoup |
|-----------------------------|------|----------|
| Être créatif | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| Utiliser ma force | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| Être précis dans mes gestes | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| Être patient | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| Bien utiliser mes 2 mains | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| Evaluer mon travail | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |
| M'adapter aux changements | ☆☆☆☆ | ☆☆☆☆ |

Photos :




Grand vase

Catelles sur table

Message de l'atelier :

Tu aimes dessiner ?
 et faire plusieurs activités différentes ?
 Toucher l'argile ne te dérange pas ?
 Alors, rejoins-nous à l'atelier Poterie !



Page 1 sur 2

Page 2 sur 2

Projet 8 – Ricochets : le média inclusif d’Eben-Hézer Lausanne

1 Introduction

Ricochets est la gazette d’Eben-Hézer Lausanne, une institution vaudoise qui accueille et accompagne des personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) et qui met ses compétences au service de leur inclusion dans la société. Lancé en juin 2021, ce média est produit par Estimédia, l’agence et atelier de communication inclusif d’Eben-Hézer Lausanne. Sa mission est de donner la parole aux personnes qui vivent ou travaillent dans l’institution en leur offrant la possibilité de s’exprimer sur des sujets qui les intéressent. La gazette leur permet ainsi de partager leur regard sur la vie de l’institution et sur l’actualité locale, suisse ou internationale. Ricochets s’adresse principalement aux résidentes et résidents d’Eben-Hézer Lausanne, aux membres du personnel de l’institution, aux familles ainsi qu’aux curatrices et curateurs des bénéficiaires. Ricochets présente une forme éditoriale hybride alliant le physique et le numérique. C’est d’abord une gazette papier constituée d’une feuille A3 pliée en deux qui comporte six articles illustrés de 700 caractères rédigés en Facile à lire et à comprendre (FALC) ainsi que deux brèves (voir Annexe A). À la fin de chaque article, un code QR renvoie sur le site Internet de Ricochets, accessible sur l’URL : <https://ricochets.eben-hezer.ch>. Les sujets abordés dans la gazette se retrouvent sur le site, mais sous une forme plus développée, et sont enrichis de contenus multimédias tels que des *podcasts*, des vidéos et des photos. Pour l’instant, ces contenus en ligne tiennent moins compte des règles FALC. Chaque année, cinq numéros de la gazette papier paraissent, avec un tirage moyen de 1200 exemplaires par numéro. Ceux-ci sont distribués par courrier, via les réceptions et les foyers de l’institution.

2 Présentation de la démarche participative

2.1 Composition de la rédaction actuelle

Ricochets est le principal projet éditorial d'Estimédia. Ces deux entités sont étroitement liées, car elles sont animées par les mêmes personnes et elles partagent la même méthodologie de travail. La rédaction de Ricochets est actuellement composée d'une équipe qui comprend neuf personnes (une photographie de l'équipe est disponible en Annexe B) :

- six bénéficiaires d'Eben-Hézer Lausanne : Caroline Goretta, Jules Brischoux, François Desgalier, Bernadette Oberson, Carlos Correvon et Laurent Mainbourg ;
- trois accompagnants : Thomas Brasey (photographe en charge de la publication du média papier et numérique, qui accompagne la réalisation des projets vidéos, photographiques et graphiques) ; Fidèle Comlan Tchédémè (secrétaire de rédaction) et Omar Odermatt (journaliste chargé d'accompagner la réalisation des contenus écrits et audios de Ricochets, auteur du présent texte).

2.2 Un fonctionnement horizontal

Estimédia a été créé sur mandat de la direction d'Eben-Hézer Lausanne et sa conception a pris la forme d'un projet participatif. Durant près de deux ans, les membres fondateurs d'Estimédia se sont régulièrement réunis pour imaginer et définir les contours de cet atelier afin de proposer un concept à la direction de l'institution. Un concept qui s'est matérialisé par une charte décrivant avec précision et de manière concrète la philosophie, les valeurs, la mission et le fonctionnement de l'atelier. S'agissant du fonctionnement d'Estimédia, les membres de l'atelier ont décidé démocratiquement que le projet serait collaboratif et organisé de manière horizontale. Les décisions sont prises en commun par consensus ou par vote à la majorité. Chaque membre (accompagnant ou bénéficiaire) est sur un pied d'égalité et cette égalité a été codifiée par des rôles qui régissent la tenue des séances de rédaction. Estimédia a identifié six rôles :

- la médiatrice ou le médiateur, qui veille à ce que chacune et chacun puisse exprimer son avis, notamment en distribuant la parole lors des séances ;
- la gardienne ou le gardien du temps, qui veille au respect du temps qui est consacré à chaque point de l'ordre du jour de la séance ;
- la ou le secrétaire, qui réalise le procès-verbal des séances ;

- la messagère ou le messager, qui transmet le procès-verbal et d'autres informations aux personnes qui n'ont pas d'adresse e-mail ;
- la ou le poisson-pilote, qui établit avec les autres membres l'ordre du jour des séances et qui structure leur déroulement ;
- la cafetière ou le cafetier, qui prépare les cafés lors des pauses et veille à la propreté du lieu où se tient la séance.

Les rôles sont attribués sur une base volontaire pour une période donnée. Puis, lorsque des membres en font la demande, ces rôles peuvent être réattribués partiellement ou entièrement. Au-delà des questions de pure organisation, cette division du travail et des responsabilités par rôles vise aussi à diluer le pouvoir en le distribuant entre les membres de la rédaction, ce qui non seulement offre la possibilité à chacune et chacun de trouver sa place au sein du projet, mais favorise aussi l'esprit d'équipe, la prise d'initiatives et l'engagement. Avec le temps et l'expérience, la distribution des rôles a été complétée par un métalangage non verbal utilisé lors de nos séances que l'on appelle « la gestilangue d'Estimédia ». Ce métalangage permet au groupe de donner un retour instantané sur la réception de l'intervention de l'un ou l'une de ses membres par des signes de la main afin de ne pas l'interrompre dans sa prise de parole, tout en lui laissant la liberté de réadapter par lui ou elle-même son intervention. À ce jour, six signes ont été codifiés : (1) j'aimerais prendre la parole ; (2) hors sujet ; (3) tu m'as coupé la parole ; (4) ça va trop vite ; (5) c'est trop long ; et (6) je suis en inconfort.

2.3 La production des articles

La rédaction se réunit chaque vendredi entre 8 heures et 12 heures dans une salle de l'institution. La séance de rédaction hebdomadaire permet de mettre le travail en commun, de nous coordonner et de créer du lien entre les membres de l'équipe. Elle commence par une discussion libre, s'ensuit la composition commune de l'ordre du jour, puis on enchaîne avec le suivi de l'avancée des projets éditoriaux en nous basant sur le « chemin de fer ». Dans la presse écrite, [le chemin de fer est la représentation visuelle de ce que le journal contiendra](#), page par page, quand il sera terminé. Pour la rédaction de Ricochets, c'est un outil qui permet d'assurer le suivi des sujets en ayant une vue d'ensemble sur l'état de leur avancement, les délais rédactionnels, la distribution des responsabilités pour leur réalisation, les supports qui seront produits et les objectifs à atteindre chaque semaine afin d'aboutir à la réalisation d'un numéro dans le délai imparti. Lors des séances de rédaction, le chemin de fer est projeté sur un grand écran afin de consigner les décisions qui sont prises pour chaque article qui est suivi, discuté et validé par l'équipe. Les sujets sont proposés par les membres de la

rédaction, par des bénéficiaires, des membres du personnel ou encore de la direction. Chaque sujet comprend deux volets. Le premier est l'article traduit en FALC pour le journal papier qui l'aborde de manière synthétique. Le nombre de caractères des articles en FALC (700 caractères maximum, espaces compris) a été déterminé afin de favoriser l'accessibilité de l'information et de permettre à chaque article d'entrer dans la maquette du journal. Ces articles sont rédigés et traduits en FALC soit par les membres de la rédaction, soit par des autrices et auteurs externes. Le second volet du sujet est l'article rédigé pour le site Internet, qui n'est pas nécessairement en FALC, dont la longueur est illimitée et qui peut comprendre des contenus multimédias : *podcasts*, photos et/ou vidéos. La réalisation des sujets donne souvent lieu à des collaborations en groupes de travail. Entre chaque séance de rédaction, les groupes de travail se rencontrent pour avancer dans les différents contenus que peut comprendre un sujet comme les articles ou la réalisation d'interviews. À la fin du cycle, les articles FALC qui paraîtront dans la gazette papier bénéficient d'une première relecture par moi-même puis d'une deuxième relecture en séance de rédaction. Cette dernière séquence marque l'étape de la validation des articles en FALC. Chaque article est alors projeté sur l'écran, lu par une ou un membre de la rédaction, analysé et discuté par l'équipe, puis les dernières modifications sont apportées. En parallèle, les éléments graphiques destinés à renforcer l'accessibilité et l'attractivité des deux supports sont réalisés. Pour la gazette papier, il s'agira de photos et de pictogrammes placés à proximité des codes QR qui annoncent les contenus multimédias consultables sur le site Internet. Pour le site, il peut s'agir de photos ou d'infographies. Par exemple, lorsque des actualités internationales sont abordées, une carte du monde situe les pays dont il est question. Dès que la maquette est finalisée, une dernière relecture des articles est faite puis la gazette est imprimée par l'EspaceGrafic, l'imprimerie d'Eben-Hézer Lausanne. Durant l'étape de l'impression, les articles sont mis en page puis publiés sur le site Internet par Thomas Brasey. Une fois la gazette imprimée, elle est distribuée à la liste des abonnés et abonnés par l'atelier Conditionnement-Bureau de l'institution.

3 Discussion

Les points abordés dans ce chapitre sont complétés par les résultats d'une recherche qui a été menée sur Ricochets dans le cadre d'un travail de Bachelor en Travail social à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) (voir Giller & Iannello, 2023). Cette recherche a fait l'objet d'une [interview dans le neuvième numéro de Ricochets](#) en février 2023.

3.1 Points forts et facilitateurs

Les quatre éléments du projet qui ont été identifiés comme points forts et facilitateurs sont : le livrable, la ligne éditoriale, la gestion horizontale et l'accompagnement de la rédaction.

Premièrement, au niveau du livrable, Ricochets allie deux supports complémentaires qui forment ensemble un média unique : un support numérique avec le site Internet et un support physique avec la gazette papier. La jonction entre les deux supports est réalisée grâce à l'utilisation des codes QR. Les articles FALC de la gazette papier s'adressent spécifiquement aux résidentes et résidents de l'institution, tandis que les articles sur le site Internet s'adressent davantage aux autres publics.

Deuxièmement, la [ligne éditoriale de Ricochets](#) est résolument ouverte sur le monde. La possibilité de s'exprimer sur des sujets d'intérêt général et de rencontrer, lors d'interviews, des personnes en dehors du milieu institutionnel, favorise la participation et l'inclusion sociales des membres de la rédaction.

Troisièmement, la gestion horizontale de la rédaction permet à chacune et chacun de trouver sa place au sein du projet, de participer à sa conduite, de se sentir appartenir à une communauté, d'acquérir des [compétences transversales](#), et de gagner en autonomie. Les séances de rédaction de Ricochets, qui sont organisées selon des règles communément admises, offrent un espace de réflexion libre dans un cadre sécurisant régi par une culture du dialogue, de l'écoute et du respect mutuel. Il est d'ailleurs impressionnant d'observer l'harmonie des échanges entre les membres de la rédaction en comparaison aux premières séances qui étaient bien plus chaotiques. Une véritable intelligence collective a émergé qui permet aujourd'hui à l'équipe autant de prendre des décisions collectives que de résoudre les désaccords de manière pacifique et constructive.

Quatrièmement, au niveau de l'accompagnement de la rédaction, Thomas Brasey et moi-même sommes formés au FALC (plus d'informations sur les formations dans le premier volet de l'introduction [[Le Facile à lire et à comprendre et sa mise en œuvre en Suisse romande](#)], au [sous-chapitre 5.3](#)) et avons des compétences complémentaires, ce qui permet à la fois de réaliser Ricochets et d'offrir aux membres de la rédaction un large éventail de possibilités d'expression. De ce fait, l'approche FALC de Ricochets pourrait être qualifiée d'holistique, car notre travail englobe l'écrit ainsi que les aspects visuels et graphiques du média, comme l'usage de pictogrammes et d'infographies.

3.2 Points faibles, obstacles et améliorations possibles

La recherche menée sur Ricochets (Giller & Iannello, 2023) met en évidence une certaine méconnaissance du média par les résidentes et résidents d'Eben-Hézer Lausanne. Par conséquent, les chercheuses préconisent d'améliorer sa notoriété auprès de ce public par des contacts directs lors d'évènements. Il ressort en outre qu'un certain nombre de résidentes et résidents de l'institution sont insatisfaits d'avoir uniquement accès aux articles FALC du journal et souhaiteraient pouvoir consulter les contenus multimédias du site. Or, elles et ils ont un accès limité à ces contenus soit à cause de difficultés en lien avec la manipulation de leur téléphone portable pour scanner les codes QR, soit en raison du fait qu'elles et ils ne disposent pas de téléphone portable. Une réflexion est en cours afin d'améliorer l'accès des résidentes et résidents aux contenus multimédias du site Internet. Enfin, à la demande des membres de la rédaction de Ricochets, une initiation au FALC sera réalisée par Thomas Brasey en 2023.

À propos de l'auteur

Omar Odermatt

Omar Odermatt est journaliste et maître socioprofessionnel à *Estimédia*, l'agence de communication inclusive d'Eben-Hézer Lausanne. Il est également coordinateur du [Bla-Bla Vote](#) et responsable de la rédaction de [Voix d'Exils](#).

Contact : Omar.Odermatt@eben-hezer.ch

Références

Giller, M., & Iannello, G. (2023). *L'accès à l'information de type journalistique de personnes avec une déficience intellectuelle au sein d'institutions socioéducatives : Mise en lumière de pratiques institutionnelles* [Travail de Bachelor]. Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL).

Annexes

Annexe A : Ricochets, la gazette d'Eben-Hézer Lausanne (numéro 5, paru en mai 2022)

Ricochets

Comment ça marche ?

1 Un article t'intéresse ?

2 Scanne le code QR.

3 Tu trouveras plus de choses sur internet !

n°5
Mai 2022
La gazette d'Eben-Hézer Lausanne

Tous les contenus sont sur ricochets.eben-hezer.ch



La suite de l'enquête de satisfaction

Entre octobre et novembre 2021, vous avez été très nombreux à participer à notre enquête de satisfaction à Eben-Hézer Lausanne. Un grand merci !

Cette enquête a deux buts :
- Ecouter les avis des résidents pour savoir s'ils sont heureux ici.
- Rassembler leurs idées pour améliorer leur vie dans l'institution.
Vous avez donné votre avis sur 12 sujets comme : la liberté de faire des choix, la vie de couple ou les loisirs. Nous avons écrit un document qui résume toutes vos réponses sans dire qui a dit quoi. Nous l'avons donné à la direction qui va donner ses premières réponses à vos questions en juin. Cliquez sur le code QR pour découvrir comment s'est déroulée l'enquête.

Mélanie Freymond et Benoît Bula



La nouvelle salle d'allaitement

A Eben-Hézer Lausanne, il y a une nouvelle salle d'allaitement. Elle se trouve au dernier étage de la Maison Julie Hofmann. Cette salle a été construite par le service technique

pour les nouvelles mamans de l'institution. Quand elles sont enceintes, elles peuvent aller se reposer là-bas. Ensuite, quand elles retournent travailler après l'accouchement, elles peuvent aller dans cette salle pour tirer le lait ou allaiter leur bébé. Tirer le lait, ça veut dire sortir le lait du sein pour le mettre dans un biberon et le donner au bébé plus tard. Allaiter, ça veut dire donner le sein au bébé.

Pour en savoir plus sur la nouvelle salle d'allaitement, vous pouvez cliquer sur ce code QR.



La Law Clinic

La Law Clinic est un séminaire de droit. Law signifie loi en anglais. Un séminaire, c'est un groupe d'étudiants qui fait des recherches sur un sujet avec des enseignants. La Law Clinic de l'université de Genève fait des recherches sur

des groupes de personnes dont les droits ne sont pas entièrement respectés. Ensuite, ils font des petits livres qui permettent à ces personnes d'avoir des informations sur leurs droits.

Depuis l'automne 2021, cette Law Clinic s'intéresse aux droits des personnes en situation de handicap. Le 29 mars, les étudiants ont présenté une partie de leurs recherches qui sont très intéressantes. Pour en savoir plus, cliquez sur le code QR.



Presque

Un très beau film d'Alexandre Jollien et Bernard Campan



Legenda

Les événements à Eben-Hézer Lausanne



Une manifestation pour défendre vos droits

La Suisse a signé en 2014 la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Cette convention est un accord qui a été signé par beaucoup de pays dans le monde. Son but est que les personnes en situation de handicap aient les mêmes droits que tout le monde. Mais des associations qui défendent les droits des personnes en situation de handicap trouvent que la Suisse ne fait vraiment pas assez d'efforts pour appliquer cette convention. Elles ont alors organisé une grande manifestation le 9 mars à Berne.

Ricochets est allé là-bas pour faire un reportage que vous pouvez découvrir en scannant le code QR !



APPEL À CONTRIBUTIONS : vous voulez proposer un sujet pour un prochain numéro de Ricochets ? Ecrivez à ricochets@eben-hezer.ch ou appelez le 021 558 26 36.

Le numéro 6 de Ricochets paraîtra en juin 2022

Ont collaboré au n°5 de Ricochets : Thomas Brasey, Céline Bréchon, Jules Brischou, Benoît Bula, le groupe Écologie et Nature du CDL, Carlos Corveiro, François Duggaller, Mélanie Freymond, Caroline Gontier, Aurélien Guy, Nicolas Jostand, Marc Lenneret, José Mwangi Njirama, Bernadette Oberoni, César Odermatt, Virginie Porret. Impression : EspaceGrafic / Les Ateliers. Production : Estimidia / Eben-Hézer Lausanne



Tous Citoyens ! est de retour

Après 2 ans d'attente à cause du COVID le mouvement Tous Citoyens ! reprend ses activités. Un mouvement, c'est un groupe de personnes qui agissent ensemble. Ce mouvement organise depuis 2015 les Journées de la citoyenneté à Eben-Hézer Lausanne.

Lors de ces journées, on réfléchit ensemble à des sujets qui nous concernent tous comme la protection de la nature. Il y a plein d'activités intéressantes et c'est aussi l'occasion de nous retrouver pour passer un bon moment ensemble.

La prochaine Journée de la citoyenneté aura lieu le 15 septembre. Si vous voulez aider à organiser cette journée, vous trouverez plus d'informations dans l'article sur internet.



La guerre en Ukraine

Le 24 février, la Russie a déclaré la guerre à l'Ukraine en l'attaquant avec son armée. Il y a beaucoup de morts. La Russie et l'Ukraine sont deux pays voisins qui se trouvent à l'Est de l'Europe.

Des millions de personnes ont fui la guerre en Ukraine pour se réfugier dans des pays en Europe. Surtout des femmes et des enfants. La Suisse accueille des milliers de réfugiés ukrainiens. Beaucoup de personnes en Suisse les accueillent dans leur maison. En cliquant sur le code QR, vous pourrez écouter une interview de Valerii Martiseniuk qui est un réfugié ukrainien en Suisse. Vous pourrez aussi lire un texte de Marc Lenneret, ambassadeur à Eben-Hézer Lausanne, sur cette guerre.



Annexe B : Équipe des Ricochets, photographiée par Thomas Brasey, le photographe de l'équipe



Projet 9 – Un projet de littérature enfantine accessible aux enfants ayant une déficience intellectuelle

1 Introduction

Les enfants présentant une déficience intellectuelle (DI) rencontrent souvent des difficultés à accéder au sens d'un texte écrit même lorsque celui-ci est lu à voix haute par une ou un adulte (Hudson et al., 2013). En effet, ces enfants ont tendance à présenter un vocabulaire réceptif et une compréhension de l'implicite plus limités que leurs pairs au développement typique, ce qui peut faire obstacle à leur compréhension de l'écrit (Facon et al., 2002 ; Van Wingerden et al., 2014). Or, fournir à ces enfants des occasions de développer leurs compétences en compréhension de textes est essentiel, car l'accès à la littérature offre de nombreux avantages tant sur le plan scolaire, social que personnel (Browder et al., 2009). Pour favoriser un accès au sens des écrits par les enfants présentant une DI, la lecture à voix haute par autrui est souvent utilisée. Il est également encouragé d'adapter des écrits existants, par exemple en les raccourcissant ou en les simplifiant (Browder et al., 2009 ; Hudson et al., 2013).

2 Présentation du projet

Notre projet avait pour objectif de simplifier les textes originaux de quatre albums de littérature jeunesse adressés aux enfants âgés de six à dix ans. Ceux-ci ont été traduits en Facile à lire et à comprendre (FALC) dans le but de permettre aux enfants ayant une DI du même âge de mieux accéder au sens de ces histoires lors de moments de lecture à voix haute. [Les textes traduits en FALC des quatre albums](#) sont disponibles sur le site de la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) et peuvent être téléchargés et utilisés en complément de l'album original par toute personne intéressée. Les textes simplifiés peuvent être accolés directement au texte original. Une version audio adaptée est également disponible en ligne, offrant la possibilité aux enfants d'écouter l'histoire tout en feuilletant le livre.

3 Présentation de la démarche participative

Les quatre albums jeunesse sélectionnés offrent une continuité au niveau des décors et des personnages, une bonne correspondance texte-image et peu de dialogues. Tous ces éléments sont nécessaires pour soutenir la compréhension des enfants présentant une DI. Les quatre albums, présentant une diversité au niveau des thèmes abordés et du genre, sont : « Le dompteur de vent » de Villiot et Prugne (2016) ; « Le tango d'Antonella » de Le Huche (2017) ; « Le prince tigre » de Jiang Hong (2005) ; et « La tresse ou le voyage de Lalita » de Colombani et Pollet (2018). Le texte original de chacun des quatre albums a été traduit par trois membres de notre équipe de recherche ayant l'habitude de côtoyer des enfants présentant une DI. Cette réécriture a été réalisée en respectant les règles de traduction pour une information facile à lire et à comprendre (Inclusion Europe, 2009 ; Ruel et al., 2011) en utilisant principalement des mots courants, en évitant les négations et en privilégiant la forme active. Une courte explication a été proposée pour certains mots de vocabulaire moins familiers. Chaque phrase comportait une seule information et suivait la précédente dans un ordre logique, temporel ou allant du général au particulier. Les textes ont été écrits en noir sur un fond blanc avec une police d'écriture sans empâtement de taille 13 ou 14 pour en faciliter la lecture par des enfants potentiellement décodeurs. Nous avons également énoncé certains implicites en mentionnant les liens de causalité, un sentiment éprouvé par un personnage ou encore des éléments explicitant une résolution de problème. Au niveau de la démarche de traduction, pour chacun des albums, une personne de l'équipe de recherche proposait une première traduction qui était ensuite révisée en fonction des suggestions d'améliorations avancées par les deux autres chercheuses.

Ensuite, nous avons recruté des adultes qui côtoyaient des enfants ayant une DI en diffusant un flyer par le biais d'associations parentales ainsi que dans le cadre de la formation des enseignantes et enseignants spécialisés à la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud). Deux mamans et quatre enseignantes ont participé à la phase d'évaluation de l'accessibilité des albums traduits en FALC. Elles ont présenté le texte adapté d'au moins deux albums à leur enfant ou à deux de leurs élèves. Ainsi chaque ouvrage a été évalué par au moins quatre enfants ayant une DI et pouvant s'exprimer par oral. Au total huit enfants de huit à dix ans ont participé à cette phase d'évaluation. La démarche d'évaluation de chaque album consistait en une première lecture à voix haute du texte simplifié par l'adulte à l'enfant. Puis, lors d'une seconde lecture, des questions de compréhension littérales que nous avons transmises aux participantes adultes étaient posées à l'enfant après chaque passage du texte qui

venait de lui être lu. Sur les 17 lectures d'albums réalisées, les enfants ont en moyenne répondu correctement à 88 % des questions qui leur étaient posées (variant entre 56 % et 100 %), ce qui laisse supposer qu'une grande partie des textes traduits était accessible à cette population d'enfants. Notre équipe de recherche a ensuite examiné l'ensemble des réponses erronées récoltées. Lorsqu'une réponse incorrecte donnée par un enfant laissait supposer une incompréhension liée au texte qui lui avait été lu, celui-ci était modifié. Lorsqu'il était difficile d'établir un lien entre une réponse erronée donnée par l'enfant et le texte ou lorsque l'enfant n'avait pas donné de réponse, aucune modification n'était apportée au texte. Ainsi, sept modifications ont été proposées pour l'ensemble des textes. Les modifications consistaient à remplacer un mot mal compris par un mot plus accessible, à déplacer une partie de texte pour la faire coïncider avec une illustration afin d'améliorer la correspondance texte-image ou encore à ajouter une phrase pour expliciter un concept ou une idée. À titre d'exemples, le mot « villageois » a été remplacé par le mot « homme » et le concept « faire penser à » a été explicité en évoquant les notions de « ressemblance » et de « souvenir ».

4 Conclusion

Ce projet est le fruit d'une riche collaboration entre de nombreuses personnes tout au long des différentes étapes de sa réalisation. En ce qui concerne la démarche de traduction des albums, les membres de notre équipe de recherche ont dû se familiariser avec les règles de traduction en FALC et de nombreux échanges ont été nécessaires afin d'obtenir une traduction de qualité. En ce qui concerne la démarche d'évaluation de ces traductions, les participantes adultes ont répondu à un questionnaire permettant d'identifier si les traductions en FALC étaient, selon elles, profitables pour les enfants ayant une DI. Il en ressort que la grande majorité des enfants ont montré de l'intérêt pour les albums. En effet, elles et ils écoutaient avec attention l'histoire qui leur était lue, s'intéressaient aux illustrations et/ou réagissaient aux contenus entendus. Les participantes adultes ont considéré que la traduction en FALC favorisait l'intérêt des enfants pour les textes lus et leur compréhension de ceux-ci. Toutefois, il n'a pas été facile de trouver des parents d'enfants ayant une DI qui étaient intéressés à participer à notre projet et cela malgré le fait que nous en avons fait une bonne promotion. Le projet ayant eu lieu en pleine crise sanitaire, il est hautement probable que cette situation ait compliqué leur recrutement. Notre projet s'est déroulé sur un peu plus de dix mois. Une manière de mieux optimiser la réalisation pourrait être d'impliquer les professionnelles et professionnels en

formation en enseignement spécialisé dans la démarche de traduction et d'évaluation des albums avec leurs élèves. Cela permettrait de sensibiliser les futures enseignantes et enseignants spécialisés à l'importance de l'accessibilité de la littérature enfantine et à l'exploitation du langage simplifié dans leur contexte professionnel, tout en mettant à disposition du public un plus grand nombre d'albums accessibles. Pour susciter également l'intérêt de plus de parents, les structures d'enseignement spécialisé pourraient promouvoir leur participation à un tel projet en collaboration avec le corps enseignant. Dans une perspective visant à favoriser l'implication des enfants ayant une DI dans ce type de projet, il serait pertinent de leur proposer de choisir les albums à traduire en fonction de leurs intérêts.

La traduction en FALC de ces quatre albums de littérature a favorisé leur accessibilité aux enfants ayant une DI. Pour aller plus loin, il serait intéressant d'utiliser ces albums dans le cadre de dispositifs de lecture interactive pour qu'ils soient davantage une source d'apprentissage et de progrès chez l'enfant. Ce type de dispositif favorise les interactions entre une lectrice ou un lecteur habile en lecture qui lirait un texte à voix haute et un ou plusieurs enfants encore non-lecteurs. Il a pour effet d'offrir aux enfants des occasions de se familiariser avec l'écrit et ses conventions, d'améliorer leurs compétences en littératie émergente tout comme de développer leur vocabulaire et leur compréhension de textes (Gross Toews et al., 2021 ; Hudson & Test, 2011 ; Justice & Kaderavek, 2002). De nombreuses pratiques probantes peuvent être intégrées à ces dispositifs pour soutenir la compréhension. C'est notamment le cas des systèmes d'étagages gradués qui apportent le niveau de soutien nécessaire à l'enfant (Hudson et al., 2013). Ainsi, la relecture d'un passage contenant la réponse à une question de compréhension peut être proposée si l'enfant ne peut la donner directement suite à une première écoute du texte. Si ce soutien ne suffit pas, un nouvel étagage peut lui être fourni en lui relisant uniquement la phrase contenant la réponse. D'autres pratiques telles qu'un enseignement des mots-clés du questionnement (p. ex., qui, quand, où) (Hudson & Browder, 2014) ou l'utilisation d'organiseurs graphiques permettant de classer les informations lues (Mims et al., 2012) peuvent être des ressources intéressantes. La création de supports didactiques propres à chacun des quatre albums traduits en FALC ainsi que de courtes capsules vidéos décrivant l'utilisation des stratégies d'enseignement seraient une manière de soutenir le corps enseignant et les parents dans leur lecture interactive. Notre équipe de recherche explore actuellement ces pistes d'intervention.

À propos des autrices

Anne-Laure Linder

Anne-Laure Linder a un Master en enseignement spécialisé et enseigne à mi-temps dans une institution spécialisée. Dans le cadre de son enseignement, elle propose à ses élèves des séquences de lecture interactive durant lesquelles elle exploite des albums traduits en FALC. Elle travaille également en tant que collaboratrice scientifique à la HEP Vaud et s'intéresse actuellement à l'enseignement de la lecture aux élèves qui présentent une déficience intellectuelle et des besoins complexes en communication.

Contact : anne-laure.linder@hepl.ch

Catherine Martinet

Catherine Martinet est titulaire d'un doctorat en psychologie cognitive. Professeure ordinaire à la HEP Vaud, elle s'intéresse aux processus cognitifs en jeu dans l'acquisition de la langue écrite ainsi qu'aux difficultés que peuvent rencontrer de nombreux élèves en lecture, orthographe et copie. Elle est coautrice de différents outils didactiques : Scriptum (Martinet, Cèbe & Pelgrims, 2016), PhonoDEL (Monney, Martinet, De Chambrier & Rouèche, 2016) et Décodi qui est une méthode d'enseignement de la lecture développée pour apprendre à lire aux élèves ayant une déficience intellectuelle (De Chambrier, Sermier-Dessemontet & Martinet, 2021).

Contact : catherine.martinet@hepl.ch

Megan Geyer

Megan Geyer est collaboratrice scientifique à la HEP Vaud, et travaille actuellement sur l'enseignement de la lecture adressé aux enfants qui présentent une déficience intellectuelle et des besoins complexes en communication. Elle a plusieurs années d'expérience dans le milieu du handicap, notamment en foyer résidentiel pour adultes avec des handicaps intellectuels, de l'autisme et/ou déficiences visuelles et a obtenu son Master en sciences de l'éducation à l'Université de Genève en 2022.

Contact : megan.geyer@hepl.ch

Rachel Sermier Dessemontet

Rachel Sermier Dessemontet est titulaire d'un doctorat en Pédagogie Spécialisée de l'Université de Fribourg. Elle travaille comme Professeure ordinaire à la HEP Vaud où elle est impliquée dans la formation des enseignantes et enseignants spécialisés. Elle y mène depuis plus d'une dizaine d'années des recherches sur l'enseignement-apprentissage de la lecture et des mathématiques aux élèves ayant une déficience intellectuelle avec ou sans trouble du spectre de l'autisme.

Contact : rachel.sermier@hepl.ch

Références

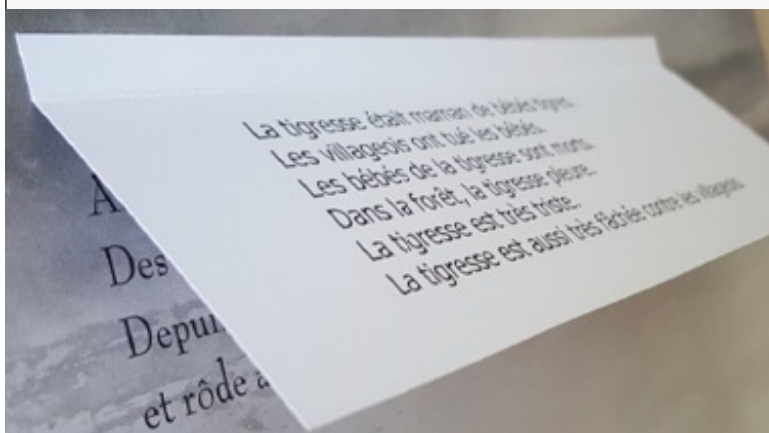
- Browder, D., Gibbs, S., Ahlgrim-Dezell, L., Courtade, G. R., Mraz, M., & Flowers, C. (2009). Literacy for students with severe developmental disabilities: What should we teach and what should we hope to achieve? *Remedial and Special Education, 30*(5), 269-282. <https://doi.org/10.1177/0741932508315054>
- Colombani, L., & Pollet, C. (2018). *La tresse ou le voyage de Lalita*. Grasset Jeunesse.
- De Chambrier, A.-F., Sermier Dessemontet, R., & Martinet, C. (2021). *Décodi. Méthode pour enseigner la lecture aux élèves avec déficience intellectuelle*. Retz.
- Facon, B., Facon-Bollengier, T., & Grubar, J.-C. (2002). Chronological age, receptive vocabulary, and syntax comprehension in children and adolescents with mental retardation. *American Journal on Mental Retardation, 107*(2), 91-98. [https://doi.org/10.1352/0895-8017\(2002\)107<0091:carvas>2.0.CO;2](https://doi.org/10.1352/0895-8017(2002)107<0091:carvas>2.0.CO;2)
- Gross Toews, S., McQueston, J., & Kurth, J. (2021). Evaluation of the evidence base for shared reading to support literacy skill development for students with extensive support needs. *Research and Practice for Persons with Severe Disabilities, 46*(2), 77-93. <https://doi.org/10.1177/1540796921100853>
- Hudson, M., & Browder, D. (2014). Improving listening comprehension responses for students with moderate intellectual disability during literacy class. *Research and Practice for Persons with Severe Disabilities, 39*(1), 11-29. <https://doi.org/10.1177/1540796914534634>
- Hudson, M., Browder, D., & Wakeman, S. (2013). Helping students with moderate and severe intellectual disability access grade-level text. *Teaching Exceptional Children, 45*(3), 14-23. <https://doi.org/10.1177/004005991304500302>

- Hudson, M., & Test, D. (2011). Evaluating the evidence base of shared story reading to promote literacy for students with extensive support needs. *Research and Practice for Persons with Severe Disabilities*, 36(1-2), 34-45. <https://doi.org/10.2511/rpsd.36.1-2.34>
- Jiang Hong, C. (2005). *Le prince tigre*. École des loisirs.
- Justice, L., & Kaderavek, J. (2002). Using shared storybook reading to promote emergent literacy. *Teaching Exceptional Children*, 34(4), 8-13. <https://doi.org/10.1177/004005990203400401>
- Le Hucho, M. (2017). *Le tango d'Antonella*. Sarbacane.
- Martinet, C., Cèbe, S., & Pelgrims, G. (2020). *Scriptum : apprendre à écrire : copier et orthographier*. Retz.
- Mims, P., Hudson, M., & Browder, D. (2012). Using read-alouds of grade-level biographies and systematic prompting to promote comprehension for students with moderate and severe developmental disabilities. *Focus on Autism and Other Developmental Disabilities*, 27(2), 67-80. <https://doi.org/10.1177/108835761244685>
- Monney, F., Martinet, C., de Chambrier, A.-F., Rouèche, A., & Jaccard, N. (2016). *PhonoDEL : activités pour développer la conscience phonologique 1P-2P en lien avec le moyen Des Albums pour dire, écrire, lire*. Édition cantonale.
- Ruel, J., Kassi, B., Moreau, A. C., & Mbida-Mballa, S. L. (2011). *Guide de rédaction pour une information accessible : critères de lisibilité, d'intelligibilité et de langage simplifié pour soutenir la rédaction de documents destinés aux personnes ayant des compétences réduites en littératie*. Pavillon du parc.
- Inclusion Europe. (2009). *L'information pour tous : règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre* (traduit par l'Unapei). <https://www.unapei.org/publication/linformation-pour-tous-regles-europeennes-pour-une-information-facile-a-lire-et-a-comprendre/>
- Van Wingerden, E., Segers, E., van Balkom, H., & Verhoeven, L. (2014). Cognitive and linguistic predictors of reading comprehension in children with intellectual disabilities. *Research in Developmental Disabilities*, 35(11), 3139-3147. <https://doi.org/10.1016/j.ridd.2014.07.054>
- Villiot, B., & Prugne, T. (2016). *Le dompteur de vent*. Gautier-Languereau.

Annexes

Annexe A : Aperçu du livrable en FALC

Toute personne désireuse d'utiliser les albums originaux avec les textes adaptés doit se les procurer en librairie. Chacun des feuillets avec les textes traduits en FALC se colle ensuite par-dessus le texte original et peut être soulevé pour le consulter.



Annexe B : Extraits de l'album « Le dompteur de vent »

Le cerf-volant vole toujours dans le ciel.
Les bambous du cerf-volant font de petits bruits bizarres.
Les gens entendent les petits bruits.
Les gens se souviennent du vieux chinois.
Le vieux chinois avait fabriqué un magnifique cerf-volant.

Annexe C : Extraits de l'album « Le tango d'Antonella »

Beaucoup d'oiseaux viennent dans les arbres.
Les oiseaux chantent.
Antonella aime entendre les oiseaux.
Quand les oiseaux chantent, Antonella danse.
Antonella adore danser.

Annexe D : Extraits de l'album « Le prince tigre »

Le roi veut attaquer la tigresse avec son armée.
Il parle avec Lao Lao.
Lao Lao est une vieille dame.
Elle peut dire l'avenir.
L'avenir, c'est ce qui va arriver plus tard.

Annexe E : Extraits de l'album « La tresse ou le voyage de Lalita »

Le temple se trouve en haut d'une montagne.
Il faut monter un grand escalier pour arriver au temple.
Les marches sont très hautes.
Lalita se fatigue très vite.
Smita prend Lalita sur son dos.
Smita et Lalita continuent à monter.

Conclusion

Synthèses et perspectives

Cet ouvrage a permis de présenter plusieurs projets menés en Suisse romande qui sont compatibles d'une part avec les exigences de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) de rendre les informations accessibles aux personnes en situation de handicap et d'autre part avec la méthode du Facile à lire et à comprendre (FALC) qui suppose d'impliquer les personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) pour créer des informations accessibles. La présente conclusion propose d'abord une synthèse des livrables qui ont pu être développés au travers des projets conduits (domaines concernés, types de documents, publics cibles, diffusion), puis une synthèse des démarches participatives mises en place (personnes impliquées et manière dont celles-ci l'ont été). Finalement, des perspectives sont proposées. Elles se basent sur quelques éléments saillants relevés à la lecture des différents projets et visent à questionner et faciliter l'implémentation du FALC en Suisse.

1 Synthèse des livrables FALC

Les projets présentés relèvent de différents domaines, notamment de la culture, de la santé et de la sexualité, des activités professionnelles et occupationnelles, des médias ou encore de la littérature. Les types d'informations ou de documents disponibles au terme de ces projets sont variés, à savoir : des vidéos et un carnet d'enquête illustré (Archéolab – projet 1), des guides d'exposition en FALC (Laténium et Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds – projet 2), un programme culturel (Le journal Le TRIM! – projet 3), des fiches éducatives sur le thème de la sexualité et des écrans (SANTÉ SEXUELLE SUISSE – projet 4), une charte institutionnelle relative à la vie intime, affective et sexuelle des personnes accompagnées (Institution de Lavigny – projet 5), une brochure pour l'accompagnement et le suivi de l'activité physique (Haute école de travail social et de la santé [HETSL] et le Centre universitaire de médecine générale et santé publique [Unisanté] – projet 6), des fiches de présentation d'ateliers protégés (étudiante de l'Association Romande pour le Perfectionnement du Personnel d'Institutions pour Handicapés [ARPIH] et Fondation Atelier Résidences Adulte [FARA] – projet 7), la gazette multimédia d'une institution socioéducative (Ricochets, la gazette d'Eben-Hézer Lausanne – projet 8) et des albums jeunesse (Haute école pédagogique du canton de Vaud – projet 9).

En ce qui concerne les publics cibles, il est possible de constater que certains livrables FALC s'adressent spécifiquement au public ayant une DI, que ce soit à des enfants (les albums de jeunesse développés par l'équipe de la HEP Vaud) ou à des adultes (les fiches descriptives des ateliers de FARA, la charte institutionnelle de Lavigny et la brochure pour la promotion de l'activité physique réalisée dans le cadre d'un travail mené à la HETSL en collaboration avec Unisanté). D'autres sont destinés à ce public, mais peuvent aussi profiter à d'autres comme les membres du personnel, les familles, ainsi que les curatrices et curateurs des personnes accompagnées (Ricochets, la gazette d'Eben-Hézer Lausanne). À l'inverse, d'autres livrables n'ont pas pour public cible les personnes ayant une DI. Certains d'entre eux visent des groupes particuliers, comme les jeunes enfants (p. ex., les enfants non verbaux, apprenant à lire ou rencontrant des difficultés pour lire) et leurs parents (Archéolab) ou encore des parents allophones (SANTÉ SEXUELLE SUISSE). Finalement, d'autres livrables peuvent profiter à une multitude de publics, tels que des personnes allophones ou peu scolarisées, des jeunes enfants ou des personnes âgées, des personnes présentant une déficience visuelle ou auditive, ou encore des accompagnantes et accompagnants (guides d'exposition du Laténium et du Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds). Un projet s'adresse plus largement à toute personne intéressée par la culture (le journal Le TRIM!).

Afin d'assurer leur diffusion, la plupart des livrables sont disponibles en ligne. Ils sont téléchargeables gratuitement, à l'exception de la brochure « Ma vie intime, affective et sexuelle » (qui coûte plus d'une centaine de francs) et de certains guides d'exposition (p. ex., ceux du Laténium, qui coûte moins de cinq francs l'unité). La majorité des livrables sont disponibles sur place, au sein de l'institution ou du service concerné). Il n'est pas rare qu'ils soient également mis à disposition au sein des autres organisations et associations de leur réseau. Différentes stratégies ont été utilisées pour faire connaître l'existence de ces livrables, telles que des présentations orales (p. ex., lors de rencontres du réseau professionnel, de cours ou de formations), une exposition avec un stand d'information ou encore la diffusion par voie postale et/ou électronique (par l'institution ou le service concerné, mais aussi par son réseau).

2 Synthèse des démarches participatives

L'analyse des démarches mises en place lors des projets montre que la création ou l'adaptation d'information en FALC s'inscrit dans un processus itératif et nécessite de consulter des personnes ayant des expertises complémentaires. Les paragraphes suivants décrivent les groupes de personnes impliqués

respectivement lors de l'étape de rédaction en FALC et de l'étape de relecture des livrables FALC. La Figure 1 donne un premier aperçu de toutes les personnes ayant pu être impliquées lors de la création de livrables en FALC.

Figure 1 : Groupes de personnes pouvant participer lors du processus de création des livrables.

| Étape de rédaction en FALC | Étape de relecture des livrables FALC |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Collaboratrices et collaborateurs internes • Personnes avec une DI • Spécialistes du contenu • Professionnels de communication visuelle | <ul style="list-style-type: none"> • Expertes et experts : thème, DI, FALC • Relectrices et relecteurs (via BLS ou institutions / associations) • Proches (famille, professionnels) |

2.1 Personnes impliquées dans l'étape de rédaction en FALC

Les informations et documents ont tous été créés ou traduits à l'interne. Le travail de rédaction a été réalisé par un ou plusieurs membres qui avait préalablement suivi un cours sur le FALC, à l'exception d'un projet pour lequel les personnes n'avaient pas suivi de formation spécifique, mais avaient une très bonne connaissance du public présentant une DI. Parmi les équipes formées, la plupart ont suivi une [formation d'un, deux ou trois jours proposés par textoh!](#) en partenariat avec [l'Atelier 1001 feuilles](#) et le [Département de pédagogie spécialisée](#). Le binôme d'étudiantes de la HETSL ([projet de brochure pour l'accompagnement et le suivi de l'activité physique – projet 6](#)) a suivi une sensibilisation de quatre heures dans le cadre d'un séminaire dans leur cursus de Bachelor en Travail social de la HETSL.

Trois projets ont impliqué une ou plusieurs personnes présentant une DI lors de l'étape de rédaction. En effet, au musée l'Archéolab, un collaborateur ayant une DI et le coordinateur des projets inclusifs ont travaillé en binôme pour structurer et rédiger les contenus du parcours de l'exposition. Pour leur part, les étudiantes-chercheuses de la HETSL ont mené des groupes de discussion avec quatre bénéficiaires recrutés au sein d'institutions socioéducatives pour rendre la brochure sur la promotion de l'activité physique plus accessible. Finalement, les contenus de la gazette Ricochets sont écrits par les membres de la rédaction qui est composée de six bénéficiaires d'Eben-Hézer Lausanne et de

trois accompagnants. Parfois, des spécialistes du domaine ou thème traité par les livrables ont été associés aux processus de rédaction en FALC (p. ex., les spécialistes d'Unisanté pour la brochure sur l'activité physique). Finalement, plusieurs équipes ont collaboré avec des spécialistes de la communication visuelle comme des illustratrices et illustrateurs ou des graphistes, pour créer ou adapter les supports visuels de leur document.

2.2 Personnes impliquées dans la relecture des livrables FALC

Plusieurs équipes ont d'abord soumis leur texte traduit à des spécialistes avant de le faire vérifier par des personnes représentatives du public cible. D'autres équipes ont mené des évaluations *in situ*.

Relecture par des spécialistes

Certaines équipes ont fait vérifier leurs documents FALC par des expertes et experts du thème traité par le document. Par exemple, les résumés en FALC des spectacles et articles du journal Le TRIM! ont été relus par les artistes ou autrices et auteurs concernés. L'équipe ayant adapté l'ArchéoLab a sollicité les retours de consultantes externes ayant une expertise dans le domaine de l'inclusion culturelle, de la médiation culturelle et/ou de l'accompagnement de personnes ayant une DI ou un trouble du spectre de l'autisme. Finalement, les fiches créées par SANTÉ SEXUELLE SUISSE ont été soumises à consultation auprès de différentes associations et services spécialisés en santé sexuelle et en éducation sexuelle.

D'autres ont fait relire leur texte par des personnes ayant une expertise dans le champ de la DI. Par exemple, pour les albums jeunesse adaptés par l'équipe de la HEP Vaud, une chercheuse proposait une première traduction qui était ensuite relue par les deux autres chercheuses. Les trois chercheuses ont toutes plusieurs années d'expérience dans l'accompagnement de personnes ayant une DI. De son côté, le programme culturel du Grütli dans Le TRIM! a été relu dans un deuxième temps par la personne chargée de projet Droits & Participation au sein de l'association ASA-Handicap mental qui a l'habitude de collaborer avec un groupe de personnes autoreprésentantes et qui est formée à la méthode du FALC.

Finalement, une équipe a fait appel à un bureau spécialisé en FALC. En effet, la coordinatrice du bureau Langage simplifié a été sollicitée à plusieurs reprises par l'Archéolab afin d'avoir ses retours et conseils concernant les différentes versions des livrables de leur exposition.

Relecture par le public cible

La relecture ou « lecture test » des livrables a été menée soit avec des relectrices et relecteurs du bureau Langage simplifié, soit avec des personnes recrutées au sein d'institutions spécialisées ou d'associations défendant les droits des adultes ayant une DI. Deux équipes ont mandaté le Bureau langage simplifié pour l'étape de relecture. Les vidéos et le carnet d'enquête de l'Archéolab ont ainsi été soumis à deux personnes travaillant en atelier protégé (FARA). Quant aux fiches de SANTÉ SEXUELLE SUISSE, celles-ci ont été vérifiées par un groupe mixte composé de relectrices et relecteurs de FARA, mais aussi de personnes allophones. La coordinatrice des relectures du bureau Langage simplifié a accompagné les séances de relecture de ces livrables.

Plusieurs équipes ont fait appel à des personnes recrutées au sein d'institutions ou d'associations accompagnant des adultes ayant une DI. Pour la relecture de la charte illustrée de Lavigny, les deux autrices ont recruté trois personnes travaillant et vivant au sein même de l'institution. Le texte a été relu à voix haute, puis discuté et modifié collectivement pour rendre son contenu le plus compréhensible possible et supprimer les contenus qui pouvaient être choquants ou dévalorisants. Du côté d'Eben-Hézer Lausanne, les articles de Ricochets ont été vérifiés par les six bénéficiaires faisant partie de l'équipe de rédaction. Chaque article est projeté sur un écran afin qu'il puisse être lu par un membre de la rédaction, puis discuté, corrigé si besoin et enfin validé par l'équipe. Pour la relecture des fiches de présentations des ateliers de FARA, l'étudiante à l'ARPIH a sollicité quatre personnes employées de FARA qui présentent des niveaux de lecture et de compréhension variés. Ces quatre personnes sont également relectrices pour le bureau Langage simplifié, elles ont donc l'habitude de contrôler des textes FALC. Elles ont pu donner leur point de vue et leurs conseils pour rendre les fiches plus compréhensibles. Les séances de relecture ont été menées par l'adjointe de direction de l'institution qui avait suivi au préalable une formation sur le FALC. Pour leur groupe de relecture, les étudiantes de la HETSL ont recruté trois personnes au sein de deux institutions spécialisées vaudoises. Les discussions de groupe ont été menées par les étudiantes afin de recueillir l'avis des relectrices et relecteurs quant aux éléments facilitants et entravant la compréhension de la documentation écrite sur l'activité physique. Les textes d'exposition des musées neuchâtelois (Laténium, Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds) ont été relus et validés par les expertes et experts FALC de la Fondation Les Perce-Neige. En général, un même texte a été relu par minimum trois des cinq expertes et experts. Les séances de relecture ont été menées par la personne en charge de l'animation socioculturelle

au sein de la Fondation et la personne en charge de l'inclusion au sein de l'institution culturelle. Finalement, pour la relecture du journal du Grütli TRIM!, une coordinatrice de l'association ASA-handicap mental a recruté, parmi son réseau, des personnes ayant une DI et ayant un intérêt pour la culture. Chaque partie du journal a été vérifiée par minimum deux relectrices ou relecteurs.

Évaluation in situ avec les proches

Finalement, deux projets ont procédé à une évaluation *in situ* de leurs livrables grâce à la participation de l'entourage familial et professionnel. Grâce à la collaboration de deux mamans et quatre enseignantes, l'équipe de la HEP Vaud a pu tester l'accessibilité des albums jeunesse traduits en FALC auprès de huit enfants ayant une DI. Après lecture à voix haute des albums, les mamans et les enseignantes posaient des questions de compréhension à leur enfant ou élève. L'équipe de chercheuses a ainsi pu modifier les textes en tenant compte des difficultés de compréhension des enfants. De son côté, l'équipe de l'Archéolab a recouru à des questionnaires d'évaluation afin de recueillir les avis et idées des accompagnantes et accompagnants par rapport à l'exposition et ses contenus FALC.

3 Perspectives

L'ensemble de l'ouvrage illustre la diversité des domaines dans lesquels des documents FALC sont produits. Nous pouvons donc constater que la pratique du langage FALC s'étend à de nombreux domaines. Cette première constatation démontre les nombreux efforts entrepris pour rendre effective la participation des personnes présentant une DI à la société. Ces efforts encourageants sont à poursuivre dans tous les domaines de la vie. La promotion de ce type de démarche pourrait, notamment, être soutenue par certains labels. Ces labels pourraient par exemple inciter à proposer des prestations encourageant la participation des personnes en situation de handicap et leur permettant d'accéder à l'information, à l'image du [label Culture inclusive de Pro Infirmis](#). À ce propos, nous pourrions imaginer, sur le modèle du système français, le développement en Suisse d'un [label Qualité FALC](#). Ce dernier pourrait éventuellement permettre d'une part de promouvoir et diffuser des informations en FALC et d'autre part de garantir l'implication des personnes concernées dans le processus. Dans une perspective la plus inclusive et participative possible, nous trouverions intéressant de constituer des groupes mixtes (c'est-à-dire incluant des personnes avec une DI, mais aussi des personnes d'autres groupes cibles) pour créer ou

adapter des informations accessibles (et pas uniquement pour les vérifier). Il convient néanmoins de mettre en lumière quelques écueils à éviter. Le FALC ne doit pas être considéré comme stratégie unique à mettre en œuvre pour soutenir la participation sociale. Ancet rappelle que

le respect de ces normes ne doit pas laisser penser que l'accessibilité est réalisée, puisque celle-ci dépend du contexte, du type de support choisi, de l'intérêt que le contenu représente pour chacun-e et, enfin, de la capacité de s'imprégner d'une idée et non pas seulement de la capacité de la comprendre sur le moment. (2020, p. 36)

Ainsi, il est donc nécessaire de mobiliser des moyens additionnels et complémentaires pour créer des environnements accessibles à toutes et tous. Rappelons, par ailleurs, que pour bénéficier du FALC de manière autonome, la personne doit posséder les compétences de base en littératie pour être à même de déchiffrer le message. L'apprentissage de la lecture devrait donc être considéré comme priorité durant la scolarité. Des livres en FALC pourraient notamment être utilisés pour permettre d'entrer plus facilement dans cet apprentissage. Des possibilités de formation continue devraient également être proposées à l'âge adulte. Sermier Dessemontet et Martinet (2016) notent que l'enseignement de la lecture est souvent considéré comme inutile pour les enfants présentant une DI moyenne ou sévère. Cet apprentissage serait en effet évalué comme étant trop complexe. Ces autrices démontrent que cette idée reçue doit être déconstruite. En outre, elles apportent des pistes concrètes permettant de soutenir le potentiel d'apprentissage des enfants présentant une DI. Il reste important de préciser qu'un nombre important de personnes présentant une DI vont arriver à l'âge adulte avec des compétences verbales et de lecture peu, voire pas développées. Pour ces dernières, le FALC seul n'est pas suffisant. Celui-ci doit être accompagné d'informations complémentaires diffusées via d'autres canaux (p. ex., une vidéo ou une lecture à voix haute par une tierce personne). Des soutiens doivent être trouvés pour adapter l'environnement afin qu'il soit davantage lisible. Finalement, les informations en FALC ne visent pas à remplacer l'information standard. Il s'agit plutôt de déterminer quelles informations sont à rendre accessibles puis de les décliner en FALC, permettant ainsi à chacune et chacun de choisir quel format lui convient le mieux.

Les différents projets mettent en évidence la pluralité des processus méthodologiques suivis. Des expertises complémentaires ont été mobilisées dans les phases de production et de relecture des textes. La consultation de personnes expertes de la thématique, de personnes représentant le public cible, de membres de la famille ou encore de proches aidants sont autant de ressources mobilisées. Cette consultation complémentaire semble être fondamentale pour

produire des documents dont le contenu est d'une part correct, et d'autre part adapté au public cible. La reconnaissance des personnes ayant une DI comme experte de l'information accessible est centrale. Précisons que la grande majorité des projets ont fait appel à des personnes présentant une DI pour relire le document produit. La bonne application de la méthode FALC est un constat encourageant. Une perspective serait de collaborer avec les personnes dès le début du processus, à condition que les ressources temporelles et financières soient réunies. La mobilisation d'une démarche participative permet de créer des opportunités pour les personnes présentant une DI de participer, d'échanger, d'être considérées, mais également d'apprendre et de développer des connaissances et compétences. Il convient toutefois de mettre en lumière quelques points d'attention. Favoriser la mise en place d'une collaboration dans laquelle les différentes expertises soient reconnues doit être considérée comme une priorité. Des soutiens adéquats doivent être proposés aux personnes avec une DI afin qu'elles puissent partager leur opinion et leur avis de manière adéquate. De nombreux projets ont fait appel à un groupe de relectrices et relecteurs habitués à le faire. Cette pratique présente de nombreux avantages. Les personnes du groupe ont l'habitude de travailler ensemble et développent une fine connaissance du processus. Elles se familiarisent avec les différentes étapes et se montrent plus à l'aise pour repérer les termes difficiles à comprendre ou encore les phrases trop longues. Elles parviennent plus facilement à se décentrer et à juger si un contenu est (in)accessible pour une autre personne rencontrant des difficultés de lecture ou de compréhension. La question de la reconnaissance de l'expertise développée devrait se poser. Il est possible, par exemple, de se questionner sur la rémunération proposée aux relectrices et relecteurs, et de se demander si celle-ci est suffisante. Il pourrait également être envisageable de proposer aux personnes concernées de participer à des formations certifiantes leur permettant de faire valoir les compétences acquises. Finalement, sur le modèle des [ateliers de transcription FALC en ESAT existants en France](#), une telle offre professionnelle pourrait se développer en Suisse. Toutefois, les potentiels effets du biais de sélection des relectrices et relecteurs sont à considérer. En effet, les personnes sollicitées pour des relectures présentent souvent de bonnes compétences et sont particulièrement motivées par des activités à réaliser dans le domaine de la littérature. Les personnes ayant plus de difficultés en lecture et compréhension ou étant non verbales sont donc systématiquement exclues de la démarche. En outre, lors de la conduite répétée des activités de relecture, les personnes sollicitées deviennent de plus en plus compétentes (p. ex., en termes d'apprentissage de nouveaux mots ou de niveau de lecture amélioré). Dès lors, on peut se demander si ces personnes

représentent encore le public cible. Les différentes descriptions des projets mettent en évidence que la mise en œuvre complète et correcte du processus prend du temps. Un travail reste à effectuer pour valoriser ce type de démarche.

Pour conclure, nous souhaitons souligner la qualité des projets présentés ainsi que tous les efforts réalisés pour que la participation des personnes avec une DI soit pleine et effective. La mise en œuvre de la méthode du FALC semble être en bonne voie, en se développant par le biais de différentes initiatives et au travers de différents domaines. Nous aimerions également encourager les personnes impliquées dans de tels projets à visibiliser les démarches utilisées afin de les faire connaître plus largement. Finalement, nous espérons que les projets présentés précédemment serviront d'inspiration pour de nombreux autres.

Références

- Ancet, P. (2020). L'écart entre les lois et les pratiques : le problème du statut des personnes. In M. Masse, G. Piérart, F. Julien-Gauthier et D. Wolf (Eds), *Accessibilité et participation sociale* (pp. 34-55). IES éditions.
- Sermier Dessemondet, R., & Martinet, C. (2016). Lecture et déficience intellectuelle : clés de compréhension et intervention. *Revue suisse de pédagogie spécialisée*, 6(3), 40-47. [https://www.csps.ch/bausteine.net/f/51499/Sermier Dessemondet_Martinet_160340.pdf](https://www.csps.ch/bausteine.net/f/51499/Sermier_Dessemondet_Martinet_160340.pdf)

À propos des éditrices

Cindy Diacquenod

Cindy Diacquenod est lectrice au Département de pédagogie spécialisée de l'Université de Fribourg. Elle a une formation dans le domaine de l'éducation spécialisée, plus particulièrement dans le champ de la déficience intellectuelle (DI). Pour son mémoire de Master et sa thèse de doctorat (en cours), elle a collaboré avec des adultes présentant une DI pour rendre des outils d'autoévaluation (p. ex., des questionnaires sur les besoins de soutien ou sur le soutien social) plus faciles à utiliser et à répondre par le public cible. Elle mène en parallèle d'autres mandats ou projets de recherche sur le langage Facile à lire et à comprendre (FALC) et forme à la méthode du FALC.

Aline Veyre

Aline Veyre est Professeure HES associée à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL HES-SO). Titulaire d'un doctorat en pédagogie spécialisée, ses travaux concernent particulièrement les personnes présentant une DI ou un trouble du spectre de l'autisme. Sur le plan thématique, ils ciblent spécifiquement le développement de dispositifs d'accompagnement ainsi que l'analyse des facteurs facilitant ou entravant la participation sociale dans différents domaines, notamment la scolarité, la formation, l'emploi et les loisirs. Elle propose depuis plusieurs années un atelier de travail de Bachelor permettant aux étudiants et étudiantes de se familiariser avec la méthodologie du FALC.

La production de texte en langage Facile à lire et à comprendre (FALC) a commencé à se développer dans les années 80. Aujourd'hui, l'accès à ce type de production est de plus en plus courant. S'inscrivant dans les principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, il constitue un des leviers possibles à activer pour rendre l'environnement davantage accessible. La production d'un texte en FALC doit s'appuyer sur une méthodologie participative. Ainsi, au moins une personne représentant le public cible doit prendre part à la production du texte. Cet ouvrage, au travers de la présentation de neuf projets menés en Suisse romande, vise à illustrer la diversité des processus mis en œuvre. Il permet également de mettre en évidence la richesse et la qualité des textes produits dans des domaines très variés (culture, sexualité, santé, choix professionnel, médias et littérature enfantine).